PLAN CLIMAT
Air Énergie Territorial
Provence Verte Verdon

3- PLAN D'ACTIONS

PCAET 2022-2027

APPROUVE
EN MARS 2023

Provence Verte Verdon
Syndicat Mixte

PROVENCE VERDON
communauté de communes

Agglomération
Provence verte

Sommaire

I. Introduction 1

I.1 Rappel du calendrier d'élaboration du PCAET et place de la phase de construction du plan d'actions 1

I.2 Méthodologie de construction du plan d'actions 1

II. La première programmation 2022-2027 5

II.1 L'articulation entre la stratégie et la programmation 2022-2027 5

II.2 L'articulation avec les autres documents et programmes d'actions 7

II.3 La programmation 2022-2027, en un coup d'œil 9

II.4 Analyse de la programmation en matière de portage des actions 13

II.5 La programmation 2022-2027, en détails 15

III. Le dispositif de suivi/évaluation du PCAET 69

III.1 La capitalisation des indicateurs dans un outil de suivi et d'évaluation 69

III.2 La mise en œuvre et l'évaluation de la première programmation PCAET 2022-2027 75

IV. Annexes 81

IV.1 Table des tableaux et des figures 81

IV.2 Liste des actions par axe, orientation et fiche-action 82

IV.3 Liste des actions par pilote 85

IV.4 Tableau de bord des indicateurs quantitatifs du PCAET 91

I. INTRODUCTION

I.1 RAPPEL DU CALENDRIER D'ELABORATION DU PCAET ET PLACE DE LA PHASE DE CONSTRUCTION DU PLAN D'ACTIONS

La première programmation 2022-2027 du PCAET a été défini au cours de la période **avril 2021 -janvier 2022** (durée : 10 mois). Cette phase a succédé à l'élaboration :

- Du *diagnostic PCAET* (élaboré durant la période février 2019 - novembre 2020) qui contenait les enjeux auxquels cette première programmation doit répondre.
- Du *cadre stratégique PCAET* (élaboré durant la période décembre 2020 - mars 2021) qui contient les axes et les orientations que cette première programmation permet de concrétiser.

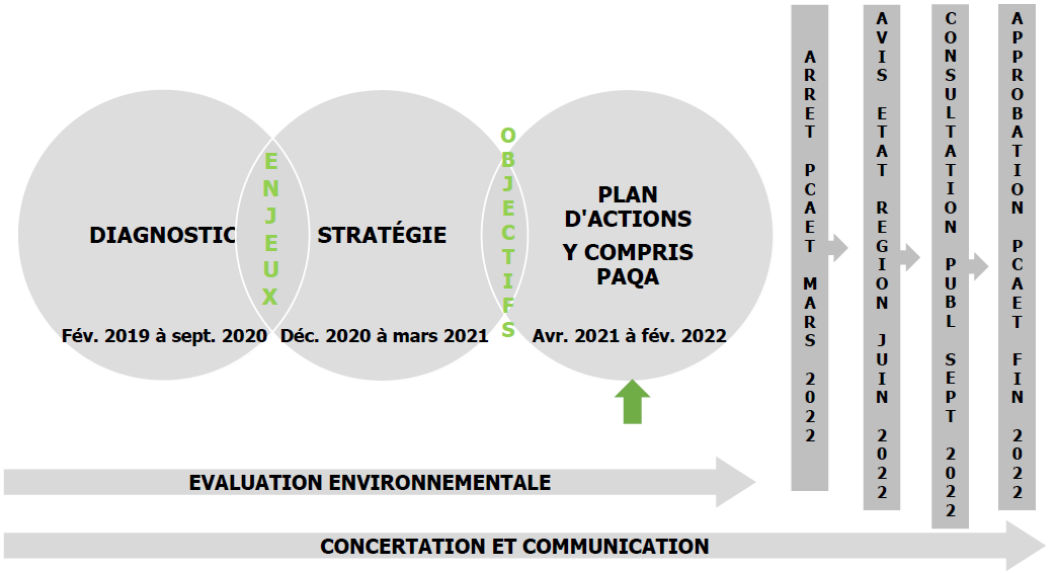

Figure 1 : Calendrier général d'élaboration du PCAET Provence Verte Verdon

I.2 METHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DU PLAN D'ACTIONS

L'organisation d'ateliers de co-construction du plan d'actions

Une premier portefeuille d'actions a été élaboré sur la base des :

- Propositions formulées lors des ateliers de partage du diagnostic et d'élaboration de la stratégie,
- Projets connus via des dispositifs de type Contrat régional d'équilibre territorial (CRET), Leader en Provence Verte Sainte-Baume,
- Actions inscrites au Contrat de transition écologique (CTE) porté par le SMPVV et aux Contrats de relance et transition écologique (CRTE) portés par la CAPV et la CCPV.

Ensuite, les acteurs susceptibles de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre de la première programmation du PCAET ont été invités à se positionner dans le cadre d'ateliers participatifs.

Ces derniers se sont tenus durant le mois de mai 2021. **Sept ateliers, réunissant l'ensemble des partenaires publics, privés, associatifs du territoire concernés par la thématique** ont été organisés dans 4 communes du territoire. Pour chacun des ateliers, 2 ou 3 acteurs du territoire ont été invités à présenter aux participants leur expérience et des idées d'actions à développer. Les thématiques de travail suivantes ont été abordées :

- ***Accompagner les mondes agricole et sylvicole dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique, développer la séquestration carbone*** (10 mai 2021 à Carcès) – avec présentation de la CA83, la COFOR-ALEC83, le CRPF et l'ONF
- ***Accompagner les entreprises dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique*** (10 mai 2021 à Carcès) – avec présentation de la CMAR, Ecoscience Provence et la CCI du Var
- ***Rénover l'habitat privé, inciter à la sobriété énergétique et réduire la précarité énergétique*** (12 mai 2021 à Bras) – avec présentation de la CMAR et la COFOR-ALEC83
- ***Intégrer des objectifs de performances énergétique et environnementale dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagement*** (12 mai 2021 à Bras) – avec le CAUE83
- ***Encourager les alternatives à l'auto-solisme : vélo, marche, voiture partagée, transport collectif et les carburants / motorisations alternatives*** (18 mai 2021 à Brue-Auriac) – avec présentation de la CAPV (direction de la mobilité)
- ***Animer la démarche climat, air, énergie, Mobiliser les citoyens , Développer l'éducation à la transition énergétique*** (18 mai 2021 à Brue-Auriac) – avec présentation de Agribiovar et la Maison de l'enfance de Saint-Maximin
- ***Développer l'exemplarité des acteurs publics*** (25 mai 2021 à Néoules) – avec présentation du SymielecVar et la COFOR-ALEC83

Rénover l'habitat privé, inciter à la sobriété énergétique et réduire la précarité énergétique
(12 mai 2021 à Bras)

Accompagner les mondes agricole et sylvicole dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique, développer la séquestration carbone
(10 mai 2021 à Carcès)

Accompagner les entreprises dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique
(10 mai 2021 à Carcès)

Intégrer des objectifs de performances énergétique et environnementale dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagement
(12 mai 2021 à Bras)

Développer l'exemplarité des acteurs publics
(25 mai 2021 à Néoules)

Encourager les alternatives à l'auto-solisme : vélo, marche, voiture partagée, transport collectif et les carburants / motorisations alternatives
(18 mai 2021 à Brue-Auriac)

**Animer la démarche climat, air, énergie,
Mobiliser les citoyens
Développer l'éducation à la transition énergétique**
(18 mai 2021 à Brue-Auriac)

Chaque atelier était organisé de la façon suivante, sur une demie-journée :

- 1/ Rappel des éléments de diagnostic et des objectifs stratégiques concernant la thématique des ateliers
- 2/ Présentation de quelques retours d'expériences et de propositions d'actions par des acteurs du territoire
- 3/ Elaboration de propositions collectives :
    - **Proposition d'actions par sous-groupe**
    - **Sélection des actions prioritaires**
    - **Rédaction de pré-fiches action**

Figure 2 : Les ateliers participatifs conduits pour l'élaboration du PCAET Provence Verte Verdon

Le Syndicat mixte a également organisé un **dernier atelier concernant les énergies renouvelables thermiques en octobre 2021**, de façon à compléter ce volet du plan d'actions.

Le bilan des ateliers de concertation

Dans une période où les contraintes sanitaires étaient encore présentes (mais certes atténuées), le Syndicat mixte a pu réunir sous l'égide des ateliers de co-construction, près de **112 participations** selon la décomposition suivante :

- La Communauté d'agglomération de la Provence Verte
- La Communauté de communes Provence Verdon
- 22 communes (28 élus différents)
- 21 acteurs privés (associations, entreprises)
- 10 acteurs publics (hors communes / intercommunalités)

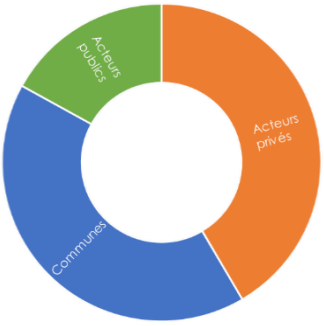

Cette formule d'ateliers a ainsi pu permettre de **susciter des volontés d'actions auprès des participants** dont certains pouvaient se poser des questions autour de contraintes / opportunités (techniques, juridiques, économiques, sociétales) liées aux mises en œuvre d'actions climat-air-énergie. Près de **45 propositions d'actions ont été formulées** et ont permis d'enrichir la première trame de plan d'actions.

A noter enfin que le Syndicat Mixte a également durant cette période programmé **son premier « Rendez-vous Climat » sur l'éclairage public.** Ce dernier a réuni 22 communes participantes.

Source : Syndicat Mixte Provence Verdon

L'annonce **de la tenue de ces différents temps de co-construction** et **la restitution de leurs conclusions / principaux enseignements** ont été diffusées via des articles de presse et sur les réseaux sociaux (voir ci-dessous).

Provence verte

var-matin
Lundi 31 mai 2021

Pour le climat, on prône l'exemplarité publique

Provence verte et Provence Verdon Et si les collectivités locales montraient l'exemple ? C'est la volonté affichée dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Parmi les actions prioritaires ciblées figure le déploiement des IRVE (infrastructures de recharges des véhicules électriques). (Photos V. D. et DR)

Les participants à l'atelier organisé par le Syndicat mixte et ses partenaires, réunis à Néoules, en vue de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Source : Var Matin

Source : Syndicat Mixte Provence Verdon

La finalisation des fiches action

Le plan d'actions a ensuite fait l'objet de nombreux échanges bi-latéraux avec les pilotes et opérateurs des différentes actions de façon à enrichir et finaliser leur contenu détaillé.

II. LA PREMIERE PROGRAMMATION 2022-2027

II.1 L'ARTICULATION ENTRE LA STRATEGIE ET LA PROGRAMMATION 2022-2027

La première programmation 2022-2027 compte **34 fiches-actions**. Elle est une première étape opérationnelle qui permettra au territoire Provence Verte Verdon de se positionner dans une **trajectoire lui permettant d'atteindre un taux de couverture énergétique de 100% à l'échéance 2050** (ambition du territoire Provence Verte Verdon).

Cette programmation concrétise sur sa première période de mise en œuvre (2022-2027), les **3 axes stratégiques (n°1, 2 et 3) et l'axe transversal (n°4)** décrits dans le cadre stratégique PCAET (voir ci-dessous).

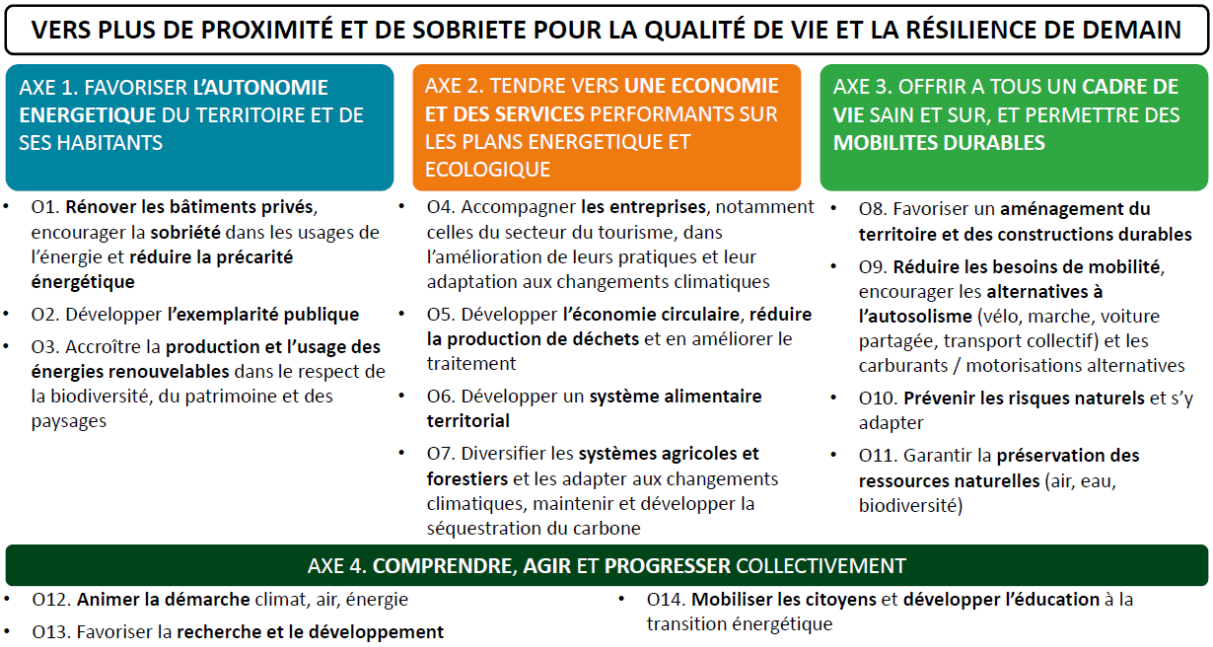

Figure 3 : Rappel de la stratégie du PCAET Provence Verte Verdon

Les fiches-actions sont énumérées ci-après selon les axes et orientations issus du cadre stratégique du PCAET. La majorité d'entre elles concerne la totalité du territoire Provence Verte Verdon, sauf spécification dans l'intitulé.

Axe	Orientation		Fiches-actions
1. AUTONOMIE ENERGETIQUE	O1	Rénover les bâtiments privés, encourager la sobriété dans les usages de l'énergie et réduire la précarité énergétique	Massifier et renforcer les dispositifs de rénovation de l'habitat (CAPV)
			Mettre en place un dispositif complet pour la rénovation des logements (CCPV)
	O2	Développer l'exemplarité publique	Limiter les consommations énergétiques des logements sociaux
			Réduire les consommations d'énergie des collectivités locales
			Créer un réseau des écoles durables
	O3	Accroître la production et l'usage des énergies renouvelables dans le respect de la biodiversité, du patrimoine et des paysages	Développer l'électricité renouvelable
			Développer les énergies thermiques et de récupération renouvelables
2.ECONOMIE ET SERVICES	O4	Accompagner les entreprises, notamment celles du secteur du tourisme, dans l'amélioration de leurs pratiques et leur adaptation aux changements climatiques	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie globale d'accompagnement des entreprises
			Favoriser un tourisme durable
	O5	Développer l'économie circulaire, réduire la production de déchets et en améliorer le traitement	Réduire les déchets et améliorer leur traitement
	O6	Développer un système alimentaire territorial	Déployer un Projet Alimentaire Territorial
	O7	Diversifier les systèmes agricoles et forestiers et les adapter aux changements climatiques, maintenir et développer la séquestration du carbone	Accompagner la transition écologique des exploitations agricoles
			Développer de nouvelles filières agricoles
			Adapter la sylviculture au changement climatique
			Favoriser le stockage du carbone
3.CADRE DE VIE ET MOBILITES	O8	Favoriser un aménagement du territoire et des constructions durables	Réaffirmer le caractère structurant des espaces naturels et agricoles dans le projet de développement du territoire
			Intégrer les objectifs de performance énergétique et environnementale et d'adaptation au changement climatique dans les documents d'urbanisme
			Accompagner la création d'un ou plusieurs projets urbains ou aménagements exemplaires
	O9	Réduire les besoins de mobilité, encourager les alternatives à l'autosolisme (vélo, marche, voiture partagée, transport collectif) et les carburants / motorisations alternatives	Créer des tiers lieux et des lieux de service
			Réaliser un plan mobilité territorial (CAPV)
			Réaliser un plan de mobilité simplifié (CCPV)
			Elaborer des plans de mobilité (administrations, entreprises, établissements scolaires)
			Développer la voiture partagée (co-voiturage, auto-partage)
			Développer l'usage du vélo dans les déplacements du quotidien
			Améliorer l'offre de transports en commun
			Promouvoir les carburants et motorisations alternatifs
			Mettre en place une information de proximité pour les publics éloignés de la mobilité
	O10	Prévenir les risques naturels et s'y adapter	Prévenir et s'adapter aux changements climatiques
	O11	Garantir la préservation des ressources naturelles (air, eau, biodiversité)	Préserver les ressources naturelles dans un contexte de changement climatique
4.COMPRENDRE, AGIR ET PROGRESSER	O12	Animer la démarche climat, air, énergie	Structurer un réseau des acteurs de la transition énergétique et écologique
	O13	Favoriser la recherche et le développement	Soutenir le développement de nouvelles filières énergétiques
	O14	Mobiliser les citoyens et développer l'éducation à la transition énergétique	Bâtir un plan de communication autour des thématiques climat-air-énergie
			Susciter et accompagner des collectifs citoyens
			Sensibiliser le public scolaire et petite enfance

Tableau 1 : Correspondance entre les axes, orientations et fiches-actions du PCAET Provence Verte Verdon

II.2 L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS ET PROGRAMMES D'ACTIONS

Le présent PCAET constitue **un des outils opérationnels pour la mise en œuvre de la transition énergétique et écologique** sur le territoire Provence Verte Verdon. Son volet opérationnel (la présente programmation 2022-2027) est à lier avec d'autres documents / programmes d'actions **dont les logiques d'articulation sont les suivantes (non exhaustifs) :**

- **Le Contrat de Transition Ecologique (CTE) Provence Verte Verdon :** largement construit en lien avec le CTE, le cadre stratégique climat-air-énergie est chapeautée par un fil rouge similaire au CTE et intitulé : « *Provence Verte Verdon : vers plus de proximité et de sobriété pour la qualité de vie et la résilience de demain* ». Le cadre stratégique PCAET de Provence Verte Verdon comprend 3 axes stratégiques et 1 axe transversal, qui reprennent ceux du CTE en les élargissant pour intégrer l'ensemble des activités et champs d'actions du territoire.

- **Le SCoT Provence Verte Verdon** dont le présent PCAET respecte les objectifs et orientations, et avec lequel une articulation est trouvée notamment dans l'orientation 8 du cadre stratégique PCAET (« Favoriser un aménagement du territoire et des constructions durables »).

- **Le Contrat Territorial de développement des Energies Renouvelables Thermiques du Var (CT EnR T&R Var)** en cours et qui donnera les moyens et la force d'animation nécessaire à la concrétisation de l'orientation 3 du cadre stratégique PCAET (« Accroître la production et l'usage des énergies renouvelables dans le respect de la biodiversité, du patrimoine et des paysages »).

- **Les documents de gestion de risques naturels** (ex : PAPI Complet Argens sur le risque inondations) dont les mises en œuvre permettent au territoire Provence Verte Verdon, une meilleure capacité d'adaptation aux effets des changements climatiques. Ils participent de ce fait à la concrétisation des orientations 10 (« Prévenir les risques naturels et s'y adapter ») et 11 (« Garantir la préservation des ressources naturelles ») du cadre stratégique PCAET.

- Le **PLPDMA (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés) et sa révision à venir** (Fiche-action n°10) comme outil de concrétisation de l'Orientation n°5 (« Développer l'économie circulaire, réduire la production de déchets et en améliorer le traitement ») du cadre stratégique PCAET.

- **Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)** qui renferment des opportunités d'innovations tant sur la production / consommation (Orientation 7 : « Diversifier les systèmes agricoles … et les adapter aux changements climatiques… »), sur la structuration / implantation des filières agricoles dans l'économie du territoire (Orientation 6 : « Développer un système alimentaire territorial »), que sur la réduction des impacts liés à leur acheminement (notions de circuits de proximité et d'évitement des besoins de déplacements).

- **Les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)** des deux EPCI, qui contiennent des actions intégrées dans plusieurs des orientations du cadre stratégique du PCAET.

- **Les actions d'accompagnement des publics dans le cadre de la rénovation énergétique de leur logement** (via le renforcement des dispositifs existants ou la création d'un guichet unique) pour la concrétisation de l'Orientation 2 du cadre stratégique PCAET (« Rénover les bâtiments privés, encourager la sobriété dans les usages de l'énergie et réduire la précarité énergétique »).

- La **définition / renforcement de mise en œuvre de labellisations** pour motiver les acteurs à s'engager **sur la durabilité de leurs activités** (ex : création d'un réseau des écoles durables, engagement dans le Label « Commerce Engagé », marque « Valeur Parc Naturel Régional », etc.).

Enfin, la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 impose aux EPCI de plus de 100 000 habitants l'intégration d'un Plan d'Action Qualité de l'Air (PAQA) dans leur PCAET. Ce PAQA doit être approuvé dans les mêmes conditions que le PCAET.

- Le présent PCAET **intègre le PAQA de l'agglomération Provence Verte**. Dans la suite du rapport, les éléments issus de l'analyse du PAQA sont visualisables grâce au pictogramme ci-contre :

II.3 LA PROGRAMMATION 2022-2027, EN UN COUP D'ŒIL

La première programmation du PCAET de Provence Verte Verdon est la résultante d'un processus ayant **un double impératif :**

- La nécessité de consigner des actions qui à l'heure de l'élaboration du présent PCAET, revêtent **un maximum de chances d'être concrétisées** par les pilotes désignés.
- Le souhait du Syndicat Mixte, en tant que structure pilote du PCAET sur son territoire, **d'ouvrir le cercle de propositions d'actions** dans le cadre d'un processus de concertation (notamment 8 ateliers participatifs, voir partie correspondante dans le chapitre I.2).

Pour cela, l'ensemble des actions retenues au titre de cette présente programmation, a **été analysé, mis en perspective et sélectionné** notamment au regard **des cadres d'actions mobilisables et conditionnant leurs mises en œuvre opérationnelles**, grâce à de nombreux échanges avec les pilotes et opérateurs des actions, ainsi que plusieurs **présentations du plan d'actions en bureau syndical et auprès du comité partenarial du PCAET**.

Au final, cette première programmation s'équilibre autour **de 34 fiches-actions** qui développent **les 90 actions.**

Axe	Fiches-actions		Actions	
1. AUTONOMIE ENERGETIQUE	FA1	Massifier et renforcer les dispositifs de rénovation de l'habitat	1	Maintenir et renouveler les dispositifs PIG, OPAH RU et SARE
			2	Mobiliser, former et accompagner les artisans locaux
			3	Lutter contre la précarité énergétique
	FA2	Mettre en place un dispositif complet pour la rénovation des logements	4	Mettre en place un guichet unique / une plateforme de la rénovation de l'habitat privé
			5	Améliorer les dispositifs et outils d'accompagnement des ménages
			6	Mobiliser, former et accompagner les professionnels de la rénovation
			7	Mettre en place un plan de communication fort
	FA3	Limiter les consommations énergétiques des logements sociaux	8	Poursuivre et renforcer la rénovation thermique du patrimoine de logements sociaux
			9	Equiper les logements de dispositifs de gestion des consommations d'énergie
			10	Mettre en place des dispositifs d'autoconsommation collective
	FA4	Réduire les consommations d'énergie des collectivités locales	11	Disposer d'un éclairage public exemplaire en favorisant notamment l'extinction nocturne
			12	Mettre à disposition des outils d'aide à la décision pour rénover les bâtiments publics
			13	Mettre en place un réseau d'économes de flux
			14	Renouveler les flottes de véhicules publics
			15	Mettre en place des marchés publics vertueux
			16	Rénover les collèges et bâtiments du département
	FA5	Créer un réseau des écoles durables	17	Créer et animer un réseau des écoles durables
	FA6	Développer l'électricité renouvelable	18	Mettre en place des conseillers sur le photovoltaïque et l'éolien pour les collectivités du bloc communal
			19	Définir et mettre en œuvre une stratégie pour l'implantation de centrales photovoltaïques en toiture et au sol
			20	Installer des micro-aérogénératrices
			21	Couvrir le canal de Rians par des panneaux photovoltaïques
			22	Mettre en service des petites installations hydro-électriques
	FA7	Développer les énergies thermiques et de récupération renouvelables	23	Déployer le contrat territorial de développement des ENR thermiques et de récupération
			24	Poursuivre la structuration de la filière bois-énergie
			25	Etudier la faisabilité de mettre en place un financement incitatif à l'installation du solaire thermique
			26	Développer l'information et la formation concernant la géothermie
2.ECONOMIE ET SERVICES	FA8	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie globale d'accompagnement des entreprises	27	Déployer les dispositifs de soutien des entreprises
			28	Faciliter l'accès des entreprises aux dispositifs de soutien
	FA9	Favoriser un tourisme durable	29	Mettre en œuvre le schéma de développement touristique de la Provence Verte
			30	Accompagner les agriculteurs et opérateurs du tourisme via la marque « Valeur Parc Naturel Régional »
			31	Mobiliser le Fonds tourisme durable
	FA10	Réduire les déchets et améliorer leur traitement	32	Renforcer le déploiement du label « Commerce Engagé » et ses déclinaisons
			33	Poursuivre les actions en faveur de la réparation et du réemploi
			34	Développer le tri à la source des biodéchets
			35	Optimiser les schémas de collecte
			36	Créer une unité de valorisation et de traitement des OM résiduels
			37	Améliorer les modes de financement de la collecte, du tri et du traitement des déchets (PLPDMA, tarification incitative)
	FA11	Déployer un Projet Alimentaire Territorial	38	Mettre en œuvre le PAT de la Provence Verte
			39	Définir une stratégie alimentaire sur le territoire Provence Verdon
	FA12	Accompagner la transition écologique des exploitations agricoles	40	Diagnostiquer et mettre en œuvre un plan d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et augmenter le stockage du carbone
			41	Faire évoluer les pratiques et le matériel agricole pour s'adapter au changement climatique
			42	Développer l'agroforesterie et la plantation de haies
			43	Limiter le brûlage des ceps
			44	Mettre en œuvre les POPI
			45	Mettre en place une démarche PAEC
			46	Réaliser des infrastructures hydrauliques
	FA13	Développer de nouvelles filières agricoles	47	Développer la filière plantes aromatiques et médicinales
			48	Développer une filière chanvre et les agro-matériaux
	FA14	Adapter la sylviculture au changement climatique	49	Adapter la gestion forestière au changement climatique
			50	Valoriser/rémunérer les services environnementaux rendus par des forêts résilientes
			51	Mobiliser le bois sur le territoire
	FA15	Favoriser le stockage du carbone	52	Sol vivant
			53	Développer une offre de formation certifiée sur l'agroécologie en contexte méditerranéen
			54	Construire et rénover des bâtiments en matériaux biosourcés

Axe	Fiches-actions		Actions	
3.CADRE DE VIE ET MOBILITES	FA16	Réaffirmer le caractère structurant des espaces naturels et agricoles dans le projet de développement du territoire	55	Poursuivre la mise en place Zones agricoles protégées (ZAP)
			56	Définir une trajectoire de réduction de la consommation d'espace à 2030 et 2050
			57	Elaborer des trames noires et brunes
	FA17	Intégrer les objectifs de performance énergétique et environnementale et d'adaptation au changement climatique dans les documents d'urbanisme	58	Mettre en place d'une communauté de travail sur l'urbanisme et les aménagements durables
	FA18	Accompagner la création d'un ou plusieurs projets urbains ou aménagements exemplaires	59	Accompagner les communes / EPCI sur la définition et le montage des projets
	FA19	Créer des tiers lieux et des lieux de service	60	Réalisation de la Maisons France services Publics de Montmeyan
			61	Réaliser une Maison de Santé pluridisciplinaire sur 2 pôles d'un même bassin de santé (Barjols et Varages)
			62	Réaliser les Tiers-lieux de la CCPV et Carcès
			63	Réaliser les maisons France Service de la Provence Verte
			64	Elaborer un schéma raisonné de création de tiers lieux et mise en place d'une animation des tiers-lieux du territoire
	FA20	Réaliser un plan mobilité territorial (CAPV)	65	Elaborer un plan de mobilité (CAPV)
	FA21	Réaliser un plan mobilité simplifié (CCPV)	66	Elaborer un plan de mobilité simplifié (CCPV)
	FA22	Elaborer des plans de mobilité (administrations, entreprises, établissements scolaires)	67	Soutenir et accompagner les plans de mobilités : entreprises, administrations, établissements d'enseignement
	FA23	Développer la voiture partagée (co-voiturage, auto-partage)	68	Viabiliser les aires de co-voiturage et réaliser leurs aménagements intermodaux
			69	Expérimenter ATCHOUM
			70	Structuration de l'action co-voiturage à l'échelle Provence Verte Verdon
	FA24	Développer l'usage du vélo dans les déplacements du quotidien	71	Elaborer un schéma d'aménagements cyclables
			72	Aménager l'Eurovéloroute 8 et de ses liaisons
	FA25	Améliorer l'offre de transports en commun	73	Créer un pôle d'échange multimodal
			74	Mettre en place un service de bus PMR
	FA26	Promouvoir les carburants et motorisations alternatifs	75	Elaborer un schéma directeur de déploiement des bornes de recharge publiques pour la mobilité électrique
			76	Déployer des bornes de recharge pour la mobilité électrique
	FA27	Mettre en place une information de proximité pour les publics éloignés de la mobilité	77	Garrigues : information sur les solutions de mobilité alternatives et les offres de transport public du territoire
			78	Maison de la mobilité de Carcès
	FA28	Prévenir et s'adapter aux changements climatiques	79	Mettre en œuvre une stratégie globale de lutte contre les inondations
			80	Mettre en œuvre une stratégie globale de lutte contre les incendies
			81	Définir et mettre en œuvre d'une communication commune / globale « changement climatique »
	FA29	Préserver les ressources naturelles dans un contexte de changement climatique	82	Préserver la ressource en eau
			83	Mettre en œuvre le Plan d'actions qualité de l'air (PAQA)
4.COMPRENDRE, AGIR ET PROGRESSER	FA30	Structurer un réseau des acteurs de la transition énergétique et écologique	84	Structurer et animer un réseau des acteurs de la transition énergétique et écologique
			85	Assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation du PCAET
	FA31	Soutenir le développement de nouvelles filières énergétiques	86	Installation de serres de maraichage photovoltaïques
			87	Smart-agriculture en Provence Verte
	FA32	Bâtir un plan de communication autour des thématiques climat-air-énergie	88	Construire et mettre en œuvre un plan de communication climat-air-énergie
	FA33	Susciter et accompagner des collectifs citoyens	89	Faire émerger des projets et/ou des structures citoyennes de production d'énergies renouvelables
	FA34	Sensibiliser le public scolaire et petite enfance	90	Définir et mettre en œuvre un programme global de sensibilisation des publics scolaires et de la petite enfance sur les sujets climat - air - énergie

Tableau 2 : Correspondance entre les Fiches-actions et les actions qu'elles contiennent au sein de la première programmation 2022-2027 du PCAET Provence Verte Verdon

II.3.1.1 Articulation Plan d'Action Qualité de l'Air CAPV

PAQA CAPV

Dans le cadre de l'élaboration de son PAQA, référencée en action 83 du programme d'actions PCAET 2022-2027 Provence Verte Verdon, la CAPV a fixé 4 potentialités d'actions :

Transports routiers :

- **N° 1 : Etudier l'opportunité liée à la création d'une filière bioGNV**

Cette action supplémentaire porterait sur l'étude d'opportunité liée à la création d'une filière bioGNV sur le territoire de la CAPV. Au-delà du fait qu'elle est un argument à la décarbonation de la mobilité, la création de cette filière permettait à la CAPV de renforcer ses moyens d'actions pour atteindre plus rapidement ses objectifs en matière de qualité de l'air1 et satisfaire aux obligations réglementaires induites par la loi Climat et résilience (taux d'incorporation de véhicules à faibles émissions dans les flottes des collectivités : 40 % à partir de 2025 et 70 % en 2030).

Relativement à ce dernier point, il s'agirait donc pour la CAPV d'élargir les cibles de son action de renouvellement de sa flotte de véhicules publics (cf. Fiche action 4, action 14) en y intégrant d'autres utilisateurs potentiels d'un bioGNV produit localement : flotte de véhicules captifs CAPV puis matériels roulant permettant d'exercer des compétences CAPV (transports de voyageurs par des bus notamment) et enfin transporteurs locaux.

Depuis le 1er septembre 2018, la CAPV assure de manière pleine et entière, l'organisation des transports scolaires, urbains et interurbains sur l'ensemble des 28 communes du territoire. En février 2022, la CAPV a lancé une consultation pour renouveler le marché d'exploitation et de mise en œuvre des lignes régulières et scolaires de transport routier de voyageurs. Ce marché débutera en septembre 2022 pour une durée de 4 ans. Dans ce cadre, la CAPV a été demandé un verdissement de la flotte de bus avec motorisation alternative (un des critères de jugement des offres).

Sur le volet production, il s'agira de s'inspirer des approches « gagnant-gagnant » retenues dans le cadre de la programmation du PCAET avec un gaz mobilité produit à partir d'énergies décarbonnées et utilisé localement (un exemple dans le cadre de l'action Smart Agriculture en Provence Verte : production d'hydrogène vert grâce à des aérogénétrices verticales qui recombiné avec du CO2 capté / valorisé en viticulture permet de produire un bioGNV utilisé par le machinisme agricole).

A cet effet l'étude des opportunités liée à la création d'une filière bioGNV pourra s'inscrire dans le programme de travail induit par la mise en œuvre de la Fiche-action N°7 « Développer les énergies renouvelables thermiques et de récupération » (Action n°23 Déployer le Contrat Territorial de développement des Energies Renouvelables thermiques).

Au final, la CAPV sera attentive aux demandes de porteurs de projets pour la création d'une filière BioGNV sur son territoire.

[1] Face aux préoccupations majeures de santé publique, les véhicules roulant au GNV et bioGNV présentent un atout indiscutable : ils émettent peu d'oxydes d'azote, peu d'oxyde de carbone, et pas de fumées noires, comparé aux véhicules diesel et essence.

Qualité de l'air dans les ERP accueillant des publics sensibles :

- **N°2 : Approfondir le diagnostic de qualité de l'air général et autour des ERP par établissement et/ou par type de gestionnaire (EPCI, communes, collèges et lycées…)**

Il n'existait pas dans la programmation PCAET 2022-2027, d'action relative à la problématique d'amélioration de la qualité de l'air dans les ERP accueillant des publics sensibles. A cet égard, l'action décidée par la CAPV vient donc enrichir la programmation PCAET.

Biomasse et qualité de l'air :

- **N°3 : Maintenir et renouveler les dispositifs PIG, OPAH RU et SARE (sur le volet chauffage bois ou fioul des logements)**

L'*action 1* de la programmation PCAET 2027-2027 Provence Verte Verdon prévoit la mise en place d'accompagnements et d'aides à l'investissement en direction des particuliers pour l'isolation de leurs logements mais également pour le remplacement de leurs systèmes de chauffage (avec un double enjeu de performance énergétique et de développement des EnR&R). Sur le territoire de la CAPV notamment, le remplacement de systèmes vétustes pourrait être priorisé sur les systèmes au bois (induisaient en 2019 près de 455 tonnes tous polluants confondus) et au fioul (45 tonnes).

- **N° 4 : Limiter le brûlage des ceps**

Cette action (référencée *n°43* dans la programmation PCAET 2022-2027 de Provence Verte Verdon) s'inscrit dans la suite des essais de valorisation énergétique des ceps de vigne menés auprès des coopérateurs de la cave de Carcès. Son siège étant implanté sur le territoire de la CAPV, il s'agit bien d'une action ayant des évitements d'impacts prévisibles sur ce territoire et pouvant être incrémentés par une logique d'extension à d'autres zones viticoles.

II.4 ANALYSE DE LA PROGRAMMATION EN MATIERE DE PORTAGE DES ACTIONS

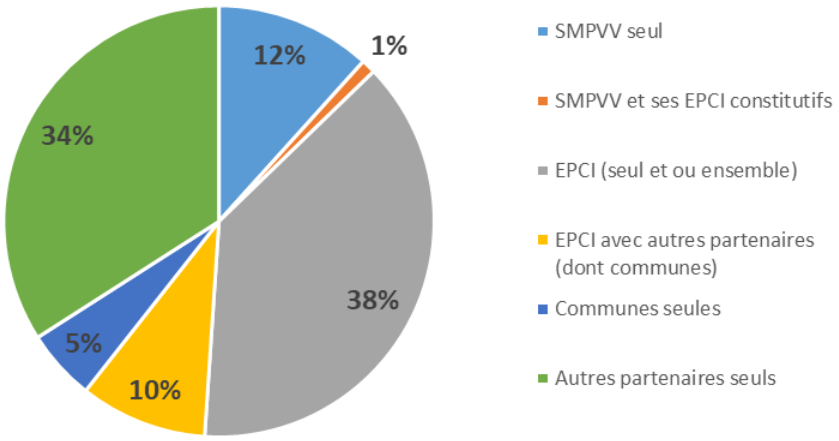

Figure 4 : Répartition du pilotage des actions de la première programmation 2022-2027 du PCAET Provence Verte Verdon

Voir annexe IV.3. Liste des actions par pilote

13% des actions seront portées par le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon

Ces actions traduisent son positionnement en tant que **coordinateur et animateur de la transition énergétique** sur son territoire. Quelques exemples d'actions ci-dessous :

- *Créer et animer un réseau des écoles durables*
- *Mettre en place une démarche PAEC*
- *Accompagner les communes / EPCI sur la définition et le montage des projets*
- *Définir et mettre en œuvre d'une communication commune / globale « changement climatique »*
- *Définir et mettre en œuvre un programme global de sensibilisation des publics scolaires et de la petite enfance sur les sujets climat - air - énergie*

Ces actions s'inscrivent également dans la nécessité de **co-construire des stratégies / schémas directeurs cadrant l'action et intégrant les apports de tous les acteurs intéressés**. C'est le cas par exemple des actions suivantes :

- *Définir et mettre en œuvre une stratégie pour l'implantation de centrales photovoltaïques en toiture et au sol*
- *Définir une trajectoire de réduction de la consommation d'espace à 2030 et 2050*
- *Elaborer des trames noires et brunes*

Enfin, certaines des actions s'inscrivent dans une **logique de continuité par rapport** à des processus engagés par l'élaboration du PCAET. Quelques exemples d'actions ci-dessous:

- *Structurer et animer un réseau des acteurs de la transition énergétique et écologique*
- *Assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation du PCAET*

38% des actions seront portées par les EPCI constitutifs du Syndicat mixte (CA Provence Verte et CC Provence Verdon).

La mise en œuvre de ces actions contribuent notamment à la réalisation des objectifs d'amélioration :

- *De la **performance énergétique des services publics** (ex d'action : Mettre en place des marchés publics vertueux),*
- *De la **performance énergétique de l'habitat** (actions relatives à la mise en place d'un dispositif complet pour la rénovation des logements et à la massification / renforcement des dispositifs de rénovation de l'habitat)*
- *Dans **l'accompagnement des acteurs économiques** cibles concernées (opérateurs tourisme, entreprises, agriculteurs etc.)*
- *Des **pratiques de mobilités durables** (via des tiers-lieux, des plans de mobilités, la pratique de la voiture partagée, l'offre de transports en commun)*
- *De la mise en œuvre des **outils de gestion des risques permettant de limiter les effets du changement climatiques***

34% des actions seront portées par plus de 15 partenaires publics, associatifs et privés des EPCI et du SMPVV

Il s'agit des actions pour lesquelles une intervention du SMPVV et/ou ses EPCI membres **ne s'est pas révélée comme strictement décisive**, au-delà de leur rôle de capitalisation, de mise en lien et de diffusion des retours d'expériences de l'ensemble des actions de la programmation 2022-2027 (cf. fiches actions 29 à 33 ci-dessous).

Les pilotes de ces actions sont les suivants (par ordre alphabétique) :

- ADEME
- Agribiovar
- Association Garrigues
- Association Maison de la mobilité
- Chambre d'agriculture du Var
- CCI Var
- Cluster Provence Rosé
- Collaborative Energy SAS
- Conseil départemental du Var
- LEAP Provence Verte
- PNR Sainte-Baume / PNR Verdon
- Potagers et compagnie
- SIVED NG
- Société du Canal de Provence
- SYMIELEC Var
- Var Habitat

II.5 LA PROGRAMMATION 2022-2027, EN DETAILS

II.5.1 Clé de lecture des fiches-actions

Articulation Stratégie	Axe N°	Intitulé de l'axe	Orientation N°	Intitulé de l'orientation
N° / Intitulé de la fiche-action	N°	Intitulé de la fiche-action		

Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	✓ Production d'EnR&R / adaptation réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air	✓ Adaptation au changement climatique	✓ Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées
Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés	Ce qui a motivé l'action (les points de départ d'un diagnostic) Eléments divers pouvant être relatifs au contexte réglementaire national, à la situation locale, aux politiques mis en œuvre par la collectivité ainsi qu'à des expériences déjà menées par ce dernier ou par des acteurs locaux Lien de l'action avec des cadres, des schémas existants, des dispositifs contractuels Objectifs opérationnels visés					

Contenu de l'action	Action N°	Intitulé de l'action Description de l'action

	Action		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateur(s)	Partenaires principaux	Rôle du SMPVV	Calendrier					
									2022	2023	2024	2025	2026	2027
Modalité de mise en œuvre	N°	Rappel de l'intitulé de l'action	CAPV +CCPV Ou CAPV Ou CCPV	En réflexion En cours Obligation réglementaire	Désignation du (des) pilote(s) :	Désignation du (des) opérateurs	Désignation des partenaires de l'action	Maîtrise d'ouvrage, relai d'information, animation principale etc.	Calendrier de mise en œuvre (chronologique)					

	Investissement / fonctionnement		Rappel Pilotes	Coût [k€]	Autofinancement [k€ - %]	Recettes / financements [k€ - %]
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	N°	Désignation de l'investissement Désignation du fonctionnement ETP	Rappel du Pilote de l'action	Montant (en k€)	Montant autofinancé par le(s) pilote (s) - en k€	Montant de la recette par le(s) pilote(s) - en k€ Dispositif de financement mobilisé

	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial [année de référence / donnée]		Objectif [année d'objectif / donnée]	
Suivi / évaluation	N°	Désignation de l'indicateur attaché à l'action	Désignation de l'unité de l'indicateur à laquelle est attachée à l'action	Source de la donnée (structure, nom si possible)	Année référence	Donnée sur l'indicateur sur l'année de référence (avant la mise en œuvre de l'action)	Année objectif	Donnée sur l'indicateur sur l'année d'objectif (après la mise en œuvre de l'action)

II.5.2 Les fiches-actions

Articulation Stratégie	Axe N°1	Favoriser l'autonomie énergétique du territoire et des habitants	Orientation N°1	Rénover les bâtiments privés, encourager la sobriété dans les usages de l'énergie et réduire la précarité énergétique
N° / Intitulé de la Fiche-action	N°1	**Massifier et renforcer les dispositifs de rénovation de l'habitat (CAPV)**		

Domaine d'incidence						
	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	✓ Production d'EnR&R / adaptation réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air (Contribution PAQA CAPV)	✓ Adaptation au changement climatique	✓ Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées

Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés

Actuellement, il existe plusieurs dispositifs d'accompagnement à la rénovation de l'habitat existants sur le territoire :

- **Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter et louer mieux en Provence Verte – 2020/2022 » :** ce dispositif est mis en place pour les ménages très modestes et modestes éligibles aux aides de l'ANAH ainsi que pour les copropriétés. Il est le fruit de partenariats notamment avec l'ANAH, Action Logement, l'Etat et la Région. Il concerne les propriétaires occupants et les bailleurs de logements dégradés, déjà loués ou vacants destinés à la location sous condition de pratiquer des loyers maîtrisés. Il est déployé sur les territoires par SOLIHA Var.
- **Le service public pour la Rénovation Énergétique (FAIRE) dans le cadre du financement du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique de l'Habitat (SARE) :** ce service mis en place pour tous les ménages est porté par l'ADEME dans le cadre de la récupération de CEE, le département du Var (porteur associé) et la Région SUD. Il est déployé sur le terrain par la COFOR - ALEC83. Ce service est financé par L**e Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE)**, via des conventions entre le département, les EPCI et la COFOR ALEC83, il a été mis en place courant 2021.

Ce service se décline en différents actes métiers accessibles au travers de permanences téléphoniques et territorialisées, ou lors de visites chez les porteurs de projet dans le cadre d'un accompagnement global :

- A1 – Primo conseil et orientation des publics
- A2 – Conseil personnalisé
- A4 – Accompagnement global (= diagnostic global habitat)
- B1/B2 – Conseil au petit tertiaire privé pour rénover leurs locaux

L'accompagnement proposé aux ménages notamment par le service FAIRE est essentiellement axé sur la rénovation énergétique du logement. Or, le processus de rénovation est un processus long, pluriannuel qui doit être embarqué dans la question globale de l'amélioration de l'habitat. Il est proposé dans ce sens de définir un diagnostic global habitat dans le processus d'accompagnement. Par ailleurs, pour aboutir à des rénovations globales et performantes un accompagnement depuis la conception jusqu'à la réalisation des travaux est nécessaire (accompagnement maîtrise d'œuvre). En effet, les ménages ne sont actuellement pas disposés à payer ce type de prestation.
Ces outils pourront être complétés également par des approches spécifiques à l'égard des publics en situation de précarité énergétique.

A noter : dès janvier 2022, un guichet unique regroupant ANAH et SARE au niveau national sera mis en place.

Enfin, la structuration, la mobilisation et la formation du réseau des professionnels sur le marché de la rénovation énergétique est une mission essentielle pour réussir la montée en charge de la rénovation énergétique des logements et s'assurer d'une retombée économique locale des investissements qui y sont liés.

Contenu de l'action		
	Action N°1	<u>Maintenir et renouveller les dispositifs PIG, OPAH RU, SARE</u> *Action renforcée sur le volet qualité de l'air par la mise en œuvre du PAQA de la CAPV (voir II.3.1.1).* Une vigilance particulière sera appliqué sur la performance des équipements de chauffage et la qualité du combustible choisis, notamment en lien avec le plan national chauffage bois et sa déclinaison locale en cours de rédaction.
	Action N°2	<u>Mobiliser, former et accompagner les artisans locaux</u> Planification et mise en œuvre des actions sur le territoire : accompagnement COFOR - ALEC 83 dans le cadre du SARE. Création d'un groupe de travail avec la CMAR et définition d'un partenariat sur le territoire de l'Agglomération. Renforcement et coordination des dispositifs
	Action N°3	<u>Lutter contre la précartié énergétique</u> Le dispositif SAH-SAH PE permet aux propriétaires occupants modestes et très modestes (avec barèmes distincts plus favorables pour ces derniers), selon les critères définis par l'ANAH, de bénéficier de subventions relatives aux travaux d'amélioration de l'habitat (SAH) ou d'amélioration de l'habitat – précarité énergétique (SAHPE)

PAQA CAPV

Contrat de Transition Écologique

Modalité de mise en œuvre

Actions		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateur(s)	Partenaires principaux	Rôle du SMPVV	Calendrier					
								2022	2023	2024	2025	2026	2027
N°1	Maintenir et renouveller les dispositifs PIG, OPAH RU, SARE	CAPV	En cours	CAPV	ALEC83 (SARE / FAIRE) Soliha (PIG)	ADEME, Région, ANAH, DDTM Département	Relai d'information Animation CTE						
N°2	Mobiliser, former et accompagner les artisans locaux	CAPV	En cours	CAPV	ALEC83 - CMAR	FFB, CAPEB, CCI	Relai d'information						
N°3	Lutter contre la précartié énergétique	CAPV	En cours	CD83	CD83	ANAH	Relai d'information						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	**Investissement / fonctionnement**		**Rappel Pilotes**	**Coût [k€]**	**Autofinancement [k€ - %]**	**Recettes / financements [k€ - %]**
	N°1	Maintenir et renouveler les dispositifs : SARE	CAPV	Programme global SARE /3 ans : 806 k€	SARE : 20ct€/hab/an (2021= 20,24K€)	- Mutualisation EPCI : 136 K€ (17%) - Subvention Dept83 = 73.2k€ (9%) - Sub. Région : 72.2K€ (9%) - Fonds européens : 121K€ (15%) - CEE : 403.2K€ (50%
		PIG, OPAH RU	CAPV	Cf conventions		
	N°2	Mobiliser, former et accompagner les artisans locaux	CAPV	Programme global SARE	Cf. ci-dessus	Cf. ci-dessus
	N°3	Lutter contre la précartié énergétique	CD83	Selon nombre de ménages aidés		

Suivi / évaluation	**Indicateur(s)**		**Unité**	**Source**	**Initial [année de référence / donnée]**		**Objectif [année d'objectif / donnée]**	
	N°1	Nombre de ménages accompagnés / SARE	Nombre de ménages	ALEC83	2021	A définir	2027	A définir
		Dossiers travaux subventionnés / PIG	Nombre de logements	CAPV	2020	23	2023	236
		Dossiers travaux subventionnés / OPAH RU	Nombre de logements		2022	A définir	2027	A définir
	N°2	Signature d'une convention avec la CMAR	Nombre	CAPV	2021	0	2022	1
		Nombre d'artisans mobilisés	Nombre	ALEC83 CMAR	2021	A définir	Par an	A définir
	N°3	Nombre de ménages aidés	Nombre	CD83	2021	A définir	2027	A définir

Articulation Stratégie	**Axe N°1**	**Favoriser l'autonomie énergétique du territoire et des habitants**	**Orientation N°1**	**Rénover les bâtiments privés, encourager la sobriété dans les usages de l'énergie et réduire la précarité énergétique**
N° / Intitulé de la Fiche-action	**N°2**	**Mettre en place un dispositif complet pour la rénovation des logements (CCPV)**		

Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	✓ Production d'EnR&R / adaptation réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air	✓ Adaptation au changement climatique	✓ Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées

Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés

Actuellement, il existe plusieurs dispositifs d'accompagnement à la rénovation de l'habitat existants sur le territoire :

- **Programme d'Intérêt Général (PIG) « Amélioration de l'habitat en Provence Verdon » :** ce dispositif est mis en place pour les ménages très modestes et modestes éligibles aux aides de l'ANAH ainsi que pour les copropriétés. Il est le fruit de partenariats notamment avec l'ANAH, Action Logement, l'Etat et la Région. Il concerne les propriétaires occupants et les bailleurs de logements dégradés, déjà loués ou vacants destinés à la location sous condition de pratiquer des loyers maîtrisés. Il est déployé sur les territoires par SOLIHA Var.
- **Le service public pour la Rénovation Énergétique (FAIRE) dans le cadre du financement du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique de l'Habitat (SARE) :** ce service mis en place pour tous les ménages est porté par l'ADEME dans le cadre de la récupération de CEE, le département du Var (porteur associé) et la Région SUD. Il est déployé sur le terrain par la COFOR - ALEC83. Ce service est financé par L**e Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE)**, via des conventions entre le département, les EPCI et la COFOR ALEC83, il a été mis en place courant 2021,
- Le dispositif SAH - SAH PE du département du Var permet aux propriétaires occupants modestes et très modestes (avec barèmes distincts plus favorables pour ces derniers), selon les critères définis par l'ANAH, de bénéficier de subventions relatives aux travaux **d'amélioration de l'habitat (SAH) ou d'amélioration de l'habitat – précarité énergétique (SAH PE)**

Les dispositifs en place présentent toutefois plusieurs limites :

- Leur pluralité les rend peu lisibles,
- Ils ne permettent pas d'accompagner tous les habitants,
- L'accompagnement est parfois trop circonscrit (soit dans le temps, soit dans les thématiques traitées) alors qu'il serait nécessaire de pouvoir accompagner les habitants dans la globalité du processus de rénovation de leur logement.

Le ministère de la transition écologique, avec la création de France Rénov' (nouveau service public de la rénovation des logements), a souhaité palier à ces difficultés. Toutefois le dispositif s'appuiera sur les acteurs des territoires, qui doivent continuer à se structurer pour répondre de mieux en mieux aux besoins des habitants.

Enfin, la structuration, la mobilisation et la formation du réseau des professionnels sur le marché de la rénovation énergétique est une mission essentielle pour réussir la montée en charge de la rénovation énergétique des logements et s'assurer d'une retombée économique locale des investissements qui y sont liés. Cela doit permettre également d'assurer la promotion des matériaux biosourcés.

Contenu de l'action	Action N°4	<u>Mettre en place un guichet unique / une plateforme de la rénovation de l'habitat privé</u> Création d'un groupe de travail inter-structures (opérateurs et financeurs) chargé de coordonner et de proposer des mutualisations entre dispositifs Coordonner / mutualiser les différents dispositifs du territoire : SARE / espaces FAIRE, PIG « Amélioration de l'habitat en Provence Verdon », SAH et SAH PE du département, éventuelles OPAH sur certaines communes… Etudier l'opportunité d'un guichet unique ou « Maison de l'habitat » pour proposer aux ménages quel que soit leurs revenus une information plus lisible, un accompagnement tout au long de leurs démarches (approche centrée sur l'usager et non sur les dispositifs d'aide) avec par exemple un seul interlocuteur qui suit le ménage de A à Z. Le tout sera coordonné avec la mise en place de France Rénov'.
	Action N°5	<u>Améliorer les dispositifs et outils d'accompagnement des ménages</u> Etudier la possibilité de proposer aux ménages : - un accompagnement général - un accompagnement à la maîtrise d'œuvre pour la réno du logement - mettre en place l'accompagnement des ménages qui n'entrent pas dans les dispositifs - mettre en place une aide pour faire les demandes de subv (ex : EPCI délégataire ?) - mettre en place l'accompagnement à l'autorénovation (REPARE) - identifier des modes de financement du « reste à charge »
	Action N°6	<u>Mobiliser, former et accompagner les professionnels de la rénovation</u> Création d'un groupe de travail COFOR - ALEC83/CMAR pour définir une feuille de route commune Planification et mise en œuvre des actions sur le territoire (communication, formation, accompagnement, labellisation…): accompagnement COFOR - ALEC 83, entretien Conseil Rénover+ de la CMAR, autre ? Renforcement et coordination des dispositifs Viser la rénovation globale, le développement des EnR et la promotion des matériaux biosourcés
	Action N°7	<u>Mettre en place un plan de communication fort</u> Répertorier les modalités de communication existantes (notamment le volet « dynamique de la rénovation » du SARE) et les besoins + Lien France Rénov' Définir les cibles et les vecteurs / relais de communication Etablir et mettre en œuvre le plan de communication

	Actions		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateur(s)	Partenaires principaux	Rôle du SMPVV	Calendrier					
									2022	2023	2024	2025	2026	2027
Modalité de mise en œuvre	N°4	Mettre en place d'un guichet unique de la rénovation de l'habitat privé	CCPV	En réflexion	CCPV	CCPV ALEC83 Soliha	ADEME, Région, ANAH, DDTM Département Maisons France Service	Relai d'info						
	N°5	Améliorer les dispositifs et outils d'accompagnement des ménages	CCPV	En réflexion	CCPV	CCPV ALEC83 Soliha	ANAH / DDTM / CD83 / CMAR / Compagnons Bâtisseurs Banques	Relai d'info						
	N°6	Mobiliser, former et accompagner les professionnels de la rénovation	CCPV	En réflexion	CCPV	ALEC83 CMAR	FFB, CAPEB, CCI ADEME	Relai d'info						
	N°7	Mettre en place un plan de communication fort	CCPV	En réflexion	CCPV	CCPV / ALEC83 / Communes (CCAS) Maisons France service CD83 (UTS)	ANAH, DDTM83 Agences immobilières ?	Relai d'info						

	Investissement / fonctionnement		Rappel Pilotes	Coût [k€]	Autofinancement [k€ - %]	Recettes / financements [k€ - %]
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	N°4	Mettre en place une plateforme de la rénovation de l'habitat privé	CCPV	A définir		
	N°5	Améliorer les dispositifs et outils d'accompagnement des ménages	CCPV	A définir		
	N°6	Mobiliser, former et accompagner les professionnels de la rénovation	CCPV	A définir		
	N°7	Mettre en place un plan de communication fort	CCPV	A définir Cf. SARE		

	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial [année de référence / donnée]		Objectif [année d'objectif / donnée]	
Suivi / évaluation	N°4	Mise en place d'un GT interstructure	Unité	CCPV	2021	0	2023	1
	N°5	Mise en place d'outils d'accompagnement à la maîtrise d'œuvre	Unité	CCPV	2021	0	2023	1
	N°6	Création d'une feuille de route COFOR-ALEC83 / CMAR	Nombre	ALEC83 CMAR	2021	0	2023	1
	N°7	Plan de communication défini	Unité	CCPV	2021	0	2027	1

Articulation Stratégie	**Axe N°1**	**Favoriser l'autonomie énergétique du territoire et des habitants**	**Orientation N°2**	**Développer l'exemplarité publique**
N° / Intitulé de la Fiche-action	**N°3**	**Limiter les consommations énergétiques des logements sociaux**		

Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	✓ Production d'EnR&R / adaptation réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air	✓ Adaptation au changement climatique	✓ Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées

Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés

Var Habitat dispose sur le territoire du parc social de 1235 logements répartit de la manière suivante :
- 8 résidences implantées sur 5 communes de la CCPV,
- 32 résidences présentes sur 12 communes de la CAPV.

A ce jour et sur les 40 résidences en gestion sur les deux EPCI :
- 3 résidences en étiquette A
- 5 résidences en étiquette B
- 17 résidences en étiquette C
- 14 résidences en étiquette D
- 1 résidence en étiquette F (travaux 2021 pour passage en étiquette D)

Depuis 2005, différents travaux d'amélioration thermique ont été entrepris (menuiseries extérieures, réfection isolation toiture, isolation des combles, portes palières, ventilation, ITE, isolation planchers bas, éclairage à détection, chaudières individuelles, chauffages électriques, chaudières collectives, calorifugeage réseaux et points singuliers). L'objectif de l'action est de poursuivre ces travaux.
Suite aux évolutions réglementaires (RT2020 notamment), Var Habitat sera amené à établir de nouveaux DPE et éventuellement revoir son plan d'actions.

Contenu de l'action	Action N°8	Poursuivre et renforcer la rénovation thermique du patrimoine de logements sociaux
	Action N°9	Equiper les logements de dispositifs de gestion des consommations d'énergie (suite à expérimentation Interconnect)
	Action N°10	Mettre en place des dispositifs d'autoconsommation collective

	Actions		**Périmètre**	**Etat d'avancement**	**Pilote(s)**	**Opérateur(s)**	**Partenaires principaux**	**Rôle du SMPVV**	**Calendrier**					
									2022	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
Modalité de mise en œuvre	N°8	Poursuivre et renforcer la rénovation thermique du patrimoine de logements sociaux	CAPV + CCPV	En cours	Var Habitat	Var Habitat	CEE, bureau études thermiques	Relai d'information						
	N°9	Equiper les logements de dispositifs de gestion des consommations d'énergie	CAPV + CCPV	Expérimentation en cours (hors territoire)	Var Habitat	Société Thermovault et intervenants techniques	ENEDIS, YNCREA, BE ENERLOOP	Relai d'information						
	N°10	Mettre en place des dispositifs d'autoconsommation collective	CAPV + CCPV	Expérimentation en cours (hors territoire)	Var Habitat	A définir	Région Sud ADEME	Relai d'information	Selon retour expérimentation					

	Investissement / fonctionnement		**Rappel Pilotes**	**Coût [k€]**	**Autofinancement [k€ - %]**	**Recettes / financements [k€ - %]**
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	N°8	Rénovation thermique du patrimoine de logements sociaux	Var Habitat	Pas établi	A définir	A définir
	N°9	Dispositifs de gestion des consommations d'énergie	Var Habitat	Pas établi	A définir	A définir
	N°10	Dispositifs d'autoconsommation collective	Var Habitat	Pas établi	A définir	A définir

	Indicateur(s)		**Unité**	**Source**	**Initial [année de référence / donnée]**		**Objectif [année d'objectif / donnée]**	
Suivi / évaluation	N°8	Nombre de logements rénovés	Logement	Var Habitat	2021	A définir		A définir
	N°9	Nombre de logements équipés	Logement	Var Habitat	2021	A définir		A définir
	N°10	Nombre de résidences équipées	Résidence	Var Habitat	2021	A définir		A définir

Articulation Stratégie	Axe N°1	Favoriser l'autonomie énergétique du territoire et des habitants	Orientation N°2	Développer l'exemplarité des services publics
N° / Intitulé de la Fiche-action	N°4	**Réduire les consommations d'énergie des collectivités locales**		

Domaine d'incidence					
✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	Production d'EnR&R / adaptation réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air (Contribution PAQA CAPV)	✓ Adaptation au changement climatique	✓ Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées

Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés

Selon AMORCE, « la dépense globale d'énergie des collectivités (communes, départements, régions) est de l'ordre de 4 milliards d'euros par an. Elle a quasiment doublé depuis 10 ans. Des économies de 20 à 40 % sur ces dépenses sont constatées lorsque l'on applique une méthode de gestion et d'optimisation rigoureuse et persévérante » (2014).

En outre, le décret tertiaire vise à diminuer la consommation énergétique des parcs tertiaires français d'au moins -40% dès 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050 par rapport à l'année de référence choisie (entre 2010 et 2019). Sont concernés les propriétaires ou occupants de batiments à usage tertiaire privés ou pubics de plus de 1000 m² de surface de plancher ou cumulée.

Plusieurs leviers d'actions peuvent être mobilisés par les collectivités :

- L'éclairage public représente en moyenne 50% de la consommation d'électricité d'une commune. Or, par exemple, Avec un gain moyen de consommation de 70% pour les points lumineux remplacés par des LED, le temps de retour sur investissement (TRI) moyen est de 6 ans. Le TRI est quasiment immédiat pour l'extinction nocturne. Cette action permet également de répondre aux objectifs de préservation des milieux naturels fixés dans l'arrêté relatif aux nuisances lumineuses. En Provence verte Verdon, les communes peuvent être accompagnées par le SYMIELEC Var sur ce sujet.
- Le patrimoine bâti des collectivités est important et souvent ancien et énergivore. De plus, le décret tertiaire oblige les propriétaires des plus grands bâtiments à mener des actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire. Le Symielec Var et l'ALEC83 ont ainsi été lauréat du programme ACTEE de la FNCCR en 2021 pour accompagner les communes dans la rénovation de leur bâtiments
- Par ailleurs, les collectivités locales sont soumises à des obligations réglementaires concernant les flottes de véhicules publiques. Les quotas de véhicules propres que doivent acquérir l'Etat et les collectivités lors de leur renouvellement de parc viennent récemment d'être modifiés par la loi Climat et résilience en :
  . portant à 70 % à partir du 1er janvier 2027 le taux d'incorporation de véhicules à faibles émissions dans les flottes de l'État,
  . ajoutant deux points d'étape pour les collectivités territoriales, à hauteur de 40 % à partir de 2025 et 70 % en 2030 de taux d'incorporation de véhicules à faibles émissions dans ces flottes
- La commande publique est un levier du développement durable des territoires. Le code des marchés 2006 permet de l'intégrer dès le stade de définition des besoins. La loi Climat et Résilience va plus loin en imposant une prise en compte du développement durable tout au long des procédure de commande publique, avec une entrée en vigueur à partir de 2026.

Contenu de l'action		
	Action N°11	<u>Disposer d'un éclairage public exemplaire notamment en favorisant l'extinction nocturne</u> Diagnostic de l'éclairage public existant Modernisation de l'éclairage en fonction de enjeux (ampoule, matériel annexe, éclairage passif) Accompagnement des communes pour l'extinction partielle ou totale de l'éclairage public
		Accompagner les communes qui visent le label Villes et Villages Etoilés
	Action N°12	<u>Mettre à disposition des outils d'aide à la décision pour rénover les bâtiments publics (programme ACTEE – Sequoia)</u> Dans le cadre du programme ACTEE, accompagnement des communes pour programmer et réaliser la rénovation de leur patrimoine bâti avec soit une maîtrise d'ouvrage accompagnée (ALEC 83), soit un mandat de maîtrise d'ouvrage (SYMIELEC Var). Les outils et moyens mis à disposition sont notamment : - a) un Econome de flux mutualisé (entre 5 EPCI), - b) un logiciel de suivi des consommations, - c) des formations pour les agents communaux, - d) le financement à 50% des audits énergétiques sur le patrimoine public
	Action N°13	<u>Mettre en place un réseau d'économes de flux</u> En complément du programme ACTEE, qui a permis de recruter un économe de flux pour 5 EPCI, les EPCI et communes pourront recruter des économes de flux, visant à renforcer l'optimisation des flux sur leur patrimoine
	Action N°14	<u>Renouveller les flottes de véhicules publics</u> Contribuer au respect des nouvelles obligations réglementaires qui s'impose aux flottes de véhicules publics. <u>Action renforcée sur le volet qualité de l'air par la mise en œuvre de l'action n°1 du PAQA de la CAPV « étudier l'opportunité d'une filière bioGNV local » (voir II.3.1.1).</u>
	Action N°15	<u>Mettre en place des marchés publics vertueux</u> Inciter les collectivités qui ne le font pas déjà à participer au réseau régional « Commande publique et développement durable » coordonné par l'ARBE, former les agents, accompagner les communes. Expérimenter des commandes groupées pour générer des économies d'échelle et optimiser les impacts climat-air-énergie Insérer des clauses types dans les marchés pour favoriser le recours aux EnR, aux éco-matériaux et à l'économie circulaire et locale.
	Action N°16	<u>Rénover les collèges et bâtiments du département (programme ACTEE – Eucalyptus)</u> Dans le cadre du programme ACTEE, mise en place d'une stratégie de réduction des consommations énergétiques dans les collèges et bâtiments dont le CD83 est propriétaire notamment pour répondre aux exigences du décret tertiaire. La stratégie comprendra : - la réalisation de 20 audits de collège, dont 7 en Provence Verte Verdon, - la réalisation d'un plan d'action pour le volet comportemental et organisationnel (ces mesures ont des bons temps de retour sur investissement mais ne sont généralement pas approfondies dans les études énergétiques), - la réalisation d' un plan d'action détaillé et global sur l'ensemble des collèges, - éventuellement, la mise en place d'équipement de télérelève permettant d'avoir une meilleure connaissance du fonctionnement des collèges et de trouver des pistes d'économie.

	Actions		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateur(s)	Partenaires principaux	Rôle du SMPVV	Calendrier					
									2022	2023	2024	2025	2026	2027
Modalité de mise en œuvre	N°11	Disposer d'un éclairage public exemplaire notamment en favorisant l'extinction nocturne	CAPV + CCPV	En cours	Communes CAPV, CCPV	SYMIELEC Var	CEREMA	Relai d'information						
		Accompagner les communes qui visent le label Villes et Villages Etoilés			PNR Ste Baume et PNR Verdon / SMPVV	Communes	ANPCEN	Pilote et relai d'info						
	N°12	Mettre à disposition des outils d'aide à la décision pour rénover les bâtiments publics (ACTEE – Sequoia)	CAPV + CCPV	En cours	SYMIELEC	SYMIELEC Var COFOR - ALEC 83 CAPV /CCPV	Communes Région Etat	Relai d'information						
	N°13	Mettre en place un réseau d'économes de flux	CAPV + CCPV	En cours	CAPV / CCPV Communes	CAPV / CCPV Communes	COFOR - ALEC 83	Relai d'information						
	N°14	Renouveller les flottes de véhicules publics	CAPV + CCPV	Obligation réglementaire	CAPV/CCPV Communes	CAPV/ CCPV Communes	Communes	Relai d'information						
	N°15	Mettre en place des marchés publics vertueux	CCPV	En cours	CCPV Communes	CCPV Communes	ARBE	Relai d'information						
	N°16	Rénover les collèges et bâtiments du Département (ACTEE – Eucalyptus)	CD 83	En cours	CD 83	VAD		Relai d'information	plan actions	télé relève	travaux			

	Investissement / fonctionnement		Rappel Pilotes	Coût [k€]	Autofinancement [k€ - %]	Recettes / financements [k€ - %]
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	N°11	Modernisation de l'éclairage + extinction partielle ou totale de l'éclairage public	Communes CAPV, CCPV	A définir	50 à 40 % pour le maître d'ouvrage	Valorisation des CEE : 10 à 20 % du montant des dépenses SYMIELEC : 40 % du montant HT des travaux pour le remplacement des LED Possibilité financement via DETR et DSIL
		Accompagnement Villes et Villages Etoilés - PNR Verdon : 1/10e ETP - PNR Sainte Baume : 1/10e ETP + budget diagnostic - SMPVV : 1/10e ETP + budget diagnostic	PNR Ste Baume PNR Verdon SMPVV	PNRV : 1/10e ETP PNR SB : 1/10e ETP + 15 000€/an SMPVV : 1/10e ETP + 10 000€/an	PNR : 100% SMPVV : 20%	PNR : 0% SMPVV : Leader 80%
	N°12	Econome de flux (participation à 1 ETP pour 2 ans pour les 5 EPCI)	SYMIELEC Var COFOR - ALEC 83 CAPV / CCPV	50 k€	25 k€ (pour 5 EPCI) dont 11,954 k€ pour CAPV et 2,664 k€ pour CCPV	ACTEE : 25 k€
		Logiciel mutualisé de suivi des consommations		40 k€	1000 € (soit 200 € /EPCI)	ACTEE : 21 k€
		56 audits énergétiques (36 pour CAPV et 20 pour CCPV)		168 k€	84 k€ (communes) sur la base de 3 k€/audit	ACTEE : 84 k€
	N°13	1 ETP/an 1 ETP/an	CCPV CAPV	40 k€ /an En réflexion	CCPV : 50% CAPV : en réflexion	CCPV : SEQUOIA 50% jusqu'au 31/12/2023 FNCCR dans le cadre d'autres AMI ? ADEME ?
	N°14	En fonction des véhicules	CAPV + CCPV Communes	A définir	En fonction des véhicules	En fonction des véhicules
	N°15	Temps participation agent au réseau régional Mise en œuvre des clauses environnementales réglementaires	CAPV / CCPV	0	Sans objet	Sans objet
	N°16	Montant global des travaux à renseigner	CD 83	Selon audits	A définir	A définir

	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial [année de référence / donnée]		Objectif [année d'objectif / donnée]	
Suivi / évaluation	N°11	Points lumineux rénovés	Nombre	SYMIELEC	2021	A définir	A définir	
		Communes labellisées	Nombre	ANPCEN	2021	0	2027	20
	N°12	% de communes bénéficiant d'un référent formé	% communes	COFOR ALEC83	2021	0%	2023	100%
		Audits réalisés	Nombre audits		2021	0	2023	56
	N°13	Temps agent recruté	ETP	CAPV CCPV	2021	0	2022	2 ETP
	N°14	Taux de renouvellement des flottes	% de véhicules renouvelés	CAPV CCPV Communes	2021	A définir	à partir de 2025 en 2030	40 % 70 %
	N°15	Communes participant au réseau régional Commande publique et développement durable	Nombre	ARBE	2021	A définir (voir ARBE)	A définir (voir ARBE)	
	N°16	Audits réalisés	Nombre audits	CD83	2021	0	2022	7

Articulation Stratégie	Axe N°1	Favoriser l'autonomie énergétique du territoire et des habitants	Orientation N°2	Développer l'exemplarité publique
N° / Intitulé de la Fiche-action	**N°5**	**Créer un réseau des écoles durables**		

Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	✓ Production d'EnR&R / adaptation réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air	✓ Adaptation au changement climatique	✓ Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées
Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés	De nombreuses actions en faveur du climat, de l'air et de l'énergie sont conduites par les communes du territoire sur les écoles, que ce soit en termes de construction, de rénovation des bâtiments ou des modes de production de chaleur, de désimperméabilisation des cours de récréation, de relocalisation de l'approvisionnement des cantines… Pour autant ces actions sont pour l'instant disparates, et certaines communes souhaiterait bénéficier d'un accompagnement pour en faire de même. La nécessité de créer un réseau des écoles durables a émergé lors des ateliers de co-construction du plan d'actions du PCAET.					

Contenu de l'action	Action N°17	<u>Créer et animer un réseau des écoles durables</u> : - Identifier les communes intéressées - Définir les types de projets (construction, rénovation des bâtiments ou des modes de production de chaleur, désimperméabilisation des cours de récréation, relocalisation de l'approvisionnement des cantines, plan de déplacement scolaire…) et les besoins du réseau - Identifier les moyens d'action(techniques, financiers, organisationnels…) - Elaborer un plan d'actions et le mettre en œuvre Eventuellement, accompagner les écoles dans une labellisation.

Modalité de mise en œuvre	Action		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateur(s)	Partenaires principaux	Rôle du SMPVV	Calendrier					
									2022	2023	2024	2025	2026	2027
	N°17	<u>Créer et animer un réseau des écoles durables</u>	CAPV + CCPV	A engager	SMPVV	SMPVV	Education nationale OFB Communes	Pilote						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement / fonctionnement		Rappel Pilotes	Coût [k€]	Autofinancement [k€ - %]	Recettes / financements [k€ - %]
	N°17	1/10e ETP	SMPVV	1/10e ETP	A définir	A définir

Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial [année de référence / donnée]		Objectif [année d'objectif / donnée]	
	N°17	Création d'un réseau	Nombre	SMPVV	2021	0	2027	1
		Nombre d'écoles accompagnées	Nombre		2021	0	2027	A définir

Articulation Stratégie	Axe N°1	Favoriser l'autonomie énergétique du territoire et de ses habitants	Orientation N°3	Accroître la production et l'usage des énergies renouvelables dans le respect de la biodiversité, du patrimoine et des paysages
N° / Intitulé de la Fiche-action	N°6	**Développer l'électricité renouvelable**		

Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	✓ Production d'EnR&R / adaptation des réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées

Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés

Le territoire bénéficie d'ores et déjà d'équipements de production d'électricité renouvelable assez conséquents (1 centrale biomasse, et de nombreuses centrales photovoltaïques au sol). En parallèle, la Région Sud PACA conduit une stratégie de déploiement massif du photovoltaïque via son Plan Solaire, avec de nombreux dispositifs de soutien. L'effort de production doit donc se poursuivre sur le territoire, en se diversifiant, en renforçant le respect de la biodiversité, du patrimoine et des paysages, et en optimsant les retombées économiques mais également sociales et environnementales locales.

Photovoltaïque :
Le développement de l'énergie photovoltaïque sur le territoire Provence Verte Verdon s'est essentiellement concentré ces dernières années sur le développement de grands parcs solaires au sol. Si cette dynamique est la même dans toute la Région, Provence Verte Verdon, au vu de ses spécificités, est encore plus impacté par ce phénomène : plus de 400 ha de centrales photovoltaiques au sol sont aujourd'hui installés ou autorisés, et plus de 300 ha sont encore en projet.
Pour encadrer ce développement et dans un objectif de limitation des consommations foncières, le travail du SCoT Provence Verte Verdon a consisté à définir une enveloppe réservée aux projets de production d'énergie renouvelable (CPS et éolien notamment). Il s'agit désormais de privilégier les installations sur sites anthropisés.
Dans ce cadre, le SMPVV projette de réaliser une etude pré-opérationnelle visant à planifier et exploiter le potentiel photovoltaïque sur des sites anthropisés ne présentant pas de contraintes rédhibitoires. Cette étude sera réalisée en réponse à l'AMI « foncier dérisqué » de la Région.
Parallèlement, le SMPVV projette de définir une stratégie d'implantation des parcs photovoltaïques au sol, de façon à en limiter au maximum les impacts et à en optimiser les bénéfices pour le territoire. A moyen terme, il sera nécessaire de prévoir une mise en cohérence des réserves foncières dédiées aux EnR avec les évolutions en cours (hausse des coûts de l'énergie, besoin d'autonomie énergétique, loi Climat et Résilience…).

Eolien :
Le schéma de développement éolien en date de 2006 et élaboré par le SMPVV et comprenant la définition de 2 zones de développement éolien (Pallières, Artigues/Ollières). Ce schéma indique que 40 % du territoire présenterait un potentiel supérieur à 300 W/m² à 80 mètres. Mais le territoire contient plusieurs contraintes pour le déploiement du grand éolien : la zone réglementée LF-R95A, les servitudes radioélectriques et des secteurs à enjeux paysagers et patrimoniaux.
A noter enfin la mise en service du parc grand éolien d'Artigues / Ollières en janvier 2020.

En parallèle, un projet de micro-régie territoriale de production d'énergie électrique propre à Cotignac (micro-aérogénératrices) est en train de voir le jour et pourrait servir de référence pour des projets éoliens de petite envergure, plus acceptables en termes d'impact sur les paysages. Ces installations pourraient en outre être complétés par une approche innovante en matière de production d'hydrogène et de captation des émissions de CO2 (cf. Fiche action « Soutenir le développement de nouvelles filières énergétiques » - action N°2 « Smart-agriculture en Provence Verte »), ainsi que de lutte contre les gels tardifs.

Hydroélectricité :
Une étude du potentiel régional pour le développement de la petite hydroélectricité a été conduite par le GÉRES (Groupe Énergie Renouvelables, Environnement et Solidarités) en 2005 pour le compte de l'Ademe, de l'Etat et du Conseil Régional PACA. Il existe en outre des projets sur le territoire sur lesquels capitaliser : microcentrales de Barjols (1949, exploitant privé) et site de Rians (SCP, 2015).

Le caractère reproductible des actions suivantes (après évaluation de leur mise en œuvre) sera étudié pour les besoins des futures programmations PCAET. La mise en place d'un schéma directeur des énergies renouvelable pourra également être envisagée.

Contenu de l'action		
	Action N°18	Mettre en place des conseillers sur le photovoltaïque et l'éolien pour les collectivités du bloc communal (communes/EPCI) : Mise en œuvre du programme COCOPEOP : « Mise en place de réseaux régionaux de conseillers à destination des collectivités de l'échelon communal pour le développement de projets éoliens ou photovoltaïques ».
	Action N°19	Définir et mettre en œuvre une stratégie pour l'implantation de centrales photovoltaïques en toiture et au sol : - Pour les sites anthropisés : étude « foncier dérisqué » dans le cadre de l'AMI de la Région Sud PACA - Pour les sites naturels : stratégie à définir dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT
	Action N°20	Installer des micro-aérogénératrices Installation de 10 microaérogénératrices à axe vertical sur la commune de Cotignac
	Action N°21	Couvrir le canal de Rians par des panneaux photovoltaïques AAP de la SCP en vue du développement, de la construction et de l'exploitation d'ombrières photovoltaïques sur quatre tronçons de canal de la concession situés sur les départements du 13 et 83, dont environ 5 900ml sur Rians.
	Action N°22	Mettre en service de petites installations hydro-électriques Plusieurs communes du territoire ont pour projet de (re)mettre en service de petites installations hydro-électriques : Correns, Entrecasteaux, Varages, Carcès, Le Val

Contrat de Transition Écologique

Modalité de mise en œuvre	Actions		Périmètre de l'action	Etat d'avancement de l'action	Pilote(s)	Opérateur(s)	Partenaires principaux	Rôle du SMPVV	Calendrier					
									2022	2023	2024	2025	2026	2027
	N°18	Mettre en place des conseillers sur le photovoltaïque et l'éolien pour les collectivités du bloc communal	CAPV + CCPV	A engager	SYMIELEC	SYMIELEC	ADEME PACA CA 83 - PNR Ste Baume CCPV / CAPV DDTM 83 – Etat Développeurs	Stratégie PV Relai d'information	Animation					
	N°19	Définition d'une stratégie pour l'implantation des centrales photovoltaïques au sol et en toiture	CAPV + CCPV	En cours	SMPVV	Prestataire	DDTM 83 - DREAL – Etat CAPV + CCPV, communes PNR Ste Baume et Verdon Banque des Territoires Région Sud Opérateurs photovoltaïques	Pilote	Etude foncier dérisqué	Déploiement				

	Actions		Périmètre de l'action	Etat d'avancement de l'action	Pilote(s)	Opérateur(s)	Partenaires principaux	Rôle du SMPVV	Calendrier					
									2022	2023	2024	2025	2026	2027
Modalité de mise en œuvre	N°20	Installer des micro-aérogénératrices	CAPV + CCPV	En cours	Communes	Collaborative Energy SAS	SMPVV (Leader)	Relai d'information Financement						
	N°21	Couverture du canal de Rians par des panneaux photovoltaïques	CCPV	En cours	SCP	A définir	Commune de Rians	Relai d'information						
	N°22	Mise en service de petites installations hydroélectriques	CAPV + CCPV	En cours	Communes (Correns, Entrecasteaux, Varages, Carcès, Le Val)	A définir	AERMC Communes DDTM 83 Syndicats de rivières des bassins versant concernés	Relai d'information						

	Investissement / fonctionnement		Rappel Pilotes	Coût [k€]	Autofinancement [k€ - %]	Recettes / financements [k€ - %]
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	N°18	0,5 ETP Frais de communication Frais de formation Dépenses d'équipement	SYMIELEC	75 k€ + 24k€ TOTAL = 99k€	SYMIELEC : 37 k€	ADEME : 62 k€
	N°19	Etude « foncier dérisqué » - 1/3 ETP - Etude (prestation intellectuelle)	SMPVV	1/3 ETP Etude : 140 k€	1/3 ETP Etude : 28 k€ - 20%	ETP : à définir Etude : Région Sud : 98 k€ (AMI sur le foncier dérisqué / CRET) – 70 % Banque des Territoires : 14 k€ - 10 %
		Stratégie photovoltaïque au sol - 1/4 ETP - Etude (prestation intellectuelle)		1/4 ETP Etude : à définir	1/4 ETP (SCoT) – 100% Etude : à définir	ETP : - Etude : à définir
	N°20	Engineering et études, fabrication, mise en service, exploitation	Cotignac + autres communes ?	A définir	A définir	A définir
	N°21	SCP + SERGIES	SCP	A définir	A définir	A définir
	N°22	A définir	Communes (Correns, Entrecasteaux, Varages, Carcès, Le Val)	A définir	A définir	A définir

	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial [année de référence / donnée]		Objectif [année d'objectif / donnée]	
Suivi / évaluation	N°18	Electricité photovoltaïque produite	MWc installés	SYMIELEC	2021	0	2025	A minima 2MWc
	N°19	Stratégies validées	Unité	SMPVV	2021	0	2027	2
		Electricité photovoltaïque produite (foncier dérisqué)	MWc installés		2021	A définir quand donnée disponible	2030	A définir
	N°20	Electricité produite	GWh/an	Communes	2016	0	2027	A définir
	N°21	Photovoltaïque sur canaux	GWh/an	SCP	2016	0	2027	10,8
	N°22	Petite hydroélectricité	GWh/an	Communes	2016	3,8	2027	8,1

Articulation Stratégie	Axe N°1	Favoriser l'autonomie énergétique du territoire et de ses habitants	Orientation N°3	Accroître la production et l'usage des énergies renouvelables dans le respect de la biodiversité, du patrimoine et des paysages
N° / Intitulé de la Fiche-action	N°7	**Développer les énergies renouvelables thermiques et de récupération**		

Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	✓ Production d'EnR&R / adaptation des réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air (Contribution PAQA CAPV)	Adaptation au changement climatique	Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées

Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés

Au niveau national, la réglementation interdit l'installation de chaudières au fioul à partir de 2022. Les énergies thermiques renouvelables sont quant à elles mises en avant notamment grâce au Fonds chaleur de l'ADEME, qui subventionne différents types de projets tels que :

- la production de chaleur et de froid à partir de géothermie,
- la production d'eau chaude à partir de solaire thermique,
- la récupération et la valorisation des énergies,
- l'extension ou densification d'un réseau de chaleur/froid alimenté par des Energies Renouvelables et de Récupération,
- la production de chaleur à partir de biomasse.

Pour autant, les projets doivent atteindre des seuils de production, ce qui ne permet pas d'aider les plus petits projets, tels qu'il peut en exister dans des territoires ruraux. C'est pourquoi le SYMIELEC Var s'est engagé dans la signature d'un Contrat de déploiement des énergies thermiques renouvelables (CT EnR) avec l'ADEME.

Sur le plan local, plusieurs acteurs ont contribué à la connaissance du potentiel de développement des énergies thermiques du territoire, notamment la filière bois-énergie au regard du caractère très boisé du département. On peut citer, entre autre :

- L'observatoire régional de la forêt méditerranéenne,
- Les communes forestières dans le cadre de la Mission Régionale Bois Energie (Ademe, Région, Draaf, CF), et le PNR de la Sainte-Baume dans le cadre de la mise en œuvre de la charte forestière, accompagnent le développement d'une filière bois énergie valorisant les forêts dans un objectif de développement local et de transition énergique des territoires,
- Le syndicat mixte Provence Verte Verdon a également travaillé dans le domaine du bois énergie en réalisant des études de faisabilité pour l'installation de chaufferies bois ou réseaux de chaleur bois pour le compte des communes intéressées. Une étude sur l'approvisionnement en bois a également été réalisée,
- Le PNR de la Sainte Baume a réalisé une étude sur la ressource forestière mobilisable et conduit une réflexion sur le potentiel de développement de projets de méthanisation.

Enfin, le solaire thermique est particulièrement efficace, surtout sur nos territoires méditerranéens, mais connait encore un faible développement au niveau national comme local.

Le caractère reproductible des actions suivantes (après évaluation de leur mises en œuvre) sera étudié pour les besoins des futures programmations PCAET. La mise en place d'un schéma directeur des énergies renouvelable pourra également être envisagée.

Contenu de l'action	Action N°23	<u>Déployer le Contrat Territorial de développement des Energies Renouvelables thermiques (CT EnR)</u> Ce contrat est une approche mutualisée au niveau départemental entre l'ADEME, la Région Sud PACA, le SYMIELEC Var et les Communes forestières du Var pour : - Faire émerger des projets d'EnR thermiques (maîtrise d'ouvrage public et privé) - Mobiliser les aides à l'investissement du Fonds chaleur Il concerne les énergies suivantes : bois énergie, géothermie pour le chauffage et le refroidissement (sur nappe ou sur sondes), réseaux de chaleur chaud et/ou froid, chaleur fatale, solaire thermique, biogaz La démarche permer de faire bénéficier aux maîtres d'ouvrage intéressés de : a) Note d'opportunité gratuite pour : - Les acteurs publics ou parapublics : collectivités, bailleurs sociaux, établissement de santé, - Les acteurs privés (hors particuliers) : entreprises industrielles et commerciales, hôtels, campings, bureaux, entreprises agricoles, copropriétés b) Aides financières possibles une fois le contrat d'objectif signé : - Aides pour la réalisation des études de faisabilité et éventuelles études associées (exemple : test de réponse thermique pour de la géothermie, AMO globale performance énergétique ou qualité environnementale) : de 50 à 70% du montant étude HT (soutien financier de la Région). - Aides à l'investissement pour la réalisation des travaux liés à la mise en œuvre d'une source d'énergie renouvelable thermique : elles dépendent du type d'énergie utilisé et de la puissance de l'installation ; elles représentent 30 à 80% du montant travaux HT (soutien financier de l'Ademe et de la Région) Action renforcée sur le volet qualité de l'air / production d'énergie locale par la mise en œuvre de l'action n°1 du PAQA de la CAPV « étudier l'opportunité d'une filière bioGNV local » (voir II.3.1.1). PAQA CAPV
	Action N°24	<u>Poursuivre la structuration de la filière bois-énergie</u> Cette mission est pilotée par la mission régionale bois-énergie qui : - Promeut un approvisionnement de qualité, via notamment la Charte Qualité Bois Déchiqueté - Accompagne l'émergence et le montage de projets via des guides, formation, outils dédiés, - Accompagne le suivi des chaufferies (accompagnement technique, bilan de chauffe, diagnostic pannes et dysfonctionnements) - Organise des rencontres, visites de sites, etc.
	Action N°25	<u>Etudier la possibilité de mettre en place un financement incitatif à l'installation du solaire thermique</u> Aide financière de la collectivité pour les particuliers souhaitant installer un chauffe-eau solaire
	Action N°26	<u>Développer l'information et la formation concernant la géothermie</u> Information / sensibilistation des maîtres d'ouvrages publics et privés Formation des bureaux d'études et des entreprises d'installation et maintenance

	Actions		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateur(s)	Partenaires principaux	Rôle du SMPVV	Calendrier					
									2022	2023	2024	2025	2026	2027
Modalité de mise en œuvre	N°23	Déployer le Contrat Territorial de développement des Energies Renouvelables thermiques (CT EnR)	CAPV + CCPV		SYMIELEC Var	SYMIELEC Var COFOR 83	Communes CCI 83 CA 83 ADEME Région Sud PACA MRBE	Relai d'info						
		Réalisation des notes d'opportunité et des études de faisabilité		En cours										
		Montage des dossiers Fonds chaleur et réalisation des travaux		A engager après les notes et études										
	N°24	Poursuivre la structuration de la filière bois-énergie	CAPV + CCPV	En cours	Communes forestières pour la MRBE	Communes forestières pour la MRBE	ADEME, Région Sud, DRAAF, Communes forestières, ONF PNR Ste Baume	Relai d'info						
	N°25	Etudier la possibilité de mettre en place un financement incitatif à l'installation du solaire thermique	CCPV	En réflexion	CCPV	A préciser	Communes Région PNR Verdon	Relai d'info						
	N°26	Développer l'information et la formation concernant la géothermie Information / sensibilisation des maîtres d'ouvrages publics et privés	CAPV + CCPV	En réflexion	SYMIELEC Var	SYMIELEC Var	Communes CCI 83 CA 83 ADEME Région Sud PACA Associations	Relai d'info						
		Formation des bureaux d'études et des entreprises d'installation et maintenance			CCPV	A définir								

	Investissement / fonctionnement		Rappel Pilotes	Coût [k€]	Autofinancement [k€ - %]	Recettes / financements [k€ - %]
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	N°23	Etudes de faisabilité	SYMIELEC Var	Selon projets	30 à 50 %	COTER : 50 à 70% du montant étude HT
		Réalisation des travaux		Selon projets	20 à 70 %	Fonds chaleur et région : 30 à 80% du montant travaux HT selon les projets
	N°24	3 ETP sur la Région PACA	Communes forestières PACA (MRBE)	Budget régional	20%	ADEME, Région DRAAF, COFOR
	N°25	Volume annuel d'aide financière	CCPV	A définir	A définir	Région ? ADEME ?
	N°26	A définir	SYMIELEC VAR CCPV	15 000 €	20%	80% CT ENR

	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial [année de référence / donnée]		Objectif [année d'objectif / donnée]	
Suivi / évaluation	N°23	Etudes de faisabilité	Nombre	SYMIELEC	2021	0	2024	3
		Energie renouvelable thermique produite	GWh/an		2016	155 GWh/an	2024 2028	+16GWh sur le Var +20 à 24GWh sur le Var Objectifs à territorialiser en Provence Verte Verdon
	N°24	Nombre d'installations bois-énergie en fonctionnement	Nombre	Communes forestières	2021	9	2027	A définir
	N°25	Nombre de ménages bénéficiaires	Nombre	CCPV	2021	A définir	2027	A définir
	N°26	Nombre de réunions d'information / sensibilisation	Nombre	Symielec Var	2021	0	2027	3
		Nombre de professionnels formés	Nombre	CCPV	2021	A définir	2027	A définir

Articulation Stratégie	Axe N°2	Tendre vers une économie et des services performants sur les plans énergétique et écologique	Orientation N°4	Accompagner les entreprises, notamment celles du tourisme, dans l'amélioration de leurs pratiques et leur adaptation aux changements climatiques
N° / Intitulé de la Fiche-action	N°8	**Elaborer et mettre en œuvre une stratégie globale d'accompagnement des entreprises**		

Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	✓ Production d'EnR&R / adaptation des réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air	✓ Adaptation au changement climatique	✓ Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées

Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés

Il existe de nombreux dispositifs d'accompagnement et de labellisation des entreprises proposés notamment par l'ADEME, les chambres consulaires ou des associations locales pour les aider à modifier leurs pratiques, réaliser des économies d'énergie, mobiliser des énergies renouvelables ou s'adapter aux changements climatiques. Par ailleurs, dans le cadre du SARE, la COFOR-ALEC83 va déployer un dispositif de communication auprès des propriétaires et occupants de petits locaux tertiaires privés pour les inciter à rénover leurs locaux.

L'enjeu est donc de mobiliser ces dispositifs, les faire connaître et les coordonner.

Contenu de l'action

Action N°27

Déployer les dispositifs de soutien des entreprises, notamment (liste non exhaustive) :
Dispositifs proposés par la CCI :

- Parcours énergie : auto-évaluation en ligne, réunions d'information, aide à la réalisation d'un état des lieux et à la formalisation d'un plan d'actions, accompagnement individuel et collectif…,
- Parcours de prévention-inondation : outils pour accompagner les entreprises en zones inondables : autodiagnostic en ligne, visite d'un conseiller pour la mise en place d'actions simples ou diagnostic de vulnérabilité par un cabinet expert
- Parcours transition écologique : dispositif plus global visant à identifier les sujets sur lesquels les entreprises souhaitent se mobiliser (énergie / déchets / mobilité), proposer des formations et des coaching individuels sur ces sujets, et si nécessaire un accompagnement pour le montage de dossiers de demande de subvention
- Atelier « Synergie interentreprise » : mise en place de conventions d'affaires devant permettre aux entreprises de devenir pleinement actrices de l'économie circulaire locale, tout en valorisant leurs produits et en transformant leurs déchets en ressources, en optimisant leurs ressources et réduisant leurs coûts, en développant des échanges interentreprises, en innovant et créant de la valeur sur leur territoire, et enfin en réduisant leur impact environnemental.

Dispositifs proposés par la CMAR :

- Diagnostic Transition Ecologique : présente les solutions adaptées à l'activité des entreprises et les pistes à suivre pour limiter leur impact sur l'environnement (Bâtiment – RSE – Energie – Déchets – Matières 1ères – Eau – Mobilité) et valoriser leurs actions auprès de leurs clients
- Déclic Environnement : accompagnement des entrerprises sur 2 demie-journées pour déclencher une première action ou nouvelle action en matière d'environnement
- Label Eco-défi des commerçants et artisans : pour redynamiser les centres-villes en valorisant les actions menées par les artisans et commerçants en matière d'environnement et de RSE

Demain mon commerce par Ecoscience Provence pour accompagner les commerces dans l'économie de la fonctionnalité et de la coopération,

Sensibilisation communication et animation auprès du petit tertiaire privé par la COFOR - ALEC 83 dans le cadre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) :

- Une première phase qui permettra de développer les supports de communication dédiés à cette cible ;
- Une seconde phase qui se concentre sur la mise en place de nouveaux partenariats et la création d'un réseau d'acteurs de la performance énergétique du petit tertiaire privé ;
- Une troisième phase consistera en mettre en œuvre des animations et diffuser la communication spécifique pour la cible professionnelle.

D'autres dispositfis pourront être éventuellement mobilisés (certification ISO, label B CORP, dispositif Tremplin, Ecodéfis, TPE PME gagnantes à tous les coups, parcours premiers pas vers la transition écologique, Impact Score…) selon les besoin des entreprises et les capacités d'accompagnement des pilotes.

Action N°28

Faciliter l'accès des entreprises aux différents dispositifs de soutien
Identification des acteurs à impliquer, constitution d'un groupe de travail
Articulation des différents dispositifs d'aides entre eux
Création d'un point d'accès des entreprises aux dispositifs de soutien

Modalité de mise en œuvre

Actions		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateur(s)	Partenaires principaux	Rôle du SMPVV	Calendrier 2022	2023	2024	2025	2026	2027
N°27	Dispositifs proposés par la CCI	CAPV CCPV	A engager	CAPV CCPV	CCI	Communes ADEME Région Sud PACA Associations de ZAE	Relai d'information						
	Dispositifs proposés par la CMAR		A engager	CAPV CCPV	CMAR								
	Demain mon commerce		En cours	Ecoscience	Ecoscience								
	Sensibilisation communication et animation auprès du petit tertiaire privé		En cours	CAPV CCPV	COFOR - ALEC 83								
N°28	Faciliter l'accès des entreprises aux différents dispositifs de soutien	CCPV	A engager	CCPV	CCPV	CCI/CMAR et autres relais	Relai d'information	réflexion	mise en place				

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	**Investissement / fonctionnement**		**Rappel Pilotes**	**Coût [k€]**	**Autofinancement [k€ - %]**	**Recettes / financements [k€ - %]**
	N°27	Dispositifs proposés par la CCI	CCI	A définir	A définir	A définir
		Dispositifs proposés par la CMAR	CMAR	A définir	A définir	Plan de Relance, ADEME, Région Sud PACA
		Demain mon commerce	Ecoscience	A définir	A définir	A définir
		Sensibilisation communication et animation auprès du petit tertiaire privé (3 ans SARE)	CAPV CCPV	Cf. programme global SARE	Cf. Actions n°1 et 2	Cf. Actions n°1 et 2
	N°28	Temps agent	CCPV	A définir	A définir	A définir

Suivi / évaluation	**Indicateur(s)**		**Unité**	**Source**	**Initial [année de référence / donnée]**		**Objectif [année d'objectif / donnée]**	
	N°27	Entreprises accompagnées	Nombre	CCI CMAR Ecoscience COFOR ALEC83	2021	A définir	2027	A définir
	N°28	Création d'un GT interstructures	Unité	CCPV	2021	0	2027	1

Articulation Stratégie	Axe N°2	Tendre vers une économie et des services performants sur les plans énergétique et écologique	Orientation N°3	Accompagner les entreprises, notamment celles du tourisme, dans l'amélioration de leurs pratiques et leur adaptation aux changements climatiques
N° / Intitulé de la Fiche-action	N°9	Favoriser un tourisme durable		

Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	✓ Production d'EnR&R / adaptation des réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air	✓ Adaptation au changement climatique	✓ Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées

Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés

Les activités touristiques locales se doivent d'être en adéquation avec l'image de « poumon vert de la Provence » que véhicule le territoire Provence Verte Verdon, notamment de par son caractère très boisé. Pour autant, les activités touristiques, notamment estivales, ont de forts impacts en terme de qualité de l'air (liés à la mobilité), mais aussi de préservation des ressources naturelles que sont l'eau et la biodiversité. Cela aura d'autant plus d'importance avec les changements climatiques à venir qui fragiliseront les milieux. Par ailleurs, les activités touristiques ont un important rôle à jouer contenant les impacts qui interfèrent sur la préservation des paysages. Elles peuvent également en contribuer au développement d'une économie mettant en valeur les produits locaux tout en favorisant des modes de gestion écoresponsables (sobriété énergétique et réduction des déchets).

Face à ce constat, accentué par une période inédite en raison de la crise sanitaire entrainant des mesures de soutien à l'économie, plusieurs acteurs du territoire se sont emparés de dispositifs tels que le Fonds tourisme durable mis en place en 2021 dans le cadre du Plan de Relance et la marque Valeurs Parc est une marque nationale, gérée par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, et déclinée localement en Sainte-Baume et dans le Verdon.

La marque Valeurs Parc répond quant à elle à un cahier des charges sélectif basé sur la qualité de l'accueil, le lien au territoire, la valorisation des produits locaux, l'intégration dans le paysage et la préservation de l'environnement… Les bénéficiaires de la marque sont audités tous les cinq ans afin de s'assurer du respect des critères de la qualité des prestations proposées. La marque intègre notamment des incitations aux économies d'eau et d'énergie, au tri des déchets et aux transports doux. Aujourd'hui, le réseau des bénéficiaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional » compte 22 professionnels en Sainte-Baume (14 hébergeurs, 3 agriculteurs, 3 guides de sorties accompagnées et 2 séjours), et 7 professionnels dans le Verdon (7 agriculteurs), portant les valeurs de protection des paysages et de la biodiversité, de valorisation des ressources naturelles et des savoir-faire locaux. L'objectif est de poursuivre le développement de professionnels s'inscrivant dans cette démarche.

Enfin, l'Agglomération de la Provence Verte a voté en septembre 2021 un schéma de développement touristique 2021-2027 dont certaines actions, en faveur de la préservation de la ressource en eau, des circuits courts, ou des mobilités alternatives, pourront contribuer aux objectifs du PCAET.

Contenu de l'action

Action N°29	<u>Mettre en œuvre le schéma de développement touristique de la Provence Verte</u> Plusieurs actions de ce schéma peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs du PCAET : - Accéder durablement à la baignade : trouver des alternatives aux pics de fréquentation des lieux de baignade en proposant une offre complémentaire, organisée et sécurisée (adaptation au changement climatique / ressource en eau) - Promouvoir le terroir et les savoir-faire avec les productions locales : le vin, le pois chiche et l'artisanat d'art (réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES, adaptation au changement climatique) - Favoriser la découverte par les activités de plein air avec l'itinérance (réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES) - Faciliter la mobilité touristique : faciliter les déplacements touristiques intra-territoriaux par des modes de transport innovants (réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES)
Action N°30	<u>Accompagner les agriculteurs et opérateurs du tourisme via la marque « Valeur Parc Naturel Régional »</u> - Diagnostic environnemental des exploitations agricoles ou des domaines d'accueil touristique ; - Préconisations de pratiques en faveur de l'économie des ressources et/ou de la biodiversité ; - Formations techniques à la transition ; - Animation d'un réseau permettant les échanges techniques entre opérateurs ; - Valorisation de ces démarches au travers d'une marque territoriale de qualité environnementale : la marque Valeurs Parc Naturel Régional
Action N°31	<u>Mobiliser le Fonds tourisme durable</u> Le fonds vise à permettre aux hébergeurs et restaurateurs de : - Engager ou poursuivre des actions sur la transition écologique - Hiérarchiser les actions à engager - Obtenir des aides pour les investissements associés - Engager une démarche d'amélioration continue

Contrat de Transition Écologique

Modalité de mise en œuvre

Actions		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateur(s)	Partenaires principaux	Rôle du SMPVV	Calendrier					
								2022	2023	2024	2025	2026	2027
N°29	<u>Mettre en œuvre le schéma de développement touristique de la Provence Verte</u>	CAPV	En cours	CAPV	CAPV OIT CMAR	LEAP PNR Ste Baume CCI, CMAR, CA83 CD83 Communes	Relai d'info						
N°30	<u>Accompagner les agriculteurs et opérateurs du tourisme via la marque « Valeur Parc Naturel Régional »</u>	CAPV CCPV	En cours	PNR Sainte-Baume PNR Verdon	PNR Sainte-Baume PNR Verdon	Professionnels du tourisme, communes	Relai d'info Animation CTE						
N°31	<u>Mobiliser le Fonds tourisme durable</u>	CAPV CCPV	En cours	ADEME	PNR Ste Baume et Verdon CCI	CAPV – CCPV OIT	Relai d'info						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	**Investissement / fonctionnement**		**Rappel Pilotes**	**Coût [k€]**	**Autofinancement [k€ - %]**	**Recettes / financements [k€ - %]**
	N°29	Mettre en œuvre le schéma de développement touristique de la Provence Verte	CAPV OIT CMAR	En fonction des actions	En fonction des actions	Région (OIT)
	N°30	Accompagner les agriculteurs et opérateurs du tourisme via la marque « Valeur Parc Naturel Régional »	PNR Sainte Baume	109 k€	14 k€	Région Sud : 38 k€ Leader : 57 k€
			PNR Verdon	Autofinancement	Autofinancement	A définir
	N°31	Mobiliser le Fonds tourisme durable - PNR : 2 ETP embauchés à l'échelle régionale + 19 jours de chaque CM Tourisme de chaque Parc	PNR Ste Baume et Verdon CCI	PNR : 19 jours / an CM tourisme CCI : à renseigner	PNR : 19 jours / an CM tourisme CCI : à renseigner	ADEME

Suivi / évaluation	**Indicateur(s)**		**Unité**	**Source**	**Initial [année de référence / donnée]**		**Objectif [année d'objectif / donnée]**	
	N°29	Actions contribuant au PCAET réalisées	Nombre	CAPV	2021	0	2027	6
	N°30	Professionnels bénéficiaires de la marque sur le territoire CAPV / CCPV	Nombre	PNR Ste Baume	2021	22	2023	50
				PNR Verdon	2021	2	2027	A définir
	N°31	Professionnels bénéficiaires du fonds	Nombre	PNR Ste Baume et Verdon CCI	2021	5	2022	80 bénéficiaires à l'échelle de la Région Sud

Articulation Stratégie	Axe N°2	Tendre vers une économie et des services performants sur les plans énergétique et écologique	Orientation N°5	Développer l'économie circulaire, réduire la production de déchets et en améliorer le traitement
N° / Intitulé de la Fiche-action	N°10	**Réduire les déchets et améliorer leur traitement**		

Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	✓ Production d'EnR&R / adaptation des réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées

Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés

La compétence collecte des déchets ménagers et assimilés est portée en direct par la Communauté de Communes Provence Verdon, et par le SIVED NG sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte. La compétence traitement des DMA est portée par le SIVED NG pour l'ensemble du territoire Provence Verte Verdon.

Dès 2005, conscient de la nécessité de se préoccuper de réduire la production de déchets à la source, le SIVED NG s'est emparé de la question de la réduction des déchets et du recyclage. Il s'est engagé dans le programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » en 2015 durant lequel il a amorcé des opérations de compostage collectif (dans les campings, en pieds d'immeubles…), développé la Redevance Spéciale (RS) pour les entreprises, déployé l'éco-gestion des marchés forains, mené des actions de sensibilisation auprès des administrés et des écoliers, expérimenté les foyers témoins « Z'héros Déchet », travaillé sur la gestion des déchets du BTP…

Pour faire suite à ce programme, le SIVED NG s'est lancé en partenariat avec l'association Ecoscience Provence et les Communautés de Communes Coeur du Var et le Golfe de Saint Tropez dans le programme « Territoires Economie Circulaire » en 2019 comprenant entre autres :

- Le label « Commerce engagé » et ses déclinaisons, outil permettant d'accompagner un territoire, ses commerçants, ses producteurs et ses consommateurs, vers une démarche de consommation durable. Il s'inscrit dans une perspective de prévention des déchets, de dé-carbonisation des achats et de dynamisation du tissu économique et social local,
- La formation des agents municipaux à la gestion intégrée et durable des végétaux,
- L'accompagnement des écoles vers le défi « Z'héros Déchet »…

Par ailleurs, le SIVED NG soutien d'autres actions portées par Ecoscience Provence, telles que :

- La Consigne de Provence qui est un projet de consigne pour le réemploi du verre dans la région Sud Provence-Alpes-Côtes-d'Azur,
- Les sacs et accessoires Ca'bâche, fabriqués à partir de bâches publicitaires utilisées par les municipalités, collectivités et structures publiques ou privées pour leur communication.

Le SIVED NG a également construit deux ressourceries situées à Saint Maximin et Brignoles et exploitées par l'association La Courtoise afin d'encourager la réparation et le réemploi des objets via des chantiers d'insertion.

De son côté, la CCPV a mis en place les extensions de consignes de tri sur son territoire depuis 2019. Elle est engagée dans un vaste programme d'investissement pour l'amélioration des performances de tri sur son territoire. Cette démarche est couplée par un accompagnement pour la mise en place d'une part incitative dans le financement du service des déchets par les usagers.

On observe aujourd'hui sur le territoire une baisse de la production de déchets par habitant qui tend à stabiliser ou à augmenter faiblement le gisement global comparativement à l'augmentation de la population. Les taux de valorisation augmentent légèrement grâce à l'amélioration de la collecte sélective.

Par ailleurs, une unité de valorisation et de traitement multifilière des déchets ménager (Oréval) doit voir le jour sur le territoire. Il permettra notamment d'améliorer le niveau de recyclage des déchets ménagers et de réduire les tonnages de déchets résiduels à éliminer.

Contenu de l'action	N°32	<u>Renforcer le déploiement du label « Commerce Engagé » et de ses déclinaisons</u> : 4 labels : Commerce Engagé, Producteur Engagé, Restaurant Engagé, et Marché Engagé
	N°33	<u>Poursuivre les actions en faveur de la réparation et du réemploi</u> : Sur la CAPV : Maintenir les actions « La Consigne de Provence » (réemploi du verre), « Ca'bâche » (réemploi du PVC), « La Nomade » (réemploi des boites à pizzas) Gérer les ressourceries de Saint-Maximin et Brignoles Sur la CCPV : appuyer l'émergence de filières réparation / réutilisation / troc et échange, à termes ressourcerie(s). Lien avec les déchèteries du territoire
	N°34	<u>Développer le tri à la source des biodéchets</u> : - Sur le territoire de la CAPV : renforcement du compostage de proximité et mise en place de la collecte séparée – Candidature du SIVED à un appel à projet de l'ADEME régionale sur les biodéchets - Sur le territoire de la CCPV : Projet Life Smart Waste ABC (expérimentations sur les modes de collecte des biodéchets, visant à avoir des retours d'expérience en PACA qui permettront d'optimiser la collecte généralisée des biodéchets à partir de 2023) + test des composteurs collectifs en vue d'une mise en place du compostage individuel et partagé (pas de collecte séparée de ce flux prévue).
	N°35	<u>Optimiser les schémas de collecte</u> : Sur le territoire de la CAPV, la collecte des déchets est en cours de réorganisation et d'optimisation pour tendre vers la généralisation du porte-à-porte et la réduction des fréquences de collecte. Sur la CCPV, poursuite de l'optimisation des tournées avec une couverture prévue en 100 % PAV (colonnes OMR, Emballages et PJM, Verre et Cartons) à terme.
	N°36	<u>Créer une unité de valorisation et de traitement des déchets</u> : Ce projet a été initié en 2012. Il est porté par le SIVED NG pour son périmètre traitement comprenant 54 communes regroupant 3 EPCI adhérentes (CAPV, CCPV et CC Cœur du Var). Elle sera installée sur la commune de Brignoles. A ce jour plusieurs scenarii de traitement des déchets sont à l'étude.
	N°37	<u>Améliorer les modes de financement de la collecte, du tri et du traitement des déchets</u> L'objectif est de revoir les modes de financement de la collecte, du tri et de la gestion des déchets de façon à ce qu'ils concourent à la réduction des déchets et à l'amélioration de leur traitement (contrairement au financement au tonnage, peu incitatif en termes de réduction des déchets). Sur la CAPV : une étude de faisabilité sur la Tarification Incitative sera menée en 2022. Sur la CCPV : mise en œuvre d'un PLPDMA + étude stratégique sur le tri à la source des biodéchets + étude pour instauration de la part incitative dans le financement des déchets.

Contrat de Transition Écologique

	Actions		Périmètre de l'action	Etat d'avancement de l'action	Pilote(s)	Opérateur(s)	Partenaires principaux	Rôle du SMPVV	Calendrier					
									2022	2023	2024	2025	2026	2027
Modalité de mise en œuvre	N°32	Renforcer le déploiement du label « Commerce Engagé » et de ses déclinaisons	CAPV CCPV	En cours En réflexion	SIVED NG	Ecoscience Provence	ADEME / Région PACA Communes pouvant accueillir les actions « Commerce Engagé »	Relai d'information						
	N°33	Poursuivre les actions en faveur de la réparation et du réemploi	CAPV CCPV	En cours En réflexion	SIVED NG CCPV	Ecoscience Provence La Courtoise Ressourcerie	ADEME Région PACA, CD83 Citeo, Label Emmaüs Mission Locale Associations	Relai d'information Animation CTE						
	N°34	Développer le tri à la source des biodéchets	CAPV + CCPV	En cours	SIVED NG	Prestataire de collecte	ADEME Région PACA Prestataire de collecte	Relai d'information	réponse AAP ADEME - Région					
		Life Smart Waste ABC	CCPV	En cours	CCPV	Nomadeis Heyliot	Europe – Région PACA - ADEME	Relai d'information						
	N°35	Optimiser les schémas de collecte	CAPV	En cours	SIVED NG (CAPV)	Prestataire de collecte	A définir	Relai d'information	choix prestataire	début prestation				
			CCPV	En cours	CCPV	Prestataire de collecte	A définir							
	N°36	Créer une unité de valorisation et de traitement des déchets	CAPV + CCPV	En cours	SIVED NG	DSP	A définir	Relai d'information	études	consultations	construction		mise en service	
	N°37	Améliorer les modes de financement de la collecte, du tri et du traitement des déchets	CAPV CCPV	En cours	SIVED NG CCPV	A définir	ADEME Région PACA Prestataire de collecte	Relai d'information						

	Investissement / fonctionnement		Rappel Pilotes	Coût [k€]	Autofinancement [k€ - %]	Recettes / financements [k€ - %]
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	N°32	Budget annuel dédié au déploiement des actions d'Ecoscience Provence	SIVED NG	80 k€ / an	A définir	A définir
	N°33	Poursuivre les actions en faveur de la réparation et du réemploi	SIVED NG	372,7 k€	117,7 k€ (= 82,4 k€ (fonds propres) + 35,3 k€ (fondations)) 31 %	ADEME PACA : 130 k€ - 35 % Région Sud : 65 k€ - 17 % CITEO : 60 k€ - 16 %
		Budget de fonctionnement des ressourceries		Mise à dispo des locaux + 2,5M€/an	30% = produit des ventes	70% = subventions : DDETS (80%), CD83 (5%), Région (5%), SIVED (10%)
	N°34	Budget total collecte et compostage	SIVED NG	CAPV : selon contrat de perf CCPV : 185 k€/an	CAPV : selon contrat de perf CCPV : 60 k€/an	CAPV : selon contrat de perf CCPV : 39 K€/an (aides ADEME) + 85 k€ /an (coût évité traitement OMR)
		Life Smart Waste ABC	CCPV	200 k€	0 €	Région Sud PACA : 50 k€ Union Européenne : 80 k€ Nomadéïs + Heyliot : 70 k€
	N°35	CAPV : contrat de collecte	SIVED NG (CAPV)	CAPV : selon contrat de perf	CAPV : selon contrat de perf	CAPV : selon contrat de perf
		CCPV : renforcement des PAV	CCPV	1,36M€	A définir	A définir
	N°36	Unité de valorisation et de traitement des déchets	SIVED NG	Selon études	Selon études	Selon études
	N°37	CAPV : étude de faisabilité sur la TI CCPV : PLPDMA + 2 études	SIVED NG CCPV	CAPV : 80 k€ CCPV : 160 k€	A définir	A définir

Suivi / évaluation	**Indicateur(s)**		**Unité**	**Source**	**Initial [année de référence / donnée]**		**Objectif [année d'objectif / donnée]**	
	N°32	Commerce Engagé, Producteur Engagé, Restaurant Engagé, et Marché Engagé	Nombre	Ecoscience	2020	121 (72 commerces, 20restaurants, 29 producteurs et 2 marchés)	2027	180
	N°33	Producteurs adhérents « Consigne de Provence »	Nombre	Ecoscience	2020	2	2022	15
		Tonnage de déchets remis en état et vendus	Nombre	Ecoscience	2019	36 T	2027	1200 T
			T	La Courtoise	2021	800 T	2027	1000 T
	N°34	Volume de biodéchets détournés des ordures ménagères et valorisés	T	CAPV - CCPV	2021	780 T	2027	3 000 T
	N°35	CAPV : Volume d'ordures ménagères collecté	T	SIVED NG	2023	27 000 T	2029	22 000 T
		CCPV : nombre de nouveaux PAV	Nombre	CCPV	2021	A définir	2027	A définir
	N°36	Construction unité de valorisation et traitement déchets	Nombre	SIVED	2021	0	2027	1
	N°37	A définir						

Commentaires	* temporairement (un centre de lavage est prévu en Provence pour 2025 lorsque les volumes seront suffisamment importants dans la région)

Articulation Stratégie	Axe N°2	Tendre vers une économie et des services performants sur les plans énergétique et écologique	Orientation N°6	Développer un système alimentaire territorial
N° / Intitulé de la Fiche-action	N°11	**Déployer un Projet Alimentaire Territorial**		

Domaine d'incidence					
✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	Production d'EnR&R/ adaptation des réseaux	Amélioration de la qualité de l'air	✓ Adaptation au changement climatique	Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées

Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés		Les PAT ont été Introduits par la Loi d'Avenir pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt d'octobre 2014. Ils visent notamment à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs, et à développer l'agriculture dans les territoires et la qualité de l'alimentation. Le lancement d'un Projet alimentaire territorial en Provence Verte s'inscrit dans l'appel à projet 2017-2018 du Programme National pour l'Alimentation (PNA), la Convention de partenariat « Plan Alimentaire Territorial pour la Provence Verte » 2018-2020 et le Plan de conquête et de reconquête agricole coordonné par la chambre d'agriculture, la SAFER et la DTTM. Sa coordination a été confiée au Lycée agricole Provence Verte. En 2021, la Communauté d'agglomération de la Provence Verte a été lauréate de la mesure « Partenariat Etat / collectivités au service des PAT » du plan France Relance, ce qui a permis d'établir une convention de financement pour la mise en œuvre d'actions du PAT sur 2021 – 2024.
Contenu de l'action	Action n°38	<u>Mettre en œuvre le PAT de la Provence Verte</u> dont les axes principaux sont : - Préserver et mobiliser le foncier, - Développer les réseaux d'irrigation, - Consolider les filières alimentaires sur le territoire, - Valoriser les productions par des actions de promotion et de commercialisation, - Favoriser les installations, - Promouvoir l'agriculture par des actions de communication.
	Action N°39	<u>Mettre en oeuvre un PAT sur le territoire de la CCPV</u> dont les axes principaux sont : - La production et la transformation à travers des actions sur le foncier et l'irrigation agricole, le maintien de l'élevage pastoral, la transformation agricole, la diversification agricole, la sensibilisation des agriculteurs à l'érosion des sols et la professionnalisation des agriculteurs sur des pratiques vertueuses (adaptation changement climatique) - La retauration collective à travers plusieurs orientations, outils de production, diagnostic sur la restauration collective, sécurisation des approvisionnements, réseau des cantines, développement des échanges entre acteurs, travail sur la qualité, lutte contre le gaspillage alimentaire, éducation et sensibilisation - La qualité alimentaire pour tous en organisant une étude consommateurs, travaillant avec le résreau de distributeurs, promouvant les jardins partagés, valorisant les fermes pédagogiques et en soutenant les actions permettant une alimentation de qualité pour tous

Contrat de Transition Écologique

Modalité de mise en œuvre	Actions		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateur(s)	Partenaires principaux	Rôle du SMPVV	Calendrier					
									2022	2023	2024	2025	2026	2027
	N°38	<u>Mettre en œuvre le PAT de la Provence Verte</u>	CAPV	En cours	CAPV	CA83 Agribiovar	DRAAF, LEAP, CERPAM, Conservatoire Méditerranéen Partagé, producteurs, transformateurs, distributeurs, communes (restaurations scolaires), associations, AMAP, SCP, Département, Région, PNR	Relai d'information Animation CTE	Mise en œuvre convention SARL PNA					
	N°39	<u>Mettre en oeuvre un PAT sur le territoire de la CCPV</u>	CCPV	Candidature CCPV retenue au 3ème trimestre 2022 (durée 30 mois)	CCPV	CCPV								

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ansà	Investissement / fonctionnement		Rappel Pilotes	Coût [k€]	Autofinancement [k€ - %]	Recettes / financements [k€ - %]
	N°38	Actions du PAT	CAPV	311 k€	24 k€	Plan France Relance : 229 k€ CA83 : 12k€ Agribiovar : 14k€ SCIC Agribio Provence : 21 k€ ADEAR : 9 k€ AMAP de Provence : 1,4 k€
	N°39	Recrutement 1 ETP sur 30 mois	CCPV	146 391 €	46 391 €	100 000 €

Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial [année de référence / donnée]		Objectif [année d'objectif / donnée]	
	N°38	Nombre d'action du PAT engagées	Unités	CAPV	2021	0	2024	11
	N°39	Stratégie alimentaire définie	Unité	CCPV	2021	0	2025	1

Articulation Stratégie	Axe N°2	Tendre vers une économie et des services performants sur les plans énergétique et écologique	Orientation N°7	Diversifier les systèmes agricoles et forestiers et les adapter aux changements climatiques, maintenir et développer la séquestration du carbone
N° / Intitulé de la Fiche-action	N°12	**Accompagner la transition écologique des exploitations agricoles**		

Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	Production d'EnR&R / adaptation des réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air (Contribution PAQA CAPV)	✓ Adaptation au changement climatique	✓ Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées
Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés	Les activités agricoles sont très présentes sur le territoire Provence Verte Verdon. Elles contribuent à son développement économique, mais également à la qualité de ses paysages. Ainsi l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques, tels que l'augmentation des températures et la prolongation des périodes de sécheresse, est un des enjeux majeurs sur le territoire. Cette adaptation peut être menée via des évolutions de pratiques agricoles. Elle pourra également passer par un développement raisonné de l'irrigation. Notamment, en Provence Verdon, les terres agricoles sont majoritairement occupées par des grandes cultures (41%) et des prairies (23%), les vignes représentant 13% des surfaces. Une part importante des terres agricoles est également en friche (15%). La mise en place de système d'irrigation constitue un enjeu majeur pour la préservation, le développement et la diversification de ces activités agricoles. En parallèle, une réflexion sur les usages et le partage de l'eau devra être conduite. Enfin, par leurs pratiques, les agriculteurs disposent de différents leviers pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre ou les émissions de polluants atmosphériques, et augmenter le stock de carbone de leurs parcelles, et ainsi compenser temporairement les émissions de gaz à effet de serre du territoire.					

Contenu de l'action	Action N°40	<u>Diagnostiguer et mettre en œuvre un plan d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et augmenter le stockage du carbone</u> Mise en œuvre dans le cadre du Plan France relance, cette action consiste à proposer aux exploitants agricoles installés depuis moins de 5 ans : - Un diagnostic de leurs émissions de gaz à effet de serre et du potentiel de stockage du carbone, - De définir et d'accompagner la mise en œuvre à l'échelle de leur exploitation d'un plan d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et augmenter le stockage du carbone
	Action N°41	<u>Faire évoluer les pratiques et le matériel agricole pour s'adapter au changement climatique</u> Cette action s'appuiera notamment sur l'utilisation de l'outil ClimA XXI qui a pour but de faciliter la perception du changement climatique en simulant l'évolution d'indicateurs climatiques et agro-climatiques pour les décennies à venir. Construit à partir du modèle ALADIN de Météo France, il offre une précision de 8km, les projections sont donc réalisables à l'échelle communale. L'étude de ces indicateurs doit permettre : - D'identifier les contraintes climatiques qui s'imposeront, - D'analyser la faisabilité des productions agricoles, - D'inciter les exploitants à une réflexion autour d'une mutation et d'adaptation de leurs pratiques agricoles : matériel végétal, pratiques d'ombrage, gestion de l'eau et de la réserve utile des sols (apports de broyats ou composts de déchets verts), enherbement (naturel, semé, engrais verts), système de conduite et modulation des pratiques de taille
	Action N°42	<u>Développer l'agroforesterie et la plantation de haies</u> Cette action s'inscrit dans le cadre du Plan France relance qui a pour objectif la plantation de 7 000 km de haies. Il s'agit de favoriser le stockage du carbone. Cette action a également un impact favorable sur la protection des sols contre l'érosion, l'augmentation de la matière organique dans les sols, la préservation de la biodiversité et la création d'habitat pour les auxiliaires. La Chambre d'agriculture propose des accompagnements collectif, individuel et de chantier ainsi qu'un suivi jusqu'à l'année n+2
	Action N°43	<u>Limiter le brûlage des ceps (Agr'Air)</u> Cette action s'inscrit dans la suite des essais de valorisation énergétique des ceps de vigne menés auprès des coopérateurs de la cave de Carcès. Il s'agit d'étendre la démarche à d'autres zones viticoles. L'action consistera, via les coopératives, à identifier les exploitants intéressés, assurer le regroupement des ceps, mettre en place leur broyage et leur transport jusqu'à l'unité de valorisation énergétique. Action reprise / recapitalisée au sein du PAQA de la CAPV (voir II.3.1.1). PAQA CAPV
	Action N°44	<u>Mettre en œuvre les Plans d'Orientation Pastoraux Intercommunaux (POPI)</u> : L'agglomération a finalisé en 2020 son Plan d'Orientation Pastoral Intercommunal qui s'articule autour de 5 enjeux (DFCI / Biodiversité – eau / Agroécologie, énergie et Foncier pastoral / Multiusage de l'espace / Installation – transmission et qui est décliné autour de 33 actions. L'animation du POPI de la Provence Verte se fait au travers d'une convention avec le CERPAM et a pour objectif de créer du lien entre les communes, le éleveurs et l'agglomération pour préserver et protéger le patrimoine de l'Agglomération notamment paysager et forestier tout en développant l'activité pastorale. Par ailleurs, la CAPV prévoit le développement du pastoralisme au travers de son PIDAF tout en privilégiant la biodiversité, l'agroécologie et la maîtrise de foncier sur le territoire de la Provence Verte. La CCPV a également un POPI en cours de mise en œuvre par le CERPAM
	Action N°45	<u>Mettre en place une démarche PAEC</u>
	Action N°46	<u>Réaliser des infrastructures hydrauliques</u> Projets d'extension du réseau hydraulique agricole sur la Provence Verte et la Provence Verdon

	Actions		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateur(s)	Partenaires principaux	Rôle du SMPVV	Calendrier					
									2022	2023	2024	2025	2026	2027
Modalité de mise en œuvre	N°40	Diagnostiquer et mettre en œuvre un plan d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et augmenter le stockage du carbone	CAPV CCPV	En cours	CA83	CA83	Coopératives, exploitants agricoles SCP	Relai d'information						
	N°41	Faire évoluer les pratiques et le matériels agricoles pour s'adapter au changement climatique	CAPV CCPV	A engager										
	N°42	Développer l'agroforesterie et la plantation de haie	CAPV	A engager	CAPV	CA83	Coopératives, exploitants agricoles DDTM	Relai d'information	Convention					
	N°43	Limiter le brûlage des ceps	CAPV	A engager					Convention					
	N°44	Mettre en œuvre les POPI	CAPV	A engager	CAPV CCPV	CERPAM	Eleveurs Communes CRPF	Relai d'information	Convention d'animation spécifique					
	N°45	Mettre en place une démarche PAEC	CAPV CCPV	A engager	SMPVV	SMPVV	A définir	Pilote	A définir					
	N°46	Réaliser des infrastructures hydrauliques	CAPV CCPV	A engager	SCP	SCP	CCPV, Région Sud, CD83, CA83 Communes	Relai d'information	convention	réalisation				

			Rappel Pilotes	Coût [k€]	Autofinancement [k€ - %]	Recettes / financements [k€ - %]
Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	N°40	3,5j / diag / exploitation	CA83		A définir	France Relance
	N°41	3 jours par étude ClimA XXI			A définir	France Relance
	N°42	A définir	CAPV		A définir	A définir
	N°43	A définir			A définir	A définir
	N°44	Animation du POPI	CAPV	12 k€ HT	20 %	LEADER 80 %
			CCPV		A définir	
	N°45	A définir	SMPVV		A définir	A définir
	N°46	Extension du réseau agricole sur Provence Verdon	SCP	5 800K€	40% SCP	CCPV 30%+Région 30%. Participation viticulteurs en déduction des parts Région et EPCI
		Extension du réseau agricole sur Provence Verte	SCP	4 500 k€	47% SCP	CAPV 15%+Région15%+ Participation viticulteurs 23%

	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial [année de référence / donnée]		Objectif [année d'objectif / donnée]	
Suivi / évaluation	N°40	Bilans GES	Nombre	CA83	2021	0	2023	10
	N°41	Diagnostics et plans d'action	Nombre	CA83	2021	0	A définir	A définir
	N°42	Diagnostics haies	Nombre	CA83	2021	0	2026	5
	N°43	Nombre d'agriculteurs engagés	Nombre	CA83	2021	0	A définir	A définir
	N°44	Nombre d'actions du POPI CAPV réalisées	Nombre	CERPAM	2020	33	2024	+ 20
		Nombre d'actions du POPI CCPV réalisées	Nombre	CERPAM	2020	A définir	A définir	A définir
	N°45	A définir	A définir	SMPVV		A définir	A définir	A définir
	N°46	Surfaces agricoles complémentaires irriguées sur la CCPV	Ha	SCP	2021	0	2027	400 ha
		Surfaces agricoles complémentaires irriguées sur la CAPV	Ha		2021	0	2027	330 ha

Articulation Stratégie	Axe N°2	Tendre vers une économie et des services performants sur les plans énergétique et écologique	Orientation N°7	Diversifier les systèmes agricoles et forestiers et les adapter aux changements climatiques, maintenir et développer la séquestration du carbone
N° / Intitulé de la Fiche-action	N°13	**Développer de nouvelles filières agricoles**		

Domaine d'incidence						
	Réduction des consommations d'énergie	Réduction des émissions de GES	Production d'EnR&R / adaptation des réseaux	Amélioration de la qualité de l'air	✓ Adaptation au changement climatique	✓ Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées

Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés

Classée en zone de revitalisation rurale depuis 2017, la Communauté de communes Provence Verdon s'est engagée dans différentes actions pour maintenir et diversifier l'agriculture sur le territoire, en la considérant comme un axe majeur de son développement économique.

La CCPV portait depuis plusieurs années déjà le projet d'une création d'une nouvelle filière économique autour du chanvre. Différentes actions ont été menées en ce sens :
- Essais de culture de chanvre sur une cinquantaine d'hectares,
- Mise en place d'une unité industrielle de transformation,
- Distribution des agro-matériaux auprès des professionnels du bâtiment,
- Construction de l'extension du siège social de la CCPV.

Il s'agit dorénavant de construire une véritable stratégie de structuration de la filière, éventuellement en lien avec la filière riz de Camargue.

Par ailleurs, depuis 2017, la pertinence du développement d'une filière de plantes aromatiques et médicinales sur le territoire a été validée et un groupe d'agriculteurs intéressés a été constitué. Des formations sur le lavandin et la constitution d'une CUMA ont été réalisées. Un potentiel de 200 ha a été estimé.

Contenu de l'action

Action N°47	<u>Développer la filière plantes aromatiques et médicinales</u> L'objectif est de développer une filière adaptée au territoire de la CCPV permettant : - De cultiver des plantes adaptées au sol argilo-calcaire et à un climat aride qui nécessitent peu d'eau et d'intrants, - De répondre à un besoin de diversification des cultures, - D'utiliser des petites surfaces pour s'intégrer à des marchés de niche, - De bénéficier des bassins historiques de la culture du lavandin et des organismes de recherche (CRIEPAM et CPPARM à Manosque), - De mettre en place une partie de la commercialisation en circuits courts
Action N°48	<u>Développer une filière chanvre et les agro-matériaux</u> Etude sur : - l'Etat de la filière en France et en Région SUD, - Le projet de la paille de riz et les éventuelles synergies avec le développement du chanvre, - Mise en place d'une stratégie intercommunale pour structurer la filière, - Rédaction d'un programme opérationnel

Modalité de mise en œuvre	Actions		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateur(s)	Partenaires principaux	Rôle du SMPVV	Calendrier 2022	2023	2024	2025	2026	2027
	N°47	<u>Développer la filière plantes aromatiques et médicinales</u> Constitution de deux CUMA pour l'acquisition de matériel de récolte	CCPV	En cours	CCPV	CCPV	Agriculteurs, CRIEPAM, CPPARM	Relai d'information						
	N°48	<u>Développer une filière chanvre et les agro-matériaux</u>	CCPV	A engager	CCPV	CCPV	Région Sud Banque des Territoires Les Canebiers de Provence Permabita	Relai d'information Animation CTE	étude					

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement / fonctionnement		Rappel Pilotes	Coût [k€]	Autofinancement [k€ - %]	Recettes / financements [k€ - %]
	N°47	Constitution de deux CUMA pour l'acquisition de matériel de récolte	CCPV		A définir	A définir
	N°48	Etude	CCPV	37 950 €	14 950 €	CRET : 8 050 €, Banque des territoires : 14 950 €.

Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial [année de référence / donnée]		Objectif [année d'objectif / donnée]	
	N°47	CUMA constituées	Nombre	CCPV	2021	0	2023	2
	N°48	Réalisation étude	Nombre	CCPV	2021	0	2023	1

Articulation Stratégie	Axe N°2	Tendre vers une économie et des services performants sur les plans énergétique et écologique	Orientation N°7	Diversifier les systèmes agricoles et forestiers et les adapter aux changements climatiques, maintenir et développer la séquestration du carbone
N° / Intitulé de la Fiche-action	N°14	**Adapter la sylviculture au changement climatique**		

Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie	Réduction des émissions de GES	Production d'EnR&R / adaptation des réseaux	Amélioration de la qualité de l'air	✓ Adaptation au changement climatique	✓ Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées

Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés

Bien que le territoire soit couvert à 76% de forêts, celles-ci sont assez peu exploitées. Lorsque ces forêts font l'objet de récolte de bois, c'est parfois pour le seul objectif de rentabilité économique avec la mise en œuvre de pratiques qui contribuent à éroder les sols et qui peuvent avoir d'importants impacts paysagers.

Par ailleurs, tous les scénarios s'accordent à dire que les changements climatiques vont avoir des impacts importants sur les forêts du territoire. Il est donc nécessaire d'essayer d'anticiper ces évolutions et de contribuer à rendre les forêts résilientes grâce à la mise en œuvre d'une gestion sylvicole adaptée par l'enrichissement des peuplements et la diversification des ressources génétiques. Face à l'incertitude climatique il semble impératif de constituer des forêts diversifiées et si possible avec une structure à deux étages (résineux qui surétagent les feuillus), afin d'augmenter leur capacité de résilience.

Par exemple à l'échelle de la Région Sud, le projet européen Medforfutur mené par le CRPF et l'ONF a d'ores et déjà permis de constituer un réseau de parcelles de références dans des contextes variés et de sensibiliser les propriétaires à l'enjeu climatique, grâce à la plantation d'îlots d'avenir (2 ou 3 essences sur 0,5 ha) et de parcelles de démonstration (4 à 6 essences) au sein desquelles sont testées de nouvelles essences forestières de différentes provenances.
Sur Provence verte Verdon, des plantations ont été effectuées à Fox-Amphoux et Bras. Il s'agit donc d'étudier la possibilité de poursuivre ce type d'expérimentation sur le territoire.

Une piste pour mieux valoriser l'entretien et la gestion de forêts serait de rémunérer les services environnementaux rendus par des forêts résilientes. Les aménités générées par les espaces boisés sont extrêmement variées (création de sol, qualité de l'eau, stockage carbone, espaces récréatifs, rôle vis-à-vis des risques naturels, paysage, etc.) mais restent encore aujourd'hui extrêmement difficiles à évaluer économiquement.

Enfin, en vue de favoriser une gestion durable des forêts du territoire, il est nécessaire de prendre en compte leur morcellement et la faible rémunération des produits qui peuvent en être tirés. En réponse à cela, la constitution d'Associations syndicales libres, groupements de propriétaires qui engagent tout ou partie de leurs parcelles dans l'association, permet ensuite l'exécution et l'entretien à frais communs de travaux immobiliers (desserte, boisement, DFCI), voire de travaux de gestion et de mobilisation du bois.

Contenu de l'action	Action N°49	<u>Adapter la gestion forestière au changement climatique</u> L'action consiste à étudier la faisabilité de mettre en œuvre un programme similaire à Medforfutur sur le territoire Provence Verte Verdon, via la production et l'élevage de plants, des diagnostics préalables à la plantation, une animation auprès des propriétaires publics et privés, des plantations et un suivi.
	Action N°50	<u>Valoriser / rémunérer les services environnementaux rendus par des forêts résilientes</u> La forêt apporte différents services environnementaux qui mériteraient d'être rémunérés : qualité de l'eau, fixation carbone, biodiversité, qualité de l'air, et rôle social. L'objectif de l'action est définir les actions qui pourraient faire l'objet de cette rémunération, et d'en définir les méthodes d'évaluation économique. L'action nécessite donc dans un premier temps la constitution d'un groupe de travail inter-organismes chargé d'identifier des itinéraires sylvicoles avec les bénéfices environnementaux associés et les modes de financement envisageables, notamment dans le cadre des plans simples de gestion et des aménagements forestiers.
	Action N°51	<u>Mobiliser le bois sur le territoire</u> Animation et accompagnement au regroupement des propriétaires forestiers pour augmenter la mobilisation du bois sur le territoire (bois d'œuvre, bois pour papier, bois-énergie) tout en prenant en compte la multifonctionnalité de la forêt et la DFCI, via la mise en place de conventions partenariat avec le CRPF. Concernant la production de bois d'œuvre, l'objectif est de mener une sylviculture plus dynamique, dès le jeune âge dans des peuplements « en station », pour améliorer significativement la qualité des bois produits et espérer des produits bois d'œuvre. Des opérations d'amélioration sylvicoles permettant d'augmenter le stockage de carbone par la production de bois d'œuvre à terme ont déjà été financées par la Région SUD. Il existe un potentiel d'amélioration forestière sur le territoire, en particulier dans les jeunes peuplements de pin d'Alep denses issus d'incendie ou avec la transformation de taillis de chêne en futaie. Ces améliorations sont conditionnées au débouchés du bois d'œuvre sur le territoire actuellement très faible (idem à l'échelle régionale).

Modalité de mise en œuvre	Actions		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateur(s)	Partenaires principaux	Rôle du SMPVV	Calendrier					
									2022	2023	2024	2025	2026	2027
	N°49	<u>Adapter la gestion forestière au changement climatique</u>	CAPV/CCPV	A engager	CAPV/CCPV	CRPF / ONF	COFOR 83, propriétaires forestiers PNR Ste Baume PNR Verdon N2000	Relai d'info	Etude / animation	Etude / animation	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Suivi / Evaluation	
	N°50	<u>Valoriser / rémunérer les services environnementaux rendus par des forêts résilientes</u>	CAPV/CCPV	A étudier	CAPV/CCPV	CRPF ? / ONF ?	Fransylva 83, AERMC, SMA, OIT, CCI, DDTM UR COFOR PNR Ste Baume PNR Verdon	Relai d'info						
	N°51	<u>Mobiliser le bois sur le territoire</u>	CAPV	En cours	CAPV	CRPF	Propriétaires forestiers ASL existantes et à venir	Relai d'info	Conv 2022-2024					

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	**Investissement / fonctionnement**		**Rappel Pilotes**	**Coût [k€]**	**Autofinancement [k€ - %]**	**Recettes / financements [k€ - %]**	
	N°49	Etude et animation : 10 à 15 jours d'ingénierie Plantations et suivi : en fonction étude (10 000€/ha)	CAPV/CCPV	A définir	A définir	Compensation défrichement ? Région SUD (fonds Respire) ?	
	N°50	A définir	CAPV/CCPV	A définir	A définir	Compensation défrichement ? Région Sud ?	
	N°51	Convention CRPF	CAPV	78 k€ sur 3 ans	55 k€ sur 3 ans	CRPF : 23k€ sur 3 ans	

Suivi / évaluation	**Indicateur(s)**		**Unité**	**Source**	**Initial [année de référence / donnée]**		**Objectif [année d'objectif / donnée]**	
	N°49	Parcelles ou îlots mis en place	ha	CRPF / ONF	2021	A définir	A définir	A définir
	N°50	A définir	ha					
	N°51	Surface de forêt dotée d'un Plan Simple de Gestion (PSG)	%	CRPF	2021	67%	2024	82%

Articulation Stratégie	Axe N°1	Tendre vers une économie et des services performants sur les plans énergétique et écologique	Orientation N°7	Diversifier les systèmes agricoles et forestiers et les adapter aux changements climatiques, maintenir et développer la séquestration du carbone
N° / Intitulé de la Fiche-action	N°15	Favoriser le stockage du carbone		

Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie	Réduction des émissions de GES	Production d'EnR&R / adaptation des réseaux	Amélioration de la qualité de l'air	✓ Adaptation au changement climatique	✓ Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées

Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés

Les enjeux de préservation / maintien du stockage de carbone sur le territoire Provence Verte Verdon résident à la fois dans :

- La préservation des capacités de séquestration carbone : amélioration des estimations locales en matière de puits de carbone en forêt (stockage de carbone dans la biomasse aérienne et le sol, dans les produits bois etc.), ainsi que par les prairies, réduction de l'urbanisation des espaces naturels notamment des forêts et des prairies et le développement de la végétalisation (cobénéfices sur les impacts des changements climatiques tels que les îlots de chaleur et les inondations).
- L'augmentation du potentiel de stockage des sols cultivés : adoption de pratiques culturales vertueuses (réduction du travail des sols, semis directs, semis « sous couvert », agroforesterie etc.). La chambre d'agriculture du Var contribue d'ores et déjà, notamment via ses formations, à généraliser les pratiques culturales sur sol vivant. D'autres acteurs agricoles du territoire s'emparent aussi progressivement de ces sujets.
- La séquestration carbone dans les matériaux : l'usage du bois et plus globalement des matériaux biosourcés dans les constructions nouvelles / les rénovations. L'interprofession Fibois contribue notamment à la structuration de la filière bois d'œuvre en Région Sud et l'union régionale des Communes forestières peut accompagner les projets des collectivités en ce sens.

Contenu de l'action

Action N°52	<u>Sol vivant</u> L'objectif est de fournir aux exploitants viticoles un indicateur de pilotage simple permettant d'évaluer les meilleurs pratiques culturales créatrices d'humus (à l'instar du bilan humique déjà opérationnel en grandes cultures). L'action consiste à poursuivre les premières expériences déjà engagées pour confirmer les premiers résultats en intégrant l'ensemble des variables tels que le type de sol, les particularités climatiques, l'âge des vignes, etc.… L'action comprendra les étapes suivantes : - Acquisition de référence et validation des protocoles - Communication - Accompagnement des producteurs - Bilan humique
Action N°53	<u>Développer une offre de formation certifiée sur l'agroécologie en contexte méditerranéen</u> Dispositif proposé par Potagers et Compagnie : poursuite du développement d'un programme de formations courtes et techniques sur des thématiques agroécologiques, à destination des agriculteurs, salariés agricoles et candidats à l'installation en Provence. Ces formations seront opérationnelles et incluront une part importante d'ateliers pratiques au champ. Elles permettront d'accompagner et outiller les changements de pratiques et de modèles des agriculteurs du territoire, et permettront ainsi d'augmenter la séquestration du carbone dans les sols.
	Dispositif proposé par Agribiovar : offre de formations visant à accompagner les producteurs dans leurs pratiques agricoles, répondre à leurs besoins d'accompagnement et les soutenir dans la montée en compétences concernant l'amélioration de la qualité et la fertilité des sols, l'hydrologie régénérative, l'implantation de haies, les sols vivants etc.
Action N°54	<u>Construire et rénover des bâtiments en matériaux biosourcés</u> : à ce jour, deux projets ont été identifiés sur le territoire : - Construction de la maison des internes à Brignoles (AMO qualité environnementale - étude sur la possibilité de mobiliser la filière chêne-liège ou autre matériaux biosourcés – à confirmer) - Rénovation de l'école élémentaire Léopold Carpe (objectif BDM argent) à Rians En parallèle, il existe un potentiel de développement de la construction en bois local (pin d'Alep, BOIS DES ALPES© et autres essences locales). Par exemple, l'extension du Lycée Raoul Raynouard à Brignoles a été certifiée BOIS DES ALPES©. La structuration de la filière passe également par un appui aux entreprises de 1eres et 2eme transformation du bois. L'interprofession Fibois Sud peut apporter un appui aux entreprises.

Modalité de mise en œuvre

Actions		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateur(s)	Partenaires principaux	Rôle du SMPVV	Calendrier 2022	2023	2024	2025	2026	2027
N°52	<u>Sol vivant</u>	CAPV / CCPV	A engager	Cluster Provence Rosé	Cluster Provence Rosé	Estandon Coopérative en Provence, ICV, Racine SAP, Cabinet d'Agronomie Provençale	Relai d'info Animation CTE	■	■	■			
N°53	<u>Développement d'une offre de formation certifiée sur l'agroécologie en contexte méditerranéen</u>	CAPV / CCPV	En cours	Potagers et Compagnie	Potagers et Compagnie	LEAP de St Maximin, ADEAR, Agribiovar, Montpellier SurAgro	Relai d'info Animation CTE	■	■	■	■	■	■
			En cours	Agribiovar	Agribiovar		Relai d'info	■	■	■	■	■	■
N°54	<u>Construire et rénover des bâtiments en matériaux biosourcés</u> - rénovation de l'école élémentaire Léopold Carpe (objectif BDM argent) à Rians	CAPV / CCPV	En cours (études)	Rians	Rians	CAUE du Var UR COFOR Fibois BDM	Relai d'info	■	■				

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	**Investissement / fonctionnement**		**Rappel Pilotes**	**Coût [k€]**	**Autofinancement [k€ - %]**	**Recettes / financements [k€ - %]**
	N°52	Embauche d'un apprenti ingénieur	Cluster Provence Rosé	353 k€	240 340 €	112 597€
	N°53	0,5 ETP / an	Potagers et Compagnie	0,5 ETP / an	100%	0%
		0,6 ETP / an	Agribiovar	0,6 ETP / an	20%	Vivea 80% - Région
	N°54	Etudes et rénovation école élémentaire Rians	Rians	1 000 k€	A définir	CEE

Suivi / évaluation	**Indicateur(s)**		**Unité**	**Source**	**Initial [année de référence / donnée]**		**Objectif [année d'objectif / donnée]**	
	N°52	Nombre de personnes sensibilisées / formées à la transition écologique	Nombre	Cluster	2021	A définir	A définir	A définir
	N°53	Nombre de personnes formées	Nombre	P&Co Agribiovar	2021	A définir	A définir	A définir
	N°54	Nombre de bâtiments construits / rénovés avec des matériaux biosourcés	Nombre	CAPV CCPV Communes	2021	1	2027	A définir

Articulation Stratégie	**Axe N°3**	**Offrir à tous un cadre de vie sain et sûr et permettre des mobilités durables**	**Orientation N°8**	**Favoriser les aménagements et la construction durables, protéger les espaces naturels et agricoles**
N° / Intitulé de la Fiche-action	**N°16**	**Réaffirmer le caractère structurant des espaces naturels et agricoles dans le projet de développement du territoire**		

Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	✓ Production d'EnR&R / adaptation des réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air	✓ Adaptation au changement climatique	✓ Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées
Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés	Le SCoT Provence Verte Verdon en vigueur, approuvé en janvier 2020, porte cette ambition de réaffirmation du caractère structurant des espaces naturels et agricoles dans le projet de développement du territoire. Il a ainsi permis d'identifier et de protéger les espaces agricoles et agricolables du territoire. Cette ambition trouve sa traduction notamment dans la mise en place de ZAP dans les communes. Mais la loi Climat et résilience, approuvée en 2021, va dorénavant plus loin en introduisant la notion de sol artificialisé dans les objectifs d'aménagement du territoire. Ainsi, d'ici 2024, les territoires de SCoT devront avoir défini une trajectoire de réduction de la consommation d'espace à 2030 et 2050, l'objectif étant d'atteindre « zéro artificialisation nette ».					

Contenu de l'action	Action N°55	<u>Poursuivre la mise en place de Zones agricoles protégées (ZAP)</u> Plusieurs ZAP ont d'ores et déjà été mises en place sur des communes du territoire, l'action vise à poursuivre cette dynamique de protection des espaces agricoles.
	Action N°56	<u>Définir une trajectoire de réduction de la consommation d'espace à 2030 et 2050</u> En réponse à la loi Climat et Résilience il s'agit de définir cette stratégie, en poursuivant le travail initié sur la mise en œuvre du dispositif de compensation agricole (création du fonds, partenariats). Sur les espaces naturels, il s'agira de définir et identifier des zones de renaturation préférentielles, et d'instaurer et mettre en œuvre un dispositif de compensation.
	Action N°57	<u>Elaborer des trames noires et brunes</u> Les trames vertes et bleues du territoire ont d'ores et déjà été élaborées dans le cadre du SCoT. Il s'agit de poursuivre l'élaboration de ces trames, visant à assurer des continuités écologiques pour la biodiversité du territoire. Ces trames trouvent ensuite leur traduction concrète dans les document d'urbanisme communaux. La trame brune pourra également intégrer une composante stockage du carbone.

	Actions		**Périmètre de l'action**	**Etat d'avancement de l'action**	**Pilote(s)**	**Opérateur(s)**	**Partenaires principaux**	**Rôle du SMPVV**	**Calendrier**					
									2022	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
Modalité de mise en œuvre	N°55	<u>Poursuivre la mise en place de Zones agricoles protégées (ZAP)</u>	CAPV + CCPV	En cours	CAPV Communes	A définir Communes	CA83	Relai d'information						
	N°56	<u>Définir une trajectoire de réduction de la consommation d'espace à 2030 et 2050</u>	CAPV + CCPV	En cours	SMPVV	SMPVV	EPCI, communes, DREAL, DDTM Chambre agri, SAFER, SCP Associations environnementales PNR Ste Baume et Verdon	Pilote						
	N°57	<u>Elaborer des trames noires et brunes</u>	CAPV + CCPV	A réaliser	SMPVV	AMO		Pilote						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	**Investissement / fonctionnement**		**Rappel Pilotes**	**Coût [k€]**	**Autofinancement [k€ - %]**	**Recettes / financements [k€ - %]**
	N°55	Mise en place Zones agricoles protégées	CAPV / communes	A définir	A définir	FEADER
	N°56	¼ ETP Etudes	SMPVV	¼ ETP Etude : à définir	¼ ETP - 100% (SCoT) Etude : à définir	A définir
	N°57	¼ ETP Etudes	SMPVV	¼ ETP Etude : à définir	¼ ETP - 100% (SCoT) Etude : à définir	A définir

Suivi / évaluation	**Indicateur(s)**		**Unité**	**Source**	**Initial [année de référence / donnée]**		**Objectif [année d'objectif / donnée]**	
	N°55	Surfaces couvertes par des ZAP	ha	CAPV Communes	2021	A définir	2027	A définir
	N°56	Trajectoire de réduction de la conso d'espace à 2030 et 2050 validée	nombre	SMPVV	2021	0	2024	1
	N°57	Nombre de trames réalisées	nombre	SMPVV	2021	1 (trame verte et bleue)	2027	3

Articulation Stratégie	**Axe N°3**	**Offrir à tous un cadre de vie sain et sûr et permettre des mobilités durables**	**Orientation N°8**	**Favoriser les aménagements et la construction durables, protéger les espaces naturels et agricoles**
N° / Intitulé de la Fiche-action	**N°17**	**Intégrer les objectifs de performance énergétique et environnementale et d'adaptation aux changements climatique dans les documents d'urbanisme**		

Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	✓ Production d'EnR&R / adaptation des réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air	✓ Adaptation au changement climatique	✓ Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées
Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés	Selon le GEA (Groupe Energie Aménagement), considéré comme le GIEC de l'énergie : « l'aménagement spatial et économique des territoires est le levier le plus important en matière de transition énergétique et permettrait à lui seul de réduire la demande énergétique finale de 50 % ». Le premier SCoT du territoire Provence Verte Verdon a été approuvé en 2014. SCoT « Grenelle », il intégrait déjà un volet énergie assez conséquent. Le SCoT révisé a été approuvé en janvier 2020, et il intègre des objectifs ambitieux de préservation de la trame verte et bleue du territoire et des terres agrigoles et agricolable, ainsi que de réduction de consommation foncière et de renforcement de l'armature urbaine. Ces ambitions, ainsi que celles du PCAET, doivent maintenant trouver leur traduction dans les PLU des communes. De plus, la diminution de l'expostion aux pollutions atmosphériques est un des objectifs du SCoT, notamment en veillant à minimiser les risques sanitaires liés aux pollutions engendrées par les infrastructures routières. A noter également que le territoire Provence Verte Verdon compte deux communes lauréates du dispositif de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) Petites Villes de Demain (Barjols et Saint-Maximin), et une commune retenue dans le programme Action Coeur de Ville (Brignoles). L'intérêt de mettre en place d'une communauté de travail sur l'urbanisme et les aménagements durables s'est rapidement révélé comme une évidence au sein des ateliers de co-construction du plan d'actions PCAET.					

Contenu de l'action	Action N°58	<u>Mettre en place d'une communauté de travail sur l'urbanisme et les aménagements durables</u> La feuille de route, qui doit encore être définie formellement, pourrait contenir les items suivants : - Amélioration de la connaissance « environnementale » (biodiversité, milieux naturels, pollutions atmosphériques) en vue de l'élaboration des documents d'urbanisme. - Elaboration et animation d'un référentiel contextualisé d'intégration des objectifs climat/air/énergie dans les PLU (PADD, zonage, règlement, OAP…) - Elaboration de préconisations en termes d'adaptation aux changements climatiques, de solutions fondées sur la nature, de limitation de l'exposition des populations aux pollutions atmosphériques…

	Actions		**Périmètre de l'action**	**Etat d'avancement de l'action**	**Pilote(s)**	**Opérateur(s)**	**Partenaires principaux**	**Rôle du SMPVV**	**Calendrier**					
									2022	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
Modalité de mise en œuvre	N°58	<u>Mettre en place d'une communauté de travail sur l'urbanisme et les aménagements durables</u>	CAPV + CCPV	A engager	SMPVV CAPV	Prestataires pluridisciplinaires (urbanistes, paysagistes, juristes, énergéticiens)	ADEME Région PACA CAPV, CCPV Communes Bureaux d'études CAUE 83 / ABF PNR Verdon et Sainte Baume DDTM 83, DREAL	Co-pilote						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	**Investissement / fonctionnement**		**Rappel Pilotes**	**Coût [k€]**	**Autofinancement [k€ - %]**	**Recettes / financements [k€ - %]**
	N°58	¼ ETP SMPVV ETP CAPV Etudes	SMPVV CAPV	A définir	ETP : 100% SMPVV / CAPV Etude : à définir	A définir

Suivi / évaluation	**Indicateur(s)**		**Unité**	**Source**	**Initial [année de référence / donnée]**		**Objectif [année d'objectif / donnée]**	
	N°58	Groupe de travail interstructure mis en place	Unité	SMPVV	2021	0	2027	1
		Nombre d'actions de communication / sensibilisation / formation effectuées	Nombre		2021	0	2027	A définir

Articulation Stratégie	Axe N°3	Offrir à tous un cadre de vie sain et sûr et permettre des mobilités durables	Orientation N°8	Favoriser les aménagements et la construction durables, protéger les espaces naturels et agricoles
N° / Intitulé de la Fiche-action	N°18	**Accompagner la création d'un ou plusieurs projets urbains, constructions ou aménagements exemplaires**		

Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	✓ Production d'EnR&R / adaptation des réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air	✓ Adaptation au changement climatique	Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées
Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés	Parallèlement au nécessaire travail de planification urbaine, des opérations d'aménagement et/ou de constructions sont prévus sur le territoires, dont certaines avec de fortes ambitions en matière d'exemplarité environnementale. Plusieurs d'entre elles ont été inscrites au Contrat régional d'Equilibre Territorial (CRET) 2020–2023 qui permet de mieux articuler les politiques régionales, de leur donner plus de lisibilité en les mobilisant sur des opérations structurantes et de renforcer ainsi les effets leviers de l'intervention régionale. Ces contrats constituent des déclinaisons opérationnelles des axes du Plan climat « Une COP d'avance » adopté par la Région en décembre 2017, eux-mêmes s'inscrivant dans les orientations du SRADDET et précisant certains objectifs de ce schéma. En matière d'habitat et d'aménagement du territoire, le Plan climat régional prévoit de développer l'accompagnement d'opérations exemplaires d'aménagement (mesure 87), de réhabiliter le parc privé et public de logements, et de diminuer la précarité énergétique des ménages les plus modestes (mesures 34 et 35). La production de logements sociaux exemplaires et à la réhabilitation de logements sociaux dont les travaux permettent l'amélioration de leur performance énergétique et la diminution des consommations répondent également aux enjeux du plan climat régional.					

Contenu de l'action	Action N°59	<u>Accompagner les communes / EPCI sur la définition et le montage des projets</u> L Le SMPVV, dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET et du SCoT, pourra accompagner les porteurs de projets urbains dans la définition de leur besoin et objectifs, les partenaires à associer, le planning prévisionnel, l'élaboration de cahiers des charges, la labellisation (type Quartier Durable Méditerrannéen, Ecoquartier…), le financement, etc. A ce jour, plusieurs projets d'aménagement communaux ou intercommunaux ont été identifiés sur le territoire : - Bras : requalification des espaces publics du centre-bourg + construction d'un nouveau quartier en cœur de village - Néoules : requalification de la place du village - Saint-Martin de Pallières : projet du quartier Fontette (OAP au PLU) - Barjols : requalification des tanneries, y compris construction de 15 logements BDM (AMO environnementale) - Rians : projet de zone d'activités économiques de Rians D'autres projets d'aménagement ou projets urbains pourront être accompagnés dans le cadre de cette action en fonction des besoins.

Modalité de mise en œuvre	Actions		Périmètre de l'action	Etat d'avancement de l'action	Pilote	Opérateur(s)	Partenaires principaux	Rôle du SMPVV	Calendrier					
									2022	2023	2024	2025	2026	2027
	N°59	<u>Accompagner les communes / EPCI sur la définition et le montage des projets</u>	CAPV + CCPV	A engager	SMPVV	CAPV / CCPV Communes	CAUE, AUDAT BDM / QDM Communes forestières	Pilote Chef de file CRET						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement / fonctionnement		Rappel Pilotes	Coût [k€]	Autofinancement [k€ - %]	Recettes / financements [k€ - %]
	N°59	¼ ETP	SMPVV	¼ ETP	¼ ETP - 100% (SCoT)	0%

Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial [année de référence / donnée]		Objectif [année d'objectif / donnée]	
	N°59	Nombre de projets accompagnés	Nombre	SMPVV	2021	0	2027	A définir

Articulation Stratégie	Axe N°3	Offrir à tous un cadre de vie sain et sûr et permettre des mobilités durables	Orientation N°9	Réduire les besoins en mobilité, encourager les alternatives à l'autosolisme (vélo, marche, voiture partagée, transport collectif) et les carburants /motorisations alternatives
N° / Intitulé de la Fiche-action	N°19	**Créer des tiers lieux et des lieux de services (publics, santé…)**		

Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	Production d'EnR&R / adaptation des réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air (Contribution PAQA CAPV)	Adaptation au changement climatique	Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées

Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés

Les transports routiers sont le 1er secteur contributif en matière de consommations énergétiques (63 %) sur le territoire Provence Verte Verdon, mais également en matière d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Le poste transport pèse considérablement sur le budget des ménages et contribue à la précarité énergétique de certains d'entre eux.

Ainsi :

- Près de 65% des actifs travaillent hors de leur commune de résidence. Avec de 7 500 actifs longues distances (c'est-à-dire ceux travaillant à plus de 40 km de leur domicile), la Provence Verte est le premier foyer émetteur devant Toulon Provence Méditerranée. Ces deux territoires hébergent près de la moitié des actifs varois longues distances.
- Des situations de précarité énergétique liées aux déplacements déjà observable sur le territoire (poches dans les zones nord et sud des limites administratives du SMPPV)

La réduction des besoins de mobilité est donc une des première action à mettre en œuvre.

Au niveau national, les employeurs ont des obligations notamment vis-à vis du télétravail (Reforme par ordonnance de l'article L.1222-10 du Code du Travail – septembre 2017), et des appels à projets permettent de contribuer à la création de tiers-lieux tels que les AAP "Création de Fabriques des territoires (objectif 300 fabriques d'ici 2022) et le programme "SUD LABS : lieux d'innovation et de médiation numérique en région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur".

Ces lieux sont clairement identifiés dans la stratégie économique de la CCPV (Fiche-actions P26 concernant les tiers-lieux)et il en existe déjà sur le territoire qu'il convient de capitaliser (ex : SAFI Coworking à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume).

Contenu de l'action	Action N°60	Réaliser la Maison des Services Publics de Montmeyan	
	Action N°61	Réaliser une Maison de Santé pluridisciplinaire sur 2 pôles d'un même bassin de santé (Barjols et Varages)	FRANCE RELANCE
	Action N°62	Réaliser les Tiers-lieux de la CCPV et Carcès	PAQA CAPV
	Action N°63	Réaliser les Maisons France Services de la Provence Verte	PAQA CAPV
	Action N°64	Elaboration d'un schéma raisonné de création de tiers lieux et mise en place d'une animation des tiers-lieux du territoire	PAQA CAPV

Modalité de mise en œuvre	Actions		Périmètre de l'action	Etat d'avancement de l'action	Pilote(s)	Opérateur(s)	Partenaires principaux	Rôle du SMPVV	Calendrier					
									2022	2023	2024	2025	2026	2027
	N°60	Réaliser la Maison des Services Publics de Montmeyan	CAPV + CCPV	En cours	CCPV	CCPV	Mode83, ML, CMS, CAF, MSA, DGFIP, CPAM, SOLIHA, etc. Entreprises TPE et PME, et leurs regroupements, structures de l'ESS Région Sud	Relai d'info						
	N°61	Réaliser une Maison de Santé pluridisciplinaire sur 2 pôles d'un même bassin de santé (Barjols et Varages)		En cours	CCPV	A définir		Chef de file CRET Relai d'info						
	N°62	Réaliser les Tiers-lieux de la CCPV et Carcès		En cours	CCPV Carcès	Communes		Relai d'info						
	N°63	Réaliser les Maisons France Service de la Provence Verte		En cours	CAPV	CAPV		Relai d'info						
	N°64	Elaborer un schéma raisonné de création de tiers lieux et mise en place d'une animation des tiers-lieux du territoire		A engager	CAPV / CCPV	A définir		Relai d'info	A définir					

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	**Investissement / fonctionnement**		**Rappel Pilotes**	**Coût [k€]**	**Autofinancement [k€ - %]**	**Recettes / financements [k€ - %]**	
	N°60	Budget relatif à la maison des Services Publics	CCPV	A définir	A définir	A définir	
	N°61	Budget relatif à la réalisation d'une maison de santé	CCPV	1 450 k€	582,5 k€ - 40 %	Région Sud : 507,5 k€ - 35 % (via CRET 2021-2023) DETR : 200 k€ - 14 % Conseil Départemental du Var : 582,5 k€ - 11 %	
	N°62	Budget relatif à la réalisation des Tiers-lieux de Barjols, Rians, Carcès	CCPV / Carcès	A définir	A définir	A définir	
	N°63	Budget réalisation des Maisons France Service de la Provence Verte	CAPV	A définir	A définir	A définir	
	N°64	Budget relatif à la réalisation d'un schéma raisonné de création de tiers lieux ETP pour l'animation des tiers-lieux	CAPV / CCPV	A définir	A définir	A définir	

Suivi / évaluation	**Indicateur(s)**		**Unité**	**Source**	**Initial [année de référence / donnée]**		**Objectif [année d'objectif / donnée]**	
	N°60 à 63	Tiers lieux et lieux de services (publics, santé…) créés	Nombre	CAPV CCPV	2020	1 (SAFI Coworking à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume)	2027	A définir
	N°64	Schéma validé	Unité	CAPV CCPV	2021	0	2027	1

Articulation Stratégie	Axe N°3	Offrir à tous un cadre de vie sain et sûr et permettre des mobilités durables	Orientation N°9	Réduire les besoins en mobilité, encourager les alternatives à l'autosolisme (vélo, marche, voiture partagée, transport collectif) et les carburants /motorisations alternatives
N° / Intitulé de la Fiche-action	N°20	**Réaliser un plan mobilité territorial (CAPV)**		

Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	Production d'EnR&R / adaptation des réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air (Contribution PAQA CAPV)	Adaptation au changement climatique	Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées

Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés

Les transports routiers sont le 1er secteur contributif en matière de consommations énergétiques (63 %) sur le territoire Provence Verte Verdon, mais également en matière d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Le poste transport pèse considérablement sur le budget des ménages et contribue à la précarité énergétique de certains d'entre eux.

Si la configuration du territoire, rural aux portes de plusieurs grandes agglomérations, ne permet pas d'envisager un report modal massif, il existe néanmoins des marges de manœuvre sur les mobilités intracommunales par exemple, encore majoritairement réalisées en voiture, sur le covoiturage et l'autopartage ou sur la mise en place de quelques lignes de transport en commun efficientes.

Le SCoT Provence Verte Verdon révisé prévoit la structuration des villes-centres et les communes-relais en Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM) pour :

- Organiser des lignes à haut niveau de fréquence à partir de ces PEM pour desservir les pôles d'emplois limitrophes (Bouches du Rhône et Toulon) et pour améliorer les liaisons internes aux bassins de vie et entre les bassins de vie de la partie centrale et du Sud (St-Maximin, Brignoles, Garéoult-Rocbaron)
- Renforcer les connexions entre les bassins de vie de la partie Nord et leur ville-centre de référence (Brignoles pour Carcès et Barjols, St-Maximin pour Rians, Brignoles pour Garéoult-Rocbaron) à partir de ces PEM par un système de rabattement en transport collectif (ligne régulière, transport à la demande, …) et/ou covoiturage

Le SCoT a également identifié le maintien du potentiel de transport collectif que représente la ligne ferrée Carnoules-Gardanne avec la possibilité de mettre en place des pôles d'échanges multimodaux (PEM) dans les communes desservies par cet axe.

Le SCoT prévoit en outre que seront définis comme stratégiques les sites à proximité piétonne d'un arrêt de transport en commun, d'un parking-relais, d'un pôle d'échange multimodal, d'une aire de covoiturage en milieu urbain existant ou à venir. Des objectifs d'optimisation des fonciers sur ces sites sont fixés. L'élaboration des plans de mobilité pourrra renforcer la mise en oeuvre de ces dispositions dans les PLU.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération de la Provence Verte, en tant qu'autorité organisatrice des mobilités, organise le réseau des bus scolaires et réguliers, et met d'ores et déjà en place des dispositifs pour le covoiturage (application smartphone, création d'aires de covoiturage). Il s'agit d'aller plus loin en ayant une vision globale des besoins en mobilité sur le territoire, et de définir un plan d'actions dans tous les domaines d'action possibles.

Contenu de l'action	Action N°65	Elaborer un plan de mobilité (CAPV) Ces plans de mobilité s'inscrivent dans une logique systémique (gestion économe de l'espace et des ressources, nuisances en matière de bruit, de santé ou sur l'écosystème, …). Ils se traduisent par la mise en place d'une démarche de planification de la mobilité des biens et des personnes, à savoir réalisation d'un diagnostic, identification des enjeux et des objectifs, élaboration d'un plan d'actions. Procédure d'appel d'offre pour la réalisation du plan de mobilité lancée en automne 2021.	PAQA CAPV

Modalité de mise en œuvre	Actions		Périmètre de l'action	Etat d'avancement de l'action	Pilote(s)	Opérateur(s)	Partenaires principaux	Rôle du SMPVV	Calendrier					
									2022	2023	2024	2025	2026	2027
	N°65	Elaborer un plan de mobilité (CAPV)	CAPV	En cours	CAPV	A définir suite AO	A définir SMPVV (SCoT - PCAET) DDTM	Relai d'info						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement / fonctionnement		Rappel Pilotes	Coût [k€]	Autofinancement [k€ - %]	Recettes / financements [k€ - %]
	N°65	Elaborer un plan de mobilité (CAPV)	CAPV	150 k€	100%	-

Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial [année de référence / donnée]		Objectif [année d'objectif / donnée]	
	N°65	Plan de mobilité approuvé	Nombre	CAPV	2021	0	2023	1

Articulation Stratégie	Axe N°3	Offrir à tous un cadre de vie sain et sûr et permettre des mobilités durables	Orientation N°9	Réduire les besoins en mobilité, encourager les alternatives à l'autosolisme (vélo, marche, voiture partagée, transport collectif) et les carburants /motorisations alternatives
N° / Intitulé de la Fiche-action	**N°21**	**Réaliser un plan mobilité simplifié (CCPV)**		

Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	Production d'EnR&R / adaptation des réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées

Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés

Les transports routiers sont le 1er secteur contributif en matière de consommations énergétiques (63 %) sur le territoire Provence Verte Verdon, mais également en matière d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Le poste transport pèse considérablement sur le budget des ménages et contribue à la précarité énergétique de certains d'entre eux.

Si la configuration du territoire, rural aux portes de plusieurs grandes agglomérations, ne permet pas d'envisager un report modal massif, il existe néanmoins des marges de manœuvre sur les mobilités intracommunales par exemple, encore majoritairement réalisées en voiture, sur le covoiturage et l'autopartage ou sur la mise en place de quelques lignes de transport en commun efficientes.

Le SCoT Provence Verte Verdon révisé prévoit la structuration des villes-centres et les communes-relais en Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM) pour :

- Organiser des lignes à haut niveau de fréquence à partir de ces PEM pour desservir les pôles d'emplois limitrophes (Bouches du Rhône et Toulon) et pour améliorer les liaisons internes aux bassins de vie et entre les bassins de vie de la partie centrale et du Sud (St-Maximin, Brignoles, Garéoult-Rocbaron)
- Renforcer les connexions entre les bassins de vie de la partie Nord et leur ville-centre de référence (Brignoles pour Carcès et Barjols, St-Maximin pour Rians, Brignoles pour Garéoult-Rocbaron) à partir de ces PEM par un système de rabattement en transport collectif (ligne régulière, transport à la demande, …) et/ou covoiturage

Le SCoT prévoit en outre que seront définis comme stratégiques les sites à proximité piétonne d'un arrêt de transport en commun, d'un parking-relais, d'un pôle d'échnage multimodal, d'une aire de covoiturage en milieu urbain existant ou à venir. Des objectifs d'optimisation des fonciers sur ces sites sont fixés. L'élaboration des plans de mobilité pourrra renforcer la mise en oeuvre de ces dispositions dans les PLU.

La Communauté de communes Provence Verdon a pris la compétence mobilité (hors transport scolaire) mi-2021. La CCPV souhaite engager l'élaboration d'un PMS et la mise en œuvre rapide d'actions concrètes à destination des habitants et des différents acteurs du territoire. La mobilité est un enjeu majeur pour la population (axes envisagés : éviter les déplacements inutiles, faciliter le basculement vers les mobilités douces et actives, développer une mobilité inclusive, accompagner la trasnition vers un parc de véhicules plus économes et plus propres…).
La CCPV souhaite également développer des liens et collaborations avec la Région pour les transports scolaires et les transports collectifs qui dépassent le périmètre de l'EPCI.

Contenu de l'action	Action N°66	<u>Elaborer un plan de mobilité simplifié (CCPV)</u> - diagnostic - définition stratégie - plan d'actions. Périmètre de la concertation à définir.

Modalité de mise en œuvre	Actions		Périmètre de l'action	Etat d'avancement de l'action	Pilote(s)	Opérateur(s)	Partenaires principaux	Rôle du SMPVV	Calendrier					
									2022	2023	2024	2025	2026	2027
	N°66	<u>Elaborer un plan de mobilité simplifié (CCPV)</u>	CCPV	En réflexion	CCPV	A définir	Région, Communes, ADEME, CD83, AUDAT, DDTM SMPVV (SCoT - PCAET)	Relai d'info	A définir					

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement / fonctionnement		Rappel Pilotes	Coût [k€]	Autofinancement [k€ - %]	Recettes / financements [k€ - %]
	N°66	<u>Elaborer un plan de mobilité simplifié (CCPV)</u>	CCPV	30 à 50 k€	A définir	AAP Tenmod ou autres options à voir avec ADEME/France Mobilité

Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial [année de référence / donnée]		Objectif [année d'objectif / donnée]	
	N°66	Plan de mobilité simplifié approuvé	Nombre	CCPV	2021	0	2027	1

Articulation Stratégie	**Axe N°3**	**Offrir à tous un cadre de vie sain et sûr et permettre des mobilités durables**	**Orientation N°9**	**Réduire les besoins en mobilité, encourager les alternatives à l'auto-solisme (vélo, marche, voiture partagée, transport collectif) et les carburants /motorisations alternatives**
N° / Intitulé de la Fiche-action	**N°22**	**Elaborer des plans de mobilité (administrations, entreprises, établissements scolaires)**		

Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	Production d'EnR&R / adaptation des réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air (Contribution PAQA CAPV)	Adaptation au changement climatique	Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées
Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés	Le Plan de mobilité (PDM) est un ensemble de mesures qui vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des salariés d'une entreprise ou de tout autre établissement, pour diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier. Anciennement appelé Plan de déplacements d'entreprise (PDE), il favorise l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. Sa mise en œuvre est encouragée par les autorités publiques, car il présente de nombreux avantages pour les entreprises, les salariés et la collectivité. Le PDM est un vrai projet d'entreprise, qui peut s'inscrire dans une démarche Qualité ou dans un Système de management environnemental. Les entreprises de + de 100 salariés sont désormais obligées de réaliser un plan de mobilité. Deux expériences sont connues sur le territoire (entreprise Lauvige sur la zone de Nicopolis et entreprise Estandon sur la zone des Consacs, toutes deux à Brignoles)				

Contenu de l'action	Action N°67	<u>Soutenir et accompagner l'émergence de plans de mobilités</u> : - Entreprises et administrations - Établissements d'enseignement	PAQA CAPV

									Calendrier					
Modalité de mise en œuvre	**Actions**		**Périmètre de l'action**	**Etat d'avancement de l'action**	**Pilote(s)**	**Opérateur(s)**	**Partenaires principaux**	**Rôle du SMPVV**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
	N°67	<u>Soutenir et accompagner l'émergence de plans de mobilités</u>	CAPV + CCPV	A engager	CCPV / CAPV : en fonction résultats des plans de mobilité CCI Var : pour les entreprises SMPVV : pour les établissements d'enseignement	A définir	ADEME PACA	Relai d'information Pilote pour les établissements d'enseignement						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	**Investissement / fonctionnement**		**Rappel Pilotes**	**Coût [k€]**	**Autofinancement [k€ - %]**	**Recettes / financements [k€ - %]**
	N°67	Budget animation dédiés aux opérateurs des différentes cibles	CCPV / CAPV CCI Var SMPVV	A définir	A définir	A définir

Suivi / évaluation	**Indicateur(s)**		**Unité**	**Source**	**Initial [année de référence / donnée]**		**Objectif [année d'objectif / donnée]**	
	N°67	Plans de mobilités engagés	Nombre	CCPV / CAPV CCI Var SMPVV	2021	2	2027	5 (au moins) soit +1 par public cible

Articulation Stratégie	**Axe N°3**	**Offrir à tous un cadre de vie sain et sûr et permettre des mobilités durables**	**Orientation N°9**	**Réduire les besoins en mobilité, encourager les alternatives à l'auto-solisme (vélo, marche, voiture partagée, transport collectif) et les carburants /motorisations alternatives**
N° / Intitulé de la Fiche-action	**N°23**	**Développer la voiture partagée (co-voiturage, auto-partage)**		

Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	Production d'EnR&R / adaptation des réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air (Contribution PAQA CAPV)	Adaptation au changement climatique	Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées
Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés	Selon une étude AUDAT : - La distance moyenne d'un trajet de covoiturage dans le Var s'élève à 51 km, équivalent à un déplacement Brignoles-Toulon. - 75 % des parkings des échangeurs autoroutiers du Var saturés quotidiennement par le covoiturage - 79 % des covoitureurs n'utilisent pas les aires de covoiturage officielles - Les territoires de l'aire toulonnaise, du moyen Var (dont CA Provence Verte) et de l'Est Var constituent des territoires où le covoiturage joue un rôle important pour l'accès à l'emploi des trois métropoles de PACA (68 % des trajets de covoiturage). La CA Provence Verte, qui enregistre le plus grand nombre de trajets de covoiturage après la Métropole TPM (151 flux), est principalement tournée vers les Bouches-du-Rhône (58 flux) et MTPM (44 flux). - L'offre en matière d'aire de co-voiturage se concentrent notamment sur la Provence Verte (79 places). <u>Sur le covoiturage</u> : - Depuis quelques années, plusieurs communes du territoire expérimentent un système de covoiturage solidaire Atchoum, - La CAPV a mis en place en 2021 un service innovant de covoiturage sur le principe de lignes régulières Covoit-Ici entre Brignoles et Carcès, et Brignoles et Cotignac, et développe en parralèle des aires de covoiturage. L'opportunité de développement de l'autopartage pourra être étudiée dans le cadre des plans de mobilité.					

Contenu de l'action	Action N°68	<u>Viabiliser des aires de covoiturage et réaliser leurs aménagements intermodaux</u> PAQA CAPV — Contrat de Transition Écologique
	Action N°69	<u>Expérimenter ATCHOUM</u> Système de covoiturage solidaire en cours d'expérimentation sur les communes de Rougiers et Néoules + potentiel extension du périmètre sur La Roquebrussanne
	Action N°70	<u>Structurer l'action co-voiturage à l'échelle Provence Verte Verdon</u> : Centralisation des dispositifs de mise en relation de l'offre et de la demande, amélioration de l'information des usagers etc.

Modalité de mise en œuvre	**Actions**		**Périmètre de l'action**	**Etat d'avancement de l'action**	**Pilote(s)**	**Opérateur(s)**	**Partenaires principaux**	**Rôle du SMPVV**	**Calendrier**					
									2022	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
	N°68	<u>Viabiliser des aires de co-voiturage et réaliser leurs aménagements intermodaux</u>	CAPV	En cours	CAPV	CAPV	Région Sud (via CRET 2020-2023)	Relai d'information Chef de file CRET Animation CTE						
	N°69	<u>Expérimenter ATCHOUM</u>	CAPV	En cours	Communes	ATCHOUM	ADEME Région PACA	Relai d'information	expérimentation	expérimentation	déploiement			
	N°70	<u>Structurer l'action co-voiturage à l'échelle Provence Verte Verdon</u>	CAPV + CCPV	A engager	CAPV + CCPV	CAPV + CCPV	ADEME Région PACA ATCHOUM Covoit'Ici	Relai d'information						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	**Investissement / fonctionnement**		**Rappel Pilotes**	**Coût [k€]**	**Autofinancement [k€ - %]**	**Recettes / financements [k€ - %]**	
	N°68	Coût prévisionnel de création et d'aménagement d'aires de covoiturage (hors acquisition foncière et travaux VRD lourd)	CAPV	1 600 k€	320 – 20 %	Etat : 480 k€ - 30 % Région : 480 k€ - 30 % (CRET 2020-2023) Département : 320 k€ - 20 %	
	N°69	Coût de l'expérimentation et du déploiement de la démarche ATCHOUM	Communes	A définir	A définir	A définir	
	N°70	Coût de la structuration de l'action co-voiturage à l'échelle Provence Verte Verdon	CAPV + CCPV	A définir	A définir	A définir	

Suivi / évaluation	**Indicateur(s)**		**Unité**	**Source**	**Initial [année de référence / donnée]**		**Objectif [année d'objectif / donnée]**	
	N°68	Places disponibles en covoiturage	Nombre	CAPV - CCPV	2019	79	2023	689
	N°69	Nombre d'usagers du service	Nombre	Communes	2021	A définir	2027	A définir
	N°70	Stratégie territoriale de l'action co-voiturage à l'échelle Provence Verte Verdon	Unité	CAPV CCPV	2021	0	2027	1

Articulation Stratégie	Axe N°3	Offrir à tous un cadre de vie sain et sûr et permettre des mobilités durables	Orientation N°9	Réduire les besoins en mobilité, encourager les alternatives à l'auto-solisme (vélo, marche, voiture partagée, transport collectif) et les carburants /motorisations alternatives
N° / Intitulé de la Fiche-action	**N°24**	**Développer l'usage du vélo dans les déplacements du quotidien**		

Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	Production d'EnR&R / adaptation des réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air (Contribution PAQA CAPV)	Adaptation au changement climatique	Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées
Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés	Le réseau de pistes cyclables est aujourd'hui très peu développé sur le territoire, en ville comme entre les villes et villages. Sur la CAPV, il existe des boucles touristiques cyclables, mais très peu en site propre. Cependant, le territoire Provence Verdon est traversé d'est en ouest par l'Eurovéloroute n°8, en cours d'aménagement par le département, ce qui crée une véritable colonne vertébrale pour de futurs circuits de mobilité du quotidien ou touristique. La CAPV a été lauréate de l'AAP AVELO 2 ce qui lui permettra de développer une véritable politique vélo. L'enjeu est donc de définir puis de mettre en œuvre une politique cyclable de façon à favoriser ce mode de déplacement pour les petits trajets.					

Contenu de l'action			
	Action N°71	<u>Elaborer un schéma d'aménagements cyclables</u> Le schéma d'aménagements cyclables comprendra à minima : - une définition des tracés (appui sur l'itinéraire E8, accessibilité vers les équipements publics, les zones commerciales, les zones d'emplois, les sites touristiques et les PEM), faisabilités, programmations et coûts - une définition des emplacements de stationnement pour les vélos (arceaux, abris, box etc.) - une analyse foncière des itinéraires / emplacements retenus, identification des propriétaires (collectivités, RFF, privés etc.) - une étude des opportunités en distinguant la location simple des vélos, avec ou sans assistance électrique, et la mise en service d'une offre de partage	PAQA CAPV
	Action N°72	<u>Aménager l'Eurovéloroute 8 et ses liaisons</u> Le département du Var est en charge de l'aménagement de l'Eurovéloroute 8 sur le département. La CCPV projette de développer des circuits de découverte de son territoire à vélo à partir de cet ouvrage existants. Pour les points d'intérêt de découverte du territoire communautaire, des équipements ou des aménagements pour faciliter la circulation et l'arrêt des cyclistes seront prévus (ex : ENS des Carmes, les sites patrimoniaux des villages traversés par l'EV8 : Artigues, Esparron, St Martin, Varages, …) La CAPV projette également de réaliser des liaison avec cette Eurovéloroute. Enfin sur le PNR Verdon, le Tour du Verdon à vélo est en passe d'être jalonné par les 2 départements concernés (Alpes de Haute Provence et Var). C'est une grande boucle itinérante à vélo de 256 km.	PAQA CAPV

Modalité de mise en œuvre	Actions		Périmètre de l'action	Etat d'avancement de l'action	Pilote(s)	Opérateur(s)	Partenaires principaux	Rôle du SMPVV	Calendrier					
									2022	2023	2024	2025	2026	2027
	N°71	<u>Elaborer un schéma d'aménagements cyclables</u>	CAPV + CCPV	A engager	CAPV + CCPV	Prestataire	CD 83 - Communes Acteurs privés autour du vélo et du tourisme Associations AUDAT, DDTM Propriétaires fonciers	Relai d'info		Schéma	Investissements			
	N°72	<u>Aménager l'Eurovéloroute 8 et ses liaisons</u>	CAPV + CCPV	En cours	CD83 CAPV CCPV	CD83 Prestataire	CD83 - Région Sud (via CRET 2019-2023) PNR Verdon Europe	Chef de file CRET Relai d'info						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	**Investissement / fonctionnement**		**Rappel Pilotes**	**Coût [k€]**	**Autofinancement [k€ - %]**	**Recettes / financements [k€ - %]**
	N°71	Coût du schéma d'aménagements cyclables	CAPV / CCPV	A définir	A définir	CAPV : A VELO2
	N°72	Coût d'aménagement de l'Euro vélo 8	CD83	5000 k€	2 000 k€ -40 %	Etat : 715 k€– 15 % Région Sud : 1 500 k€– 30 % (région via CRET 2020-2023) Europe : 750 k€– 15 %
		Coût d'aménagement de boucles de cyclotourisme	CCPV	245 k€	196 k€	Région Sud (CRET) : 49 k€ (20%)
		Coût de l'aménagement voies vertes longue distance (lien Euro Vélo 8)	CAPV	2 000 k€	1 600 k€	Région Sud (CRET) : 400 k€ (20%)

Suivi / évaluation	**Indicateur(s)**		**Unité**	**Source**	**Initial [année de référence / donnée]**		**Objectif [année d'objectif / donnée]**	
	N°71	Schéma d'aménagement cyclables	Schéma	CAPV CCPV	2021	0	2027	1
	N°72	Voies vertes réalisées	kms	CD83 CAPV CCPV	2021	A définir	2027	A définir

Articulation Stratégie	Axe N°3	Offrir à tous un cadre de vie sain et sûr et permettre des mobilités durables	Orientation N°9	Réduire les besoins en mobilité, encourager les alternatives à l'auto-solisme (vélo, marche, voiture partagée, transport collectif) et les carburants /motorisations alternatives
N° / Intitulé de la Fiche-action	N°25	Améliorer l'offre de transports en commun		

Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	Production d'EnR&R / adaptation des réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées
Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés	Le territoire Provence Verte Verdon est rural, et bénéficie de sites naturels et de villages très attractifs touristiquement. En plus du réseau intercommunal Mouv'enbus, des réseaux de bus départementaux et régionaux desservent également le territoire. Brignoles et sa halte routière se place comme un noeud majeur sur le réseau départemental. En effet, un nombre important de services et dessertes vers ou en transit sur la commune est recensé, profitant ainsi aux habitants du territoire Provence Verte et au rayonnement territorial et économique. Il est recensé 139 services quotidiens dont 87 sur la gare routière (71 services scolaires dont 20 sur la halte routière et 68 services réguliers tous sur la halte routière). Un réseau avec près de 140 dessertes quotidiennes dont la moitié à vocation scolaire qui cabote sur la commune vers les divers établissements dans une logique de porte à porte. Le réseau régulier offrant 68 services est plus direct dans la traversée de la commune. Le service à vocation régulière est pour sa part orienté de manière systématique vers la gare routière. Les lignes régulières présentent des niveaux de cadencement modestes avec des intervalles de passage rarement au-dessous de l'heure. La multiplicité des lignes pose pour autant des contraintes de lisibilité dans la gestion à quai des véhicules. En effet, les haltes routières de Brignoles et Saint Maximin ne sont plus adaptées au vu de la fréquentation et utilisation actuelle avec tous les services quotidiens recensés, à l'accueil d'autant de voyageurs tant au niveau de l'aménagement que capacité d'accueil.					

Contenu de l'action		
	Action N°73	<u>Créer un pôle d'échanges multimodal</u> Le projet consiste à créer un pôle d'échanges multimodal sur l'une des deux villes les plus importantes de l'Agglomération (Brignoles), avec des équipements publics inexistants sur le territoire répondant ainsi aux enjeux de mobilité et développement économique. Ce projet vise aisni à répondre aux besoins des usagers et habitants du territoire mais également des commerçants et entreprises installés sur le territoire de l'Agglomération Provence Verte. Un maillage avec le centre-ville et les habitations sera réfléchi notamment avec un réseau urbain desservant ces différents lieux PAQA CAPV
	Action N°74	<u>Mettre en service un bus PMR</u> Dans le cadre de sa prise de compétence mobilité, la CCPV souhaite acquérir un minibus accessible aux personnes à mobilité réduite, de façon à leur permettre de se rendre dans les bourgs centre du territoire.

Modalité de mise en œuvre	Actions		Périmètre de l'action	Etat d'avancement de l'action	Pilote	Opérateur(s)	Partenaires principaux	Rôle du SMPVV	Calendrier					
									2022	2023	2024	2025	2026	2027
	N°73	<u>Créer un pôle d'échanges multimodal</u>	CAPV	A engager	CAPV	Prestataire	DDTM CD83 Région Sud	Chef de file CTE	Etudes	Etudes	Construction			
	N°74	<u>Mettre en service un bus PMR</u>	CCPV	A engager	CCPV	CCPV	A définir	Relai d'info						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement / fonctionnement		Rappel Pilotes	Coût [k€]	Autofinancement [k€ - %]	Recettes / financements [k€ - %]
	N°73	Plan de financement du pôle d'échanges multimodal	CAPV	9 000 k€	1 800 k€ - 20 %	Etat : 2 880 k€ - 32 % Région Sud : 2 700 k€ - 30 % (via CRET 2020-2023) Conseil Départemental Var : 1 620 k€ - 18 %
	N°74	Acquisition du bus	CCPV	50 k€	A définir	A définir

Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial [année de référence / donnée]		Objectif [année d'objectif / donnée]	
	N°73	Construction du PEM de Brignoles	Nombre	CAPV	2021	0	2025	1
	N°74	Fréquentation du bus PMR	Nombre d'usagers	CCPV	2021	0	2027	A définir

Articulation Stratégie	Axe N°3	Offrir à tous un cadre de vie sain et sûr et permettre des mobilités durables	Orientation N°9	Réduire les besoins en mobilité, encourager les alternatives à l'auto-solisme (vélo, marche, voiture partagée, transport collectif) et les carburants /motorisations alternatives
N° / Intitulé de la Fiche-action	**N°26**	**Promouvoir les carburants et motorisations alternatifs**		

Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	✓ Production d'EnR&R / adaptation des réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air (Contribution PAQA CAPV)	Adaptation au changement climatique	Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées

Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés

Sur le territoire, les transports routiers sont à l'origine de 90 % des émissions de NOx (et du cinquième des émissions particulaires PM2,5 et PM10). La moitié des NOx liée à la voiture particulière (42%) était émise sur des itinéraires autres que autoroutiers (19% encore en ville notamment).

Cette problématique NOx justifie :
- L'expérimentation et la promotion de nouvelles technologies de motorisation et un maillage ambitieux en matière de mobilité électrique,
- La capitalisation des démonstrateurs Hynovar (filière hydrogène).

Aujourd'hui le déploiement des bornes de recharges est réalisé sur le territoire par le Symielec Var, au gré des demandes des communes adhérentes. Fin décembre 2019, le territoire comptait 50 bornes d'avitaillement pour véhicules électriques publiques et privées (source audat).

Dans ce cadre, un concensus s'est dégagé en ateliers de co-construction des actions du PCAET pour qu'un schéma directeur de déploiement des bornes de recharge soit réalisé à l'échelle de Provence Verte Verdon.

Contenu de l'action

Action N°75	<u>Elaborer un schéma directeur de déploiement des bornes de recharge publiques pour la mobilité électrique</u> Ce dernier omprendrait que soient étudiés : - Le déploiement des bornes de recharge sur les espaces de stationnement publics sur l'ensemble des pôles du territoire, des pôles d'échange et des sites touristiques majeurs dont bornes prévues au titre du réseau EBORN, - Une estimation de l'évolution des besoins en alimentation électrique de façon à anticiper la production nécessaire au fur et à mesure de la montée en charge du déploimet du réseau, - Une incitation des grands hébergeurs touristiques (campings, hôtels, centres de vacances) et grandes entreprises à développer une offre au sein de leurs emprises, - La définition d'un système de déploiement coordonnée des bornes publiques/ privées, étude de leur interopérabilité, - Une communication ciblée vers les potentiels utilisateurs afin d'éviter les sous-utilisations des bornes,
Action N°76	<u>Déployer des bornes de recharge pour la mobilité électrique</u> La mise en œuvre du schéma pourra être poursuivie par le Symielec Var sur l'espace public et des opérateurs privés sur les sites privés

PAQA CAPV

Modalité de mise en œuvre

Actions		Périmètre de l'action	Etat d'avancement de l'action	Pilote(s)	Opérateur(s)	Partenaires principaux	Rôle du SMPVV	Calendrier 2022	2023	2024	2025	2026	2027
N°75	<u>Elaborer un schéma directeur de déploiement des bornes de recharge pour la mobilité électrique</u>	CAPV + CCPV	A engager	SYMIELEC VAR	Prestataire (groupement d'achat EBORN)	Communes ENEDIS ADEME / Région PACA / CD83 Asso d'usagers CCI - Opérateurs et entreprises privées	Relai d'info						
N°76	<u>Déployer des bornes de recharge pour la mobilité électrique</u>	CAPV + CCPV	En cours	Communes, CAPV, CCPV, entreprises	SYMIELECVAR Opérateurs privés		Relai d'info						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)

Investissement / fonctionnement		Rappel Pilotes	Coût [k€]	Autofinancement [k€ - %]	Recettes / financements [k€ - %]
N°75	Coût relatif à l'élaboration du schéma directeur	SYMIELEC VAR	A définir	A définir	A définir
N°76	Coût relatif au déploiement des bornes	Communes, CAPV, CCPV, entreprises	A définir	A définir	A définir

Suivi / évaluation

Indicateur(s)		Unité	Source	Initial [année de référence / donnée]		Objectif [année d'objectif / donnée]	
N°75	Schéma de déploiement des bornes de recharge	Nombre	SYMIELEC	2021	0	2023	1
N°76	Bornes d'avitaillement pour véhicules électriques	Nombre	AUDAT	2019	50	2027	A définir

Articulation Stratégie	**Axe N°3**	**Offrir à tous un cadre de vie sain et sûr et permettre des mobilités durables**	**Orientation N°9**	**Réduire les besoins en mobilité, encourager les alternatives à l'auto-solisme (vélo, marche, voiture partagée, transport collectif) et les carburants /motorisations alternatives**		
N° / Intitulé de la Fiche-action	**N°27**	**Mettre en place une information de proximité pour les publics éloignés de la mobilité**				
Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	Production d'EnR&R / adaptation des réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées
Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés	L'accès à la mobilité est un véritable enjeu dans le territoires ruraux et/ou relativement dépendants de grands pôles urbains. Bien que de nombreux ménages du territoire soient motorisés, une part non néglgigeable des habitant ne pocède pas de véhicule personnel ce qui représetne un frein pour l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux services et aux loisirs. Cela est d'autant plus marqué que l'offre de mobilité alternative à l'autosolisme est encore peu structurée, et nécessite souvent une bonne maîtrise des nouvelles technologies. Plusieurs inititatives sur le territoire tente de répondre à cet enjeux d'accès à la mobilité pour tous.					

Contenu de l'action	Action N°77	**Garrigues : informer sur les solutions de mobilité alternatives et les offres de transport public du territoire** Association d'insertion sociale et solidaire basée à Saint-Maximin la Sainte Baume, agissant sur tout le territoire Provence Verte Verdon. L'association met en place plusieurs actions visant à accompagner les habitants dans leur mobilité telles que l'aide au permis de conduire ou un garage solidaire. Les actions mises en avant dans le cadre du PCAET sont : - La mise à disposition d'informations sur les solutions de mobilité alternatives et les offres de transport public du territoire, - la mise à disposition de véhicules (voitures et scooter) pour faciliter le maintien ou l'accès à l'emploi, avec une volonté de mixer la flotte entre véhicules thermiques et électriques.
	Action N°78	**Maison de la mobilité de Carcès** La maison de la mobilité de Carcès est une association qui a ouvert ses portes en 2021. Elle vise, sur le bassin de vie de Carcès, à proposer et mettre en avant toutes les solutions de mobilité, tous les moyens de déplacement présents sur tout le territoire : - VÉLO ÉLECTRIQUE • Location de vélo électrique, - TRANSPORTS EN COMMUN • Bus, liaisons train - TAXI, - COURVOITURAGE • Atchoum avec la mise en relation des habitants qui partent tous les jours de leur domicile vers leur lieu de travail, - AUTOPARTAGE • Location courte durée d'une voiture électrique / VOITURE ÉLECTRIQUE • Mise à disposition d'une voiture électrique, - COVOITURAGE SOLIDAIRE • Atchoum met en relation des personnes qui ont besoin de se déplacer avec des conducteurs de la commune, - LIVRAISON À DOMICILE • Atchoum avec des conducteurs solidaires, vente de Ticket mobilité Atchoum pour mieux se déplacer, - COVOIT'ICI • Grâce aux arrêts Covoit'ici présents sur vos trajets, « covoiturez » sans réservation avec les personnes qui vont dans la même direction que vous.

									Calendrier					
Modalité de mise en œuvre	**Actions**		**Périmètre de l'action**	**Etat d'avancement de l'action**	**Pilote(s)**	**Opérateur(s)**	**Partenaires principaux**	**Rôle du SMPVV**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
	N°77	Garrigues : informer sur les solutions de mobilité alternatives et les offres de transport public du territoire	CAPV	En cours	Association Garrigues	Association Garrigues	Région PACA CD83 CAPV, CCPV Europe (Leader)	Relai d'information						
	N°78	Maison de la mobilité de Carcès	Bassin de vie de Carcès	En cours	Association Maison de la mobilité	Association Maison de la mobilité	Commune Atchoum	Relai d'information						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	**Investissement / fonctionnement**		**Rappel Pilotes**	**Coût [k€]**	**Autofinancement [k€ - %]**	**Recettes / financements [k€ - %]**
	N°77	Coût de fonctionnement du dispositif d'information	Association Garrigues	A définir	A définir	A définir
	N°78	Coût de fonctionnement de la Maison de la mobilité de Carcès	Maison de la mobilité de Carcès	225 k€	A définir	A définir

Suivi / évaluation	**Indicateur(s)**		**Unité**	**Source**	**Initial [année de référence / donnée]**		**Objectif [année d'objectif / donnée]**	
	N°77	Nombre de personnes accompagnées	Nombre	Guarrigues	2021	A définir	2027	A définir
	N°78	Nombre de personnes accompagnées	Nombre	Maison de la mobilité	2021	50	2027	1000

Articulation Stratégie	**Axe N°3**	**Offrir à tous un cadre de vie sain et sûr et permettre des mobilités durables**	**Orientation N°10**	**Prévenir les risques naturels et s'y adapter**
N° / Intitulé de la Fiche-action	**N°28**	**Prévenir et s'adapter aux changements climatiques**		

Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie	Réduction des émissions de GES	Production d'EnR&R / adaptation des réseaux	Amélioration de la qualité de l'air	✓ Adaptation au changement climatique	Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées
Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés	Le territoire a souhaité mettre en avant les risques incendie et inondations, au regard des enjeux liés en termes de changements climatiques. Dispositifs existants concernant le risque inondations : Le territoire est particulièrement sensible à l'augmentation du risque inondation, à cause de la plus grande fréquence et intensité des pluies extrêmes, de l'accroissement de l'imperméabilisation et d'une urbanisation à proximité des cours d'eau. Plusieurs dispositifs visent à limiter les risques liés à ce phénomène : - Les PPRI prescrit par le Préfet du Var sur les communes de Brignoles, Forcalquereit, Garéoult, La Roquebrussanne, Néoules, Rocbaron, Saint-Anastasie - Les PAPI Complet de de l'Argens et des Côtiers de l'Estérel 2017-2022, PAPI du bassin versant du Gapeau, PAPI du bassin versant de l'Arc, PAPI de l'Huveaune et Aygalades - L'atlas des zones inondables (AZI) du Var A noter toutefois que si les PAPI peuvent contribuer à réduire les impacts de certains phénomènes d'inondations, ils ne peuvent pas empêcher les impacts des crues rares. Dispositifs existants concernant le risque incendies : les PIDAF de la CCPV et de la CAPV Le réchauffement climatique génère d'une part, une augmentation globale de la fréquence et de la gravité des incendies. Les températures plus élevées favorisent l'asséchement des végétaux (la transpiration des plantes et l'eau contenue dans le sol est de moins en moins importante). Pour les forêts, ces sécheresses, associées à des hausses de température et parfois plus de vent, constituent donc une menace bien réelle. D'autre part, les incendies participent à leur tour au réchauffement climatique en dégageant une forte pollution et en libérant des gaz à effet de serre. L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des incendies va altérer les écosystèmes et empêcher leur résilience. Ils deviennent alors moins riches, et absorbent plus difficilement les émissions de CO2. C'est un cercle vicieux. L'agglomération a donc souhaité, en complément de la mise en œuvre du PIDAF, élaborer une stratégie globale de prévention et de luttre contre les incendies.					

Contenu de l'action	Action N°79	Mettre en œuvre une stratégie globale de lutte contre les inondations : - Identification des actions des PAPI en lien avec les changements climatiques - Mise en œuvre des actions
	Action N°80	Mettre en œuvre une stratégie globale de lutte contre les incendies : Au-delà de la mise en œuvre du PIDAF, la CAPV élabore une stratégie globale de prévention et de lutte contre les incendies comprenant : - Actions de sensibilisation à la prévention contre les incendies - Identification des zones d'interfaces habitats forêts à enjeux prioritaires - Actions de soutien à l'amélioration de la gestion forestière et relai d'information auprès des communes
	Action N°81	Définir et mise en œuvre une communication commune / globale « changement climatique » sur le territoire Provence Verte Verdon Concomitamment à la mise en place d'une communication sur les sujets climat – air – énergie plutôt ciblée sur la prévention du changement climatique, le SMPVV mettra en œuvre une communication dédiée à l'adaptation au changement climatique.

Modalité de mise en œuvre	**Actions**		**Périmètre de l'action**	**Etat d'avancement de l'action**	**Pilote(s)**	**Opérateur(s)**	**Partenaires principaux**	**Rôle du SMPVV**	**Calendrier**					
									2022	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
	N°79	Mettre en œuvre une stratégie globale de lutte contre les inondations	CAPV + CCPV	A engager	Structures « chef de file »	Au cas par cas	Communes DDTM 83 Grec Sud	Relai d'info						
	N°80	Mettre en œuvre une stratégie globale de lutte contre les incendies	CAPV	En cours	CAPV	CAPV	SDIS, CD 83, DDTM, ONF, CRPF, PNR, SMM	Relai d'info						
	N°81	Définir et mettre en œuvre une communication commune / globale « changement climatique » sur le territoire Provence Verte Verdon	CAPV + CCPV	A engager	SMPVV	SMPVV	CAPV + CCPV Commune	Pilote						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	**Investissement / fonctionnement**		**Rappel Pilotes**	**Coût [k€]**	**Autofinancement [k€ - %]**	**Recettes / financements [k€ - %]**	
	N°79	A définir	Structures « chef de file »	A définir	A définir	A définir	
	N°80	A définir	CAPV	A définir	A définir	A définir	
	N°81	ETP + budget communication (mutualisé avec la fiche action « Bâtir un plan de communication sur les sujets climat - air - énergie »	SMPVV	*Cf. fiche action « Bâtir un plan de communication sur les sujets climat - air - énergie »*			

Suivi / évaluation	**Indicateur(s)**		**Unité**	**Source**	**Initial [année de référence / donnée]**		**Objectif [année d'objectif / donnée]**	
	N°79	A définir	A définir	Structures « chef de file »	A définir	A définir	A définir	A définir
	N°80	Nombre de réunions de sensibilisation réalisées	Nombre	CAPV	2021	A définir	2027	A définir
		Surfaces de forêts traitées (amélioration sylvicole, débroussaillement…)	Ha		2021	A définir	2027	A définir
	N°81	Communications / animations réalisées	Nombre	SMPVV	*Cf fiche action « Bâtir un plan de communication sur les sujets climat - air - énergie »*			

PAPI = Programme d'Actions de Prévention des Inondations
PIDAF = Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagements Forestiers

Articulation Stratégie	**Axe N°3**	**Offrir à tous un cadre de vie sain et sûr et permettre des mobilités durables**	**Orientation N°11**	**Garantir la préservation des ressources naturelles (air, eau et biodiversité)**
N° / Intitulé de la Fiche-action	**N°29**	**Préserver les ressources naturelles dans un contexte de changement climatique**		

Domaine d'incidence	Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	Production d'EnR&R / adaptation des réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air (Contribution PAQA CAPV)	✓ Adaptation au changement climatique	Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées
Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés	La préservation des ressources naturelles présente un enjeu en termes de santé publique, de qualité de vie et de prévention des risques. Mais les changements climatiques vont fortement peser sur ce capital, qui doit d'autant plus être préservé. L'eau est notamment un enjeu crucial pour le territoire Provence Verte Verdon, que ce soit pour le maintien de sa biodiversité, pour l'agriculture ou pour le tourisme par exemple. Le territoire est déjà doté de plusieurs dispositifs qui permettent de veiller à la préservation de cette ressource : - Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 (Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse) - SAGE Verdon (PNR Verdon), Gapeau (Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau), Argens (Syndicat mixte de l'Argens – SAGE en émergence) - Contrat de rivière de l'Huveaune (Syndicat du bassin versant de l'Huveaune) - PGRE Caramy Isssole (Syndicat mixte de l'Argens) Par ailleurs, le PNR de la Sainte-Baume recouvre l'ensemble d'une ressource en eau souterraine considérée comme stratégique pour la région. Le Parc a défini des zones à sauvegarder et un programme de gestion pour garantir à long terme ce potentiel d'exploitation qui bénéficie à la Provence Verte mais aussi aux territoires voisins. Plus globalement, les usages et le partage de la ressource en eau devront être définis. La Loi d'Orientation des Mobilités n°2019-1428 (LOM) adoptée le 24 décembre 2019 introduit un renforcement du volet qualité de l'air des PCAET. Les EPCI de plus de 100 000 habitants et ceux dont le territoire est couvert en tout ou partie par un plan de protection de l'atmosphère (PPA) sont tenus d'intégrer un PAQA (Plan d'Actions Qualité de l'Air) dans leur PCAET. Dans ce cadre et dans la mesure où le territoire de l'agglomération Provence Verte dépasse aujourd'hui ce seuil, la CAPV s'est engagé dans l'élaboration d'un PAQA dans la dynamique d'élaboration du PCAET Provence Verte Verdon et dans une logique d'amélioration de de qualité de l'air sur leur propre territoire.					

Contenu de l'action	Action N°82	<u>Préserver la ressource en eau</u>
	Action N°83	<u>Mettre en œuvre le Plan d'actions qualité de l'air (PAQA)</u> Les premiers travaux conduit dans le cadre du PAQA ont conduit la CAPV à acter son engagement dans 4 potentialités d'actions priortiaires. Ces dernières sont décrites au chapitre tII.3.1.1 du présent rapport. PAQA CAPV

Modalité de mise en œuvre	**Actions**		**Périmètre de l'action**	**Etat d'avancement de l'action**	**Pilote(s)**	**Opérateur(s)**	**Partenaires principaux**	**Rôle du SMPVV**	**Calendrier**			
									2022	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
	N°82	<u>Préserver la ressource en eau</u>	CAPV + CCPV	En cours	Structures cheffes de file (cf. cadre et contexte)	Au cas par cas	Communes DDTM 83 Agribiovar	Relai d'info						
	N°83	<u>Mettre en œuvre le Plan d'actions qualité de l'air (PAQA)</u>	CAPV	A engager	CAPV		Atmosud	Relai d'info						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	**Investissement / fonctionnement**		**Rappel Pilotes**	**Coût [k€]**	**Autofinancement [k€ - %]**	**Recettes / financements [k€ - %]**
	N°82	Cf. documents de chaque schéma / contrat	Structures cheffes de file	Cf. documents de chaque schéma / contrat		
	N°83	Etude PAQA	CAPV	10 516.50 € HT	100 %	0%

Suivi / évaluation	**Indicateur(s)**		**Unité**	**Source**	**Initial [année de référence / donnée]**		**Objectif [année d'objectif / donnée]**	
	N°82	Cf documents de chaque schéma / contrat	Nombre	Structures cheffes de file	Cf documents de chaque schéma / contrat			
	N°83	Réduction des émissions de NOx	T	Atmosud	2018	1688	2027	1470
		Réduction des émissions de PM2,5	T		2018	311	2027	238

SDAGE = Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SAGE = Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
PRGE = Plan de gestion de la ressource en eau

Articulation Stratégie	**Axe transverse**	**Comprendre, agir et progresser collectivement**	**Orientation n°12**	**Animer la démarche climat, air, énergie**
N° / Intitulé de la Fiche-action	**N°30**	**Structurer un réseau des acteurs de la transition énergétique et écologique**		

Domaine d'incidence	✓Réduction des consommations d'énergie	✓Réduction des émissions de GES	✓Production d'EnR&R / adaptation des réseaux	✓Amélioration de la qualité de l'air	✓ Adaptation au changement climatique	✓ Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées
Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés	L'élaboration concomitante du PCAET et du CTE sur le territoire Provence Verte Verdon a permis de mobiliser largement les acteurs locaux de la transition énergétique et écologique, qu'ils soient institutionnels, privés ou associatifs, via des séminaires, ateliers et évènements. Le SMPVV a également organisé un premier « Rendez-vous Climat » visant à amener des informations très concrètes aux communes du territoire sur un sujet précis (l'éclairage public pour le premier). Il s'agit de faire perdurer et élargir cette dynamique, mais également de la rendre visible par tous.					

Contenu de l'action	Action N°84	<u>Structurer et animer un réseau des acteurs de la transition énergétique et écologique</u> : - Réseau d'échanges, cartographie des services essentiels - Accompagnement des porteurs de projets - Mobilisation des acteurs pour l'émergence de nouvelles actions - Organisation de « Rendez-vous Climats » sur des sujets précis
	Action N°85	<u>Assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation du PCAET</u> : - Participation au réseau départemental et régional - Veille juridique et réglementaire - Observatoire des EnR et des économies d'énergie - Mise en place des instances de pilotage technique et politique du PCAET - Suivi des actions, bilan mi-parcours, préparation révision

	Actions		**Périmètre**	**Etat d'avancement**	**Pilote(s)**	**Opérateur(s)**	**Partenaires principaux**	**Rôle du SMPVV**	**Calendrier**					
									2022	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
Modalité de mise en œuvre	N°84	<u>Structurer et animer un réseau des acteurs de la transition énergétique et écologique</u>	CAPV/CCPV	A engager	SMPVV		CAPV + CCPV Ensemble des acteurs du PCAET	Pilote						
	N°85	<u>Assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation du PCAET</u>	CAPV/CCPV	A engager	SMPVV		CAPV + CCPV Ensemble des acteurs du PCAET	Pilote						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	**Investissement / fonctionnement**		**Rappel Pilotes**	**Coût [k€]**	**Autofinancement [k€ - %]**	**Recettes / financements [k€ - %]**	
	N°84	¼ ETP	SMPVV	¼ ETP	A définir	A définir	
	N°85	¼ ETP	SMPVV	¼ ETP	A définir	A définir	

Suivi / évaluation	**Indicateur(s)**		**Unité**		**Initial [année de référence / donnée]**		**Objectif [année d'objectif / donnée]**	
	N°84	Nombre de réunions d'échange	Nombre		2021	1	2026	2 par an
	N°85	Rapport d'évaluation du PCAET	Nombre		2021	0	2026	2 (rapport à mi-parcours et rapport final)

Articulation Stratégie	Axe transverse	Comprendre, agir et progresser collectivement	Orientation n°13	Favoriser la formation, la recherche et le développement
N° / Intitulé de la Fiche-action	N°31	**Soutenir le développement de nouvelles filières énergétiques**		

Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	✓ Production d'EnR&R / adaptation des réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air (Contribution PAQA CAPV)	✓ Adaptation au changement climatique	✓ Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées
Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés	L'autonomie énergétique que le territoire vise d'ici 2050 passera forcément par une importante réduction des consommations d'énergie, mais également par une diversification des sources d'énergie et la mise en œuvre de nouvelles technologies. Dans le cadre du CTE Provence Verte Verdon « Vers un territoire des proximités pour la qualité de vie et la résilience de demain », des initiatives locales de projets innovants ont été identifiées. Le caractère reproductible des actions suivantes (après évaluation de leur mises en œuvre) sera étudié pour les besoins des futurs programmations PCAET.					

Contenu de l'action	Action N°86	<u>Installation de serres de maraichage photovoltaïques</u> Construction de 2 ensembles de serres photovoltaïques monochapelles symétriques d'un seul tenant seront orientées Nord-Sud, quasiment en lieu et place des serres tunnels actuelles, portant l'emprise au sol à 1 900 m2 au lieu de 1800 m2 actuellement, toujours pour une production essentiellement maraîchère. Les 4 fonctions dévolues aux nouvelles serres photovoltaïques de production maraîchère bio, sont : 1- *Produire, mettre en œuvre et exploiter des installations de production d'électricité innovantes à partir de l'énergie solaire sans dispositif de stockage* (tel que promu par la Commission de régulation de l'énergie) 2- *Acquérir des références sur la conduite de cultures sous un outil de production agri-photovoltaïque* Le projet ayant valeur d'expérimentation et de démonstration, il bénéficiera d'un suivi technique réalisé par la société Enoé (conception de serres) et d'un suivi environnemental et agronomique à effectuer par l'Association Agribiovar, via une convention les liant au LEAP. Le protocole de suivi de l'essai et de la zone témoin est présenté dans le dernier cartouche de cette Fiche-action « Commentaires ». 3- *Enseigner et essaimer des pratiques vertueuses à bas niveau d'impact (BNI), comme mentionné dans le Projet d'Etablissement.* Les serres photovoltaïques permettront aux apprenants (futurs exploitants agricoles potentiels), et aux producteurs locaux, de s'approprier un outil de production moderne, voire de contribuer à son amélioration en prenant part aux études agronomiques. 4- *Approvisionner la cantine du Lycée*	Contrat de Transition Écologique
	Action N°87	<u>Smart-agriculture en Provence Verte</u> Mise en place d'un démonstrateur d'économie symbiotique en territoire Provence Verte : production territoriale d'énergie décarbonée (hydrogène et électricité) et monétisation du dioxyde de carbone collecté localement pour répondre aux usages des filières agricoles locales (viticulture, apiculture, élevages ovins, etc.) et de la mobilité décarbonée.	PAQA CAPV Contrat de Transition Écologique

								Calendrier					
Modalité de mise en œuvre	**Actions**		**Périmètre de l'action**	**Etat d'avancement de l'action**	**Pilote(s)**	**Opérateur(s)**	**Partenaires principaux**	**Rôle du SMPVV**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
	N°86	Installation de serres de maraichage photovoltaïques	CAPV	A engager	LEAP de la Provence Verte	ENOE	Société Enoé (conception des serres) Association Agribiovar (suivi environnemental et agronomique)	Relai d'info Animation CTE	Construction	Suivi agronomique et technique				
	N°87	Smart-agriculture en Provence Verte	CAPV	A engager	Collaborative Energy SAS		Chambre d'agriculture 83 Région Sud, DDTM ENEDIS, Cap Energie Voltalia EPFL Union Européenne	Relai d'info Animation CTE						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	**Investissement / fonctionnement**		**Rappel Pilotes**	**Coût [k€]**	**Autofinancement [k€ - %]**	**Recettes / financements [k€ - %]**
	N°86	Budget prévisionnel (démontage de l'existant, acquisition et installation des serres PV, suivi agronomique et technique)	LEAP de la Provence Verte	473,3 k€	2 k€ - 0,5 %	ENOE (revente d'électricité) : 450 k€ - 95 % ENOE (convention) : 21,3 k€ - 4.5 %
	N°87	<u>Dépenses d'investissements :</u> Etudes pré-opérationnelles (dimensionnements, développement, intégration pile à combustible sur tracteur SABI AGRI, coordination, etc.) Fabrication et équipements (aérogénérateurs, électrolyseurs, catalyseurs, conversion, tracteur…) Bâtiment	Collaborative Energy SAS	2 819,4 k€ HT	847.756 à 747,756 k€ - cc. 26 à 30 %	Région Sud (via CRET ou OIR) : 300 à 400 k€ - cc.10 à 14 % Europe (Green Deal) – guichet à définir : 1 619,634 k€ - cc. 59 % Autres partenaires (à définir) : 50 k€ - cc. 1 %

Suivi / évaluation	**Indicateur(s)**		**Unité**	**Source**	**Initial [année de référence / donnée]**		**Objectif [année d'objectif / donnée]**	
	N°86	Production des cultures et leur diversification	%		2021	0	2027	+10 %
		Productible PV	MWh/an		2021	0	2027	A définir suite à l'étude de faisabilité
	N°87	Quantité d'énergie produite (électrique, hydrogène)	MWh/an		2021	0	2027	A définir suite à l'étude de faisabilité

Commentaires	N°86	<u>Acquérir des références sur la conduite de cultures sous un outil de production agri-photovoltaïque</u> Le protocole de suivi de l'essai et de la zone témoin s'étale sur 5 ans. L'objectif consiste à comparer le développement agronomique des 2 types cultures, sous modules photovoltaïques (PV) et sous serres à tunnel. - La zone témoin sera implantée avec des conditions similaires au projet PV : espèces et variétés identiques, même date de plantation, même conduite culturale, sens de plantation et exposition similaires aux cultures sous la structure photovoltaïque. La surface de la zone témoin mesure 720 m2, ce qui correspond à 40 % de la surface des serres implantées et 27% de la zone totale d'implantation du projet (serres PV + zone témoin). Ce qui permet une analyse scientifique fiable des données. - Variables et mesures envisagées : Suivi de la lumière photosynthétique, suivi climatique, suivi agronomique.

Articulation Stratégie	Axe transverse	Comprendre, agir et progresser collectivement	Orientation n°14	Mobiliser les citoyens et développer l'éducation à la transition énergétique
N° / Intitulé de la Fiche-action	**N°32**	**Bâtir un plan de communication autour des thématiques climat-air-énergie**		

Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	✓ Production d'EnR&R / adaptation des réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air	✓ Adaptation au changement climatique	✓ Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées
Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés	La transition écologique et énergétique ne se fera pas sans l'ensemble des habitants et acteurs des territoires. Pour autant, celle-ci doit infuser dans toutes les activités humaines et convaincre dans la possibilité d'un avenir meilleur. L'enjeu en Provence Verte Verdon est donc de communiquer sur les sujets climat-air-énergie sans en faire un sujet à part. Cette communication s'articulera donc avec les dispositifs de communication existants.					

Contenu de l'action	Action N°88	<u>Construire et mettre en œuvre un plan de communication climat-air-énergie</u> - Identifier les moyens de communication des collectivités existant - Définir des cibles et les objectifs de la communication climat-ait-énergie - Elaborer un plan de communication (logo, articles, livrets, évènements…) - Mettre en œuvre le plan de communication

Modalité de mise en œuvre	Actions		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateur(s)	Partenaires principaux	Rôle du SMPVV	Calendrier					
									2022	2023	2024	2025	2026	2027
	N°88	<u>Construire et mettre en œuvre un plan de communication climat-air-énergie</u>	CAPV + CCPV	En cours	SMPVV	Prestataire Communes CAPV + CCPV Associations	DDTM Communes CAPV + CCPV Associations	Pilote						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement / fonctionnement		Rappel Pilotes	Coût [k€]	Autofinancement [k€ - %]	Recettes / financements [k€ - %]
	N°88	1/10e ETP	SMPVV	1/10e ETP	A définir	A définir
		Budget communication		20 k€ / an	A définir	A définir

Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial [année de référence / donnée]		Objectif [année d'objectif / donnée]	
	N°88	Plan de communication	Nombre	SMPVV	2021	0	2023	1

Articulation Stratégie	Axe transverse	Comprendre, agir et progresser collectivement	Orientation n°14	Mobiliser les citoyens et développer l'éducation à la transition énergétique
N° / Intitulé de la Fiche-action	N°33	Susciter et accompagner des collectifs citoyens		

Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	✓ Production d'EnR&R / adaptation des réseaux	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées
Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés	Dans un but de sensibilisation à la transition énergétique, mais aussi de réappropriation de la production d'énergie par les citoyens, la Région SUD soutient Energie Partagée pour faire émerger et accompagner des collectifs de production d'EnR. Plus récemment, la Loi Climat et résilience, prévoit que soient fixés dans la prochaine Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) des objectifs de production d'EnR par des communautés citoyennes.					

Contenu de l'action	Action N°89	Faire émerger des projets et/ou des structures citoyennes de production d'énergies renouvelables - Organiser une sensibilisation auprès des élus et habitants du territoire - Organiser un appel à projet dans les communes intéressées Cette action pourrait être en lien avec l'AMI foncier dérisqué porté par le SMPVV

Modalité de mise en œuvre	Actions		Périmètre	Etat d'avancement	Pilote(s)	Opérateur(s)	Partenaires principaux	Rôle du SMPVV	Calendrier					
									2022	2023	2024	2025	2026	2027
	N°89	Faire émerger des projets et/ou des structures citoyennes de production d'énergies renouvelables	CAPV/CCPV	A engager	SMPVV	A définir	Communes Associations	Pilote						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement / fonctionnement		Rappel Pilotes	Coût [k€]	Autofinancement [k€ - %]	Recettes / financements [k€ - %]
	N°89	1/10e ETP	SMPVV	1/10e ETP	A définir	A définir
		Prestation d'animation / émergence / accompagnement des projets		A définir	A définir	A définir

Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial [année de référence / donnée]		Objectif [année d'objectif / donnée]	
	N°89	Projets citoyens d'EnR	Nombre		2021	0	2027	3

Articulation Stratégie	Axe transverse	Comprendre, agir et progresser collectivement	Orientation n°14	Mobiliser les citoyens et développer l'éducation à la transition énergétique
N° / Intitulé de la Fiche-action	N°34	Sensibiliser le public scolaire et petite enfance		

Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations d'énergie	✓ Réduction des émissions de GES	✓ Production d'EnR&R / adaptation des réseaux	✓ Amélioration de la qualité de l'air	✓ Adaptation au changement climatique	✓ Augmentation de la séquestration du carbone / productions biosourcées
Cadre et contexte de l'action et dispositifs associés	De nombreuses actions de sensibilisation / formation au développement durable auprès des publics scolaires ont lieu sur le territoire de Provence Verte Verdon telles que : - PLPDMA 2019-2025 dans le cadre de son action 6 « Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire » animée par le SIVED NG, - PAPI Complet de l'Argens et des côtiers de l'Estérel dans le cadre de son action 9 « Sensibilisation auprès des élèves du primaire et des collèges » animée par le Département du Var (explication sur le fonctionnement des cours d'eau et les mécanismes liés aux crues, sensibilisation au risque inondation et aux principes de sa prévention. Le SMPVV n'a toutefois pas identifié d'action spécifique sur les sujets climat - air – énergie, il s'agit donc de développer cette thématique dans les établissement d'accueil de la petite enfance et écoles du territoire.					

Contenu de l'action	Action N°90	<u>Définir et mettre en œuvre un programme global de sensibilisation des publics scolaires et de la petite enfance</u> sur les sujets climat - air - énergie : - Réaliser un inventaire exhaustif des actions en place - Envisager une vision programmatique de ces actions de sensibilisation / formation à l'échelle Provence Verte Verdon - Proposer une communication uniforme auprès des chefs d'établissements afin qu'ils puissent les proposer dans les projets éducatifs annuels - Assurer la bonne préparation (identification et formalisation des partenariats avec des potentiels intervenants, recherche de financements…) - Evaluer les impacts à travers la diffusion de bilans, l'organisation de journées de restitution etc.

Modalité de mise en œuvre	Actions		Périmètre de l'action	Etat d'avancement de l'action	Pilote(s)	Opérateur(s)	Partenaire principaux	Rôle du SMPVV	Calendrier					
									2022	2023	2024	2025	2026	2027
	N°90	<u>Définir et mettre en œuvre un programme global de sensibilisation des publics scolaires et de la petite enfance</u>	CAPV + CCPV	En cours	SMPVV	Etablissement d'accueil petite enfance Ecoles	Structures proposant des temps de sensibilisation auprès des scolaires Education Nationale	Pilote						

Plan de financement prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement / fonctionnement		Rappel Pilotes	Coût [k€]	Autofinancement [k€ - %]	Recettes / financements [k€ - %]
	N°90	1/10e ETP	SMPVV	1/10e ETP	A définir	A définir
		Budget animation		10 k€ / an	A définir	A définir

Suivi / évaluation	Indicateur(s)		Unité	Source	Initial [année de référence / donnée]		Objectif [année d'objectif / donnée]	
	N°90	Nombre d'enfants sensibilisés aux sujets climat - air - énergie	Nombre	SMPVV	2021	0	2027	A définir

III. LE DISPOSITIF DE SUIVI/EVALUATION DU PCAET

III.1 LA CAPITALISATION DES INDICATEURS DANS UN OUTIL DE SUIVI ET D'EVALUATION

Il n'existe pas de spécifications réglementaires concernant l'outil et/ou les méthodes de suivi d'un PCAET.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte propose de mettre en place le suivi de **trois types d'indicateurs :**

Les indicateurs **d'évaluation de la progression Climat-Air-Energie du territoire**

Les indicateurs Climat-Air-Energie quantitatifs suivants seront renseignés annuellement à l'échelle du territoire **à partir des données de la base CIGALE** (produite et actualisée par l'ORECA), notamment :

- Consommations d'énergie finale (GWh/an),
- Production d'énergies renouvelables et de récupération par filières (GWh/an),
- Le taux de couverture énergétique par les énergies renouvelables (%),
- Emissions de gaz à effet de serre par secteurs d'activités (kteqCO_2/an),
- Emissions de polluants atmosphériques par type de polluants et par secteurs d'activités (tonnes de polluants /an)[2].

Ces données **seront comparées à l'année de référence du diagnostic** pour suivre **leur pourcentage d'évolution annuelle** et les **comparer aux objectifs globaux chiffrés du PCAET** (voir rapport stratégie).

Les indicateurs **quantitatifs de suivi de la réalisation de la programmation 2022-2027**

Les indicateurs doivent permettre de suivre globalement l'avancée de l'action climat-air-énergie sur le territoire Provence Verte Verdon. Pour être valorisable au sein d'un dispositif de suivi / évaluation, un indicateur doit pouvoir être décrit selon :

- Une **unité,**
- Une **année et une valeur de référence,**
- Une **année et une valeur d'objectif,**
- La désignation de la **structure détentrice de données** permettant de l'alimenter.

[2] Relativement aux émissions atmosphériques, les données nécessaires à l'alimentation de cet indicateur seront produites par l'ORECA sur deux périmètres d'actions (Provence Verte Verdon, au titre du PCAET et Agglomération Provence Verte au titre du PAQA).

Dans le cadre, le Syndicat Mixte **a posé les premières bases** d'un dispositif s'appuyant sur des indicateurs pouvant être décrits selon les modalités ci-dessus.

Ces indicateurs ont été compilés dans **un tableau de bord**. Ce dernier a été pensé pour être facilement appropriable et à usage facilitée par les services du Syndicat Mixte.

Ci-dessous, une extraction de ce tableau de bord (la version complète en présentée en Annexe IV. 4.)

Tableau 3 : Extrait du tableau de bord des indicateurs quantitatifs retenus pour le suivi / évaluation de la première programmation 2022-2027 du PCAET Provence Verte Verdon

Fiche	Actions	Indicateur	Unité	Source	Référence		Objectif	
					Année	Donnée	Année	Donnée
Favoriser un tourisme durable	Mettre en œuvre le schéma de développement touristique de la Provence Verte	Actions contribuant au PCAET réalisées	Nombre	CAPV	2021	0	2027	6
	Accompagner les agriculteurs et opérateurs du tourisme via la marque « Valeur Parc Naturel Régional »	Professionnels bénéficiaires de la marque sur le territoire CAPV / CCPV	Nombre	PNR Ste Baume	2021	22	2023	50
	Mobiliser le Fonds tourisme durable	Professionnels bénéficiaires du fonds	Nombre	PNR Ste Baume et Verdon CCI	2021	5	2022	80
Réduire les déchets et améliorer leur traitement	Renforcer le déploiement du label « Commerce Engagé » et ses déclinaisons	Commerce Engagé, Producteur Engagé, Restaurant Engagé, et Marché Engagé	Nombre	Ecoscience	2020	121	2027	180
	Poursuivre les actions en faveur de la réparation et du réemploi	Producteurs adhérents « Consigne de Provence »	Nombre	Ecoscience	2020	2	2022	15
	Développer le tri à la source des biodéchets	Volume de biodéchets détournés des ordures ménagères et valorisés	Tonnes	CAPV - CCPV	2021	780	2027	3000
	Optimiser les schémas de collecte	CAPV : Volume d'ordures ménagères collecté	Tonnes	SIVED NG	2023	27000	2029	22000
	Créer une unité de valorisation et de traitement des OM résiduels	Construction unité de valorisation et traitement déchets	Nombre	SIVED	2021	0	2027	1

Ces indicateurs portent, à l'heure de la rédaction du présent rapport d'actions PCAET, sur les thématiques suivantes :

Bâtiments :

- Nombre de dossiers « travaux de rénovation » subventionnés (pilote : CAPV)
- Nombre de logements sociaux rénovés et/ou équipés de dispositifs de gestion des consommations d'énergie (pilote : Var Habitat)
- Nombre de bâtiments utilisant des matériaux biosourcés (pilotes : CCPV, CAPV, communes)

Eclairage public :

- Nombre de points lumineux rénovés (pilote : SYMIELEC Var)

Actions visant différentes cibles / structures :

- Nombre de ménages modestes et très modestes aidés (dispositif PAH et PAH-RE du Département du Var)
- Nombre d'agents communaux formés (pilotes : COFOR/ALEC83)
- Nombre d'économes de flux recrutés (pilotes : EPCI, communes)

- Nombre d'entreprises accompagnées (pilotes : CCI/CMAR)
- Nombre de bénéficiaires du fonds « Tourisme durable » (pilotes : CCI/PNR)
- Nombre de commerces, producteurs, restaurants, marchés Engagés (pilote : Ecoscience)
- Nombre d'adhérents à la Consigne de Provence (pilote : Ecoscience)
- Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant de diagnostic - plan d'action GES – haies (pilote : Chambre d'agriculture du Var)
- Nombre d'exploitations agricoles utilisant Climat XXI (pilote :Chambre d'agriculture du Var)
- Nombre d'exploitations agricoles engagées dans le dispositif « Aigr'air » (pilote : Chambre d'agriculture du Var)
- Nombre d'exploitants formés / sensibilisés à la démarche « Sol vivant » (pilote :Cluster Provence Rosé)
- Nombre d'exploitants formés en agroécologie (pilote :P&Co)
- Indicateurs des PLU (pilote : SMPVV)
- Indicateurs de projets urbains ou d'aménagement (pilote : SMPVV)
- Fréquentation du bus PMR (pilote :CC Provence Verdon)
- Nombre de personnes accompagnées (pilote :Garrigues, Maison de la mobilité)
- Nombre de projets citoyens d'EnR en émergence sur le territoire (pilote :SMPVV)
- Nombre d'enfants sensibilisés (pilote :SMPVV)

Déchets :

- Volume de biodéchets détournés des Ordures Ménagères (pilotes : SIVED, CCPV)
- Volume d' Ordures Ménagères collectées (pilotes :SIVED, CCPV)
- Volume de déchets recyclés ou valorisés (pilote : Ecoscience, ressourceries)

Energies renouvelables :

- Electricité photovoltaïque produite : COCOPEOP (pilote : SYMIELEC Var), AMI foncier dérisqué (pilote :SMPVV), PV sur canaux (pilote :SCP) et sur serres (pilote :LEAP)
- Hydroélectricité produite (pilote :communes)
- Micro-aérogénératrices (pilote :Collaborative Energy)

Spatial (approche surfaciques / linéaires) :

- Surface complémentaire irriguée (pilotes :CAPV – CCPV)
- Surface îlots d'avenir (pilote :CRPF)
- Surface forêt dotée d'un plan simple de gestion (pilote : CRPF)
- Surfaces de ZAP (pilotes :CAPV – communes)
- Voies vertes réalisées (pilotes :CAPV – CCPV – CD83)

En complément, certaines stratégies possèdent déjà leurs propres indicateurs :

- Plan tourisme (pilote : CAPV)
- Projet Alimentaire Territorial (pilote : CAPV)
- Plans d'Orientation Pastoral Intercommunal (pilotes : CAPV et CCPV)

A noter que le Syndicat Mixte s'engagera au cours de la mise en œuvre de sa première programmation **à enrichir cette première liste, et le tableau de bord, au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions**.

Les indicateurs qualitatifs de suivi de la réalisation de la programmation 2022-2027

Les indicateurs qualitatifs visent à mesurer la progression du territoire et de ses acteurs dans les actions de coordination, d'élaboration de stratégies, d'accompagnement, de communication sur les sujets climat-air-énergie. Ces actions contribuent en effet à mettre en place un véritable écosystème en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire.

Ils seront ainsi mesurés en terme de réalisation / non réalisation des actions suivantes :

*La constitution **de groupes de travail / réseaux** sur les thématiques suivantes :*

- La rénovation de l'habitat privé (pilote : CCPV)
- Les écoles durables (pilote : SMPVV)
- Les dispositifs de soutien aux entreprises (pilote : CCPV)
- L'urbanisme et les aménagements durables (pilote : SMPVV)
- La transition énergétique et écologique (pilote : SMPVV)

La réalisation d'études / diagnostics :

- Audits des collèges réalisés (pilote : Conseil départemental du Var)
- Etude de faisabilité des projets EnR thermiques (pilote : SYMIELEC Var)

Le déploiement des feuilles de route / stratégies concernant :

- La mobilisation, la formation et l'accompagnement des professionnels de la rénovation (pilote : CCPV)
- Le développement du photovoltaïque en toiture et au sol pilote (pilote : SMPVV)
- L'accompagnement à la MOE (maîtrise d'œuvre) pour la rénovation des logements (pilote : CCPV)
- La stratégie alimentaire sur le territoire de la CCPV (pilote : CCPV)
- Le développement filière chanvre (pilote : CCPV)
- La réduction de la consommation d'espace sur la période 2030 / 2050 (pilote : SMPVV)
- Le déploiement des trames noires et brunes (pilote : SMPVV)
- La création de tiers-lieux (pilote : CAPV, CCPV)
- Les mises en œuvre de Plans de mobilité (pilote : CAPV, CCPV, entreprises, administrations, écoles)
- Le développement du covoiturage (pilote : CAPV)
- Le Schéma d'aménagement cyclable (pilote : CAPV)
- Le Schéma déploiement bornes de recharge (pilote : SYMIELEC Var)

L'élaboration de plans de communication :

- Sur la rénovation de l'habitat privé (pilote : CCPV)
- Sur la prévention du changement climatique (pilote : SMPVV)
- Sur l'adaptation au changement climatique (pilote : SMPVV)

La réalisation de certains équipements :

- Unité de valorisation et traitement des déchets (pilote : SIVED)
- Distillerie (pilote : CCPV)
- Maison France services, maisons de santé, tiers lieux (pilotes : CAPV, CCPV, communes)
- PEM de Brignoles (pilote : CAPV)
- Nombre de places de covoiturage (pilote : CAPV)
- Nombre de bornes de recharges (pilote : SYMIELEC Var)

La mise en place de conventions :

- Convention CAPV / CMAR pour la mobilisation, la formation et l'accompagnement des professionnels de la rénovation

L'obtention de labels :

- Nombre de communes labellisées « Villes et villages étoilés »
- Nombre de bénéficiaires de la marque « Valeur PNR »

En fonction de l'avancement de ces actions, elles pourront être enrichies au cours de la première programmation 2022-2027 du PCAET par d'autres indicateurs quantitatifs de résultat.

Au final, les indicateurs PCAET permettront au Syndicat Mixte de :

- **Communiquer régulièrement sur l'avancée de la mise en œuvre des actions** de la première programmation 2022-2027 auprès des différents publics (élus, grand public etc.)
- **Assurer de façon continue la mobilisation des acteurs du territoire**.

L'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la première programmation PCAET (à l'horizon de l'année 2024) **s'appuiera sur l'interprétation des résultats de ces indicateurs**.

PAQA CAPV

Articulation avec le PAQA de la CAPV

Prescrit sur le territoire de la CAPV, le PAQA est référencé à l'action n° 83 de la programmation PCAET 2022-2027 Provence Verte Verdon. Le lecteur (la lectrice) pourra prendre connaissance des détails des 4 actions retenues dans le chapitre II.3.1.1

La mise en œuvre du PAQA et l'évaluation de sa programmation s'inscrit dans la même logique que celle du PCAET Provence Verte Verdon, à savoir :

Une évaluation de la progression de problématique de qualité de l'air sur le territoire de la CAPV

Cette progression sera évaluée par analyse territoriale des résultats d'indicateurs associés aux émissions atmosphériques (tonnes par type de polluants et par secteurs d'activités) et produits annuellement par l'ORECA sur deux périmètres d'actions (Provence Verte Verdon, au titre du PCAET et Agglomération Provence Verte au titre du PAQA).

Des indicateurs de suivi de la réalisation des actions finalement retenues au tire du PAQA

Pour l'évaluation des impacts associés aux mises en œuvre des 4 actions, la CAPV a décidé de s'inscrire **dans une démarche de progrès / d'amélioration continue vis-à-vis de son dispositif de suivi/évaluation.**

En effet, si les indicateurs attachés aux actions sont **aisément définissables** (voir tableau ci-dessous), mais les données permettant de les alimenter (et ainsi évaluer les impacts atmosphériques évités) doivent faire l'objet d'un travail **au cas par cas, lorsque leurs contours opérationnels auront exhaustivement été fixés** (étude préalable nécessaire, calibrage d'un dispositif de soutien/investissement etc.). Pour rappel, ces données doivent être fixés sur les années de référence et d'objectif.

Ci-dessous, une grille d'indicateurs pour les 4 actions du PAQA :

Tableau 4 : Propositions d'indicateurs associés à la mise en œuvre des potentialités d'actions du PAQA de la CAPV

Secteur	Exemple de type d'action	Indicateur	Détenteurs de la donnée	Action PAQA CAPV concernées
Transports routiers	Report modal	Nombre de kms parcourus par an évités par type de véhicule	Enquête spécifique, ou comptages routiers CD83	X
	Renouvellement de flotte	Pour les parcs de bus et car : nombre de véhicules et des km parcourus par norme EURO, motorisation, taille pour l'année considérée	CAPV. AtmoSud peut fournir la liste des types de véhicules à remplir pour évaluation	• Etudier l'opportunité liée à la création d'une filière bioGNV
	Abaissement de vitesse	Réseau ayant fait l'objet de l'abaissement de vitesse avant et après	AOT	X
ERP sensibles	Diagnostic, Accompagnements des établissements Définition de solutions	Réalisation du diagnostic approfondi Nombre d'établissement et/ou par type de gestionnaire (EPCI, communes, collèges et lycées…) faisant l'objet d'une solution pour l'amélioration de qualité de l'air	CAPV (réalisation de l'étude)	• Approfondir le diagnostic de qualité de l'air général et autour des ERP par établissement et/ou par type de gestionnaire (EPCI, communes, collèges et lycées…),
Biomasse	Modification des moyens de chauffe	Nombre d'appareils et liste détaillée des types d'appareil avant/après (combustible, taille, norme)	Financeur de l'action	• Maintenir et renouveler les dispositifs PIG, OPAH RU et SARE (sur le volet chauffage bois ou fioul des logements) • Limiter le brûlage des ceps

III.2 LA MISE EN ŒUVRE ET L'EVALUATION DE LA PREMIERE PROGRAMMATION PCAET 2022-2027

Le PCAET Provence Verte Verdon est une **démarche territoriale de transition énergétique multi-acteurs** nécessitant **une mobilisation et un engagement collectif pour l'atteinte d'objectifs ambitieux** (ici une trajectoire permettant au territoire Provence Verte Verdon d'atteindre un taux de couverture énergétique de 100 % à l'échéance 2050). Le présent chapitre décrit **les modalités de pilotage post-approbation** du PCAET 2022-2027.

III.2.1 Contexte

Une fois approuvé, le PCAET Provence Verte Verdon devra être mis en œuvre **au cours des 6 années à venir.** Le SMPVV a proposé aux EPCI **d'assurer le portage et l'animation du PCAET, en étroite collaboration avec les partenaires du territoire**.

Figure 5 : Modalités de pilotage du PCAET Provence Verte Verdon

Par ailleurs, le portage et l'animation du PCAET devront **s'articuler avec l'animation du CTE** (contrat de transition écologique) signé en mai 2021 pour une durée de 4 ans. **Les instances des deux dispositifs seront ainsi mutualisées.**

Enfin, **chaque entité reste maître d'ouvrage des actions qui relèvent de ses compétences et attributions** (annexe IV.3 – Liste des actions par pilote), et la CAPV du pilotage et de l'animation du PAQA.

III.2.2 Modalités de pilotage post-approbation du PCAET 2022-2027

Le travail de portage et animation du PCAET par le SMPVV pourra comprendre notamment :

- **Définir une ambition - Piloter - Planifier**

- Lien PCAET – SCoT – évolution vers SCoT-AEC ?
- Contribution à la territorialisation de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) au niveau régional (Loi Climat et Résilience)
- Propositions d'évolutions de la stratégie si nécessaire

⇒ Validation par les instances du SMPVV et des EPCI

- **Coordonner - Animer - Suivre et évaluer**

- Elaboration du suivi annuel et présentation en comité partenarial et dans les instances du SMPVV et des EPCI
- Mise en place et animation des groupes de travail thématiques
- Organisation de « Rendez-vous Climat » (conférences, ateliers, visites…) sur des thèmes dépendant de l'actualité et pouvant être proposés par la Commission transition écologique ou le Club technique Climat
- Animation auprès des référents Climat (politiques et techniques) désignés par les communes qui l'ont souhaité : partage d'informations, relai pour les évènements qui se tiennent sur le territoire, invitation aux « Rendez-vous Climat »
- Elaboration bilan mi-parcours + bilan final (avancement des actions et la trajectoire par rapport aux objectifs fixés)

⇒ Validation par les instances du SMPVV et des EPCI

- **Concrétiser – Mettre en œuvre**

- Accompagnement technique, administratif, financier à la mise en œuvre des actions
- Elargissement du réseau d'acteurs et émergence de nouvelles actions
- Suivi et diffusion des dispositifs de financement sur les sujets de la transition écologique et énergétique

- **Communiquer – Mobiliser**

- Mise en place d'une identité visuelle et élaboration de documents de vulgarisation / communication
- Rédaction de contenus pour les supports de communication des EPCI / communes
- Pages Facebook et site internet, lien avec la presse
- Dispositif d'appropriation du PCAET par les élus pour qu'ils puissent assurer le relai auprès des habitants, associations, entreprises…

- **Participer**

- Information des habitants du territoire
- Organisation d'évènements / ateliers permettant de mobiliser les habitants
- Mise en place d'appels à contributions / projets

En outre, le tableau ci-dessous synthétise une proposition concernant **les instances mobilisées, leur rôle, leur composition et la fréquence de leur mobilisation.**

En bleu, les actions ou institutions liées au CTE.

Tableau 5 : Modalités de pilotage post-approbation du PCAET 2022-2027 de Provence Verte Verdon

Instances et rôles (PCAET / CTE)		**Composition**	**Fréquence**
SMPVV	Comité syndical (après présentation en bureau) : - Validation des actions intégrées au CTE - Présentation du bilan annuel de l'avancement des actions - Approbation du bilan mi-parcours et du bilan final PCAET - Approbation révision stratégie PCAET si nécessaire* - Lancement révision PCAET au bout des 6 ans - Délibérations en lien avec les actions portées par le SMPVV	Comité syndical SMPVV = 22 délégués titulaires dont : - 16 élus représentant la CAPV - 6 élus représentant la CCPV Bureau syndical = 13 membres dont : - Le Président et le vice-président du SMPVV - 9 membres pour la CAPV - 2 membres pour la CCPV	A minima 1/an Autant que de besoin pour les actions du SMPVV
	Commission transition écologique : - Suivi CTE - Suivi de l'ensemble des actions du PCAET - Suivi et propositions actions SMPVV PCAET - Proposition « Rendez-vous Climat »	Commission TE SMPVV : élus communaux volontaires pour intégrer la commission (20 membres en 2022) *Possibilité ouverture à des personnes extérieures si besoin*	A minima 1/an
CAPV-CCPV	Conseils et/ou bureaux d'agglomération et communautaire : - Validation des actions intégrées au CTE - Présentation du bilan annuel de l'avancement des actions - Approbation du bilan mi-parcours et du bilan final PCAET - Approbation révision stratégie PCAET si nécessaire - Lancement révision PCAET au bout des 6 ans - Délibérations en lien avec les actions portées par les EPCI	Membres conseils / bureau EPCI	A minima 1/an Autant que de besoin pour les actions des EPCI
	Commissions transition écologique : - Présentation suivi annuel PCAET / CTE par le SMPVV - Suivi et propositions actions	Membres commission TE EPCI	Potentiellement 1/an

Instances et rôles (PCAET / CTE)	Composition	Fréquence
Comité partenarial : - Suivi annuel PCAET / CTE - Avis sur propositions actions à intégrer au CTE - Avis sur révision stratégie PCAET si nécessaire - Avis sur bilan mi-parcours et bilan final PCAET - Avis sur lancement révision PCAET	Idem phases élaboration du PCAET / du CTE : SMPVV et EPCI : Président.e.s et élu.e.s transition écologique ADEME, CEREMA, Banque des Territoires : Directeurs/trices PACA Région Sud, CD Var : Président.e.s Préfet du Var et Sous-préfet de Brignoles DDTM 83, DREAL PACA : Directeurs/trices PNR : Président.e.s SIVED NG, SYMIELEC, SMA, COFOR-ALEC83 : Président.e.s CMAR, CCI, CA83 : Président.e.s RTE, ENEDIS, GRDF : Directeurs/trices territoriaux ONF : Directeur/trice territorial.e AEURMC : Directeur/trice	1/an
Club technique climat : - Revues de projets PCAET et CTE et préparation suivi annuel - Préparation bilan mi-parcours et bilan final PCAET - Partage expériences, actualités…	Tous les pilotes et opérateurs du PCAET et du CTE (techniciens) Région Sud, ADEME, RTE, ENEDIS, GRDF Réuni en plénière ou par communautés de travail : • Agriculture • Sylviculture • Habitat • Mobilité • Entreprises • Energies renouvelables • Exemplarité publique • Communication *Possibilité ouverture à des personnes extérieures si besoin / souhaité*	1 à 2/an en plénière Autant que de besoin

Ainsi, sur une année, le déroulé des instances et « Rendez-vous Climat » peut être envisagé comme suit (pour le SMPVV).

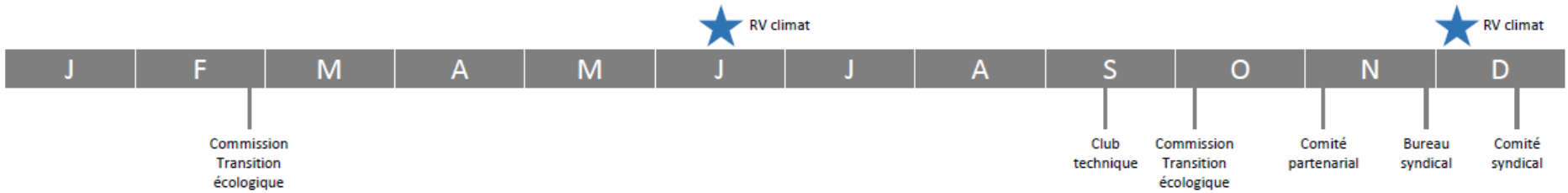

Figure 6 : Déroulé des instances et « Rendez-vous Climat » du PCAET Provence Verte Verdon

IV. ANNEXES

IV.1 TABLE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Figures

Figure 1 : Calendrier général d'élaboration du PCAET Provence Verte Verdon 1

Figure 2 : Les ateliers participatifs conduits pour l'élaboration du PCAET Provence Verte Verdon..... 3

Figure 3 : Rappel de la stratégie du PCAET Provence Verte Verdon 5

Figure 4 : Répartition du pilotage des actions de la première programmation 2022-2027 du PCAET Provence Verte Verdon 13

Figure 5 : Modalités de pilotage du PCAET Provence Verte Verdon..... 75

Figure 6 : Déroulé des instances et « Rendez-vous Climat » du PCAET Provence Verte Verdon 80

Tableaux

Tableau 1 : Correspondance entre les axes, orientations et fiches-actions du PCAET Provence Verte Verdon 6

Tableau 2 : Correspondance entre les Fiches-actions et les actions qu'elles contiennent au sein de la première programmation 2022-2027 du PCAET Provence Verte Verdon 11

Tableau 4 : Extrait du tableau de bord des indicateurs quantitatifs retenus pour le suivi / évaluation de la première programmation 2022-2027 du PCAET Provence Verte Verdon 70

Tableau 5 : Propositions d'indicateurs associés à la mise en œuvre des potentialités d'actions du PAQA de la CAPV 74

Tableau 6 : Modalités de pilotage post-approbation du PCAET 2022-2027 de Provence Verte Verdon 78

IV.2 LISTE DES ACTIONS PAR AXE, ORIENTATION ET FICHE-ACTION

PROVENCE VERTE VERDON : VERS PLUS DE PROXIMITE ET DE SOBRIETE POUR LA QUALITE DE VIE ET LA RESILIENCE DE DEMAIN

Axe	Orientation		Fiches-actions		Actions		Pilotes
AXE 1. FAVORISER L'AUTONOMIE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS	O1	Rénover les bâtiments privés, encourager la sobriété dans les usages de l'énergie et réduire la précarité énergétique	FA1	Massifier et renforcer les dispositifs de rénovation de l'habitat	1	Maintenir et renouveler les dispositifs PIG, OPAH RU et SARE	CAPV
					2	Mobiliser, former et accompagner les artisans locaux	CAPV
					3	Lutter contre la précarité énergétique	CD83
			FA2	Mettre en place un dispositif complet pour la rénovation des logements	4	Mettre en place un guichet unique / une plateforme de la rénovation de l'habitat privé	CCPV
					5	Améliorer les dispositifs et outils d'accompagnement des ménages	CCPV
					6	Mobiliser, former et accompagner les professionnels de la rénovation	CCPV
					7	Mettre en place un plan de communication fort	CCPV
	O2	Développer l'exemplarité publique	FA3	Limiter les consommations énergétiques des logements sociaux	8	Poursuivre et renforcer la rénovation thermique du patrimoine de logements sociaux	Var Habitat
					9	Equiper les logements de dispositifs de gestion des consommations d'énergie	Var Habitat
					10	Mettre en place des dispositifs d'autoconsommation collective	Var Habitat
			FA4	Réduire les consommations d'énergie des collectivités locales	11	Disposer d'un éclairage public exemplaire en favorisant notamment l'extinction nocturne Accompagner les communes qui visent le label Villes et Villages Etoilés	Communes, CAPV, CCPV PNR Verdon, PNR Ste Baume, SMPVV
					12	Mettre à disposition des outils d'aide à la décision pour rénover les bâtiments publics	SYMIELEC
					13	Mettre en place un réseau d'économes de flux	CAPV, CCPV, communes
					14	Renouveler les flottes de véhicules publics	CAPV, CCPV, communes
					15	Mettre en place des marchés publics vertueux	CCPV, communes
					16	Rénover les collèges et bâtiments du département	CD83
			FA5	Créer un réseau des écoles durables	17	Créer et animer un réseau des écoles durables	SMPVV
	O3	Accroître la production et l'usage des énergies renouvelables dans le respect de la biodiversité, du patrimoine et des paysages	FA6	Développer l'électricité renouvelable	18	Mettre en place des conseillers sur le photovoltaïque et l'éolien pour les collectivités du bloc communal	SYMIELEC
					19	Définir et mettre en œuvre une stratégie pour l'implantation de centrales photovoltaïques en toiture et au sol	SMPVV
					20	Installer des micro-aérogénératrices	Communes
					21	Couvrir le canal de Rians par des panneaux photovoltaïques	SCP
					22	Mettre en service des petites installations hydro-électriques	Communes
			FA7	Développer les énergies thermiques et de récupération renouvelables	23	Déployer le contrat territorial de développement des ENR thermiques et de récupération	SYMIELEC
					24	Poursuivre la structuration de la filière bois-énergie	COFOR / MRBE
					25	Etudier la faisabilité de mettre en place un financement incitatif à l'installation du solaire thermique	CCPV
					26	Développer l'information et la formation concernant la géothermie	SYMIELEC / CCPV
AXE 2. TENDRE VERS UNE ECONOMIE ET DES SERVICES PERFORMANTS SUR LES PLANS ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE	O4	Accompagner les entreprises, notamment celles du secteur du tourisme, dans l'amélioration de leurs pratiques et leur adaptation aux changements climatiques	FA8	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie globale d'accompagnement des entreprises	27	Déployer les dispositifs de soutien des entreprises	CAPV, CCPV, Ecoscience Provence
					28	Faciliter l'accès des entreprises aux dispositifs de soutien	CCPV
			FA9	Favoriser un tourisme durable	29	Mettre en œuvre le schéma de développement touristique de la Provence Verte	CAPV
					30	Accompagner les agriculteurs et opérateurs du tourisme via la marque « Valeur Parc Naturel Régional »	PNR Verdon, PNR Ste Baume
					31	Mobiliser le Fonds tourisme durable	ADEME
	O5	Développer l'économie circulaire, réduire la production de déchets et en améliorer le traitement	FA10	Réduire les déchets et améliorer leur traitement	32	Renforcer le déploiement du label « Commerce Engagé » et ses déclinaisons	SIVED NG
					33	Poursuivre les actions en faveur de la réparation et du réemploi	SIVED NG, CCPV
					34	Développer le tri à la source des biodéchets	SIVED NG, CCPV
					35	Optimiser les schémas de collecte	SIVED NG, CCPV
					36	Créer une unité de valorisation et de traitement des OM résiduels	SIVED NG
					37	Améliorer les modes de financement de la collecte, du tri et du traitement des déchets	SIVED NG, CCPV
	O6	Développer un système alimentaire territorial	FA11	Déployer un Projet Alimentaire Territorial	38	Mettre en œuvre le PAT de la Provence Verte	CAPV
					39	Définir une stratégie alimentaire sur le territoire Provence Verdon	CCPV
	07	Diversifier les systèmes agricoles et forestiers et les adapter aux changements climatiques, maintenir et développer la séquestration du carbone	FA12	Accompagner la transition écologique des exploitations agricoles	40	Diagnostiquer et mettre en œuvre un plan d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et augmenter le stockage du carbone	CA83
					41	Faire évoluer les pratiques et le matériel agricole pour s'adapter au changement climatique	CA83
					42	Développer l'agroforesterie et la plantation de haies	CAPV
					43	Limiter le brûlage des ceps	CAPV
					44	Mettre en œuvre les POPI	CAPV, CCPV
					45	Mettre en place une démarche PAEC	SMPVV
					46	Réaliser des infrastructures hydrauliques	SCP
			FA13	Développer de nouvelles filières agricoles	47	Développer la filière plantes aromatiques et médicinales	CCPV
					48	Développer une filière chanvre et les agro-matériaux	CCPV
			FA14	Adapter la sylviculture au changement climatique	49	Adapter la gestion forestière au changement climatique	CAPV, CCPV
					50	Valoriser/rémunérer les services environnementaux rendus par des forêts résilientes	CAPV, CCPV
					51	Mobiliser le bois sur le territoire	CAPV
			FA15	Favoriser le stockage du carbone	52	Sol vivant	Cluster Provence Rosé
					53	Développer une offre de formation certifiée sur l'agroécologie en contexte méditerranéen	Potagers et Compagnie
					54	Construire et rénover des bâtiments en matériaux biosourcés	Rlans

DEMAIN CHANGE
AUJOURD'HUI

Axe	Orientation		Fiches-actions		Actions		Pilotes
AXE 3. OFFRIR A TOUS UN CADRE DE VIE SAIN ET SUR, ET PERMETTRE DES MOBILITES DURABLES	O8	Favoriser un aménagement du territoire et des constructions durables	FA16	Réaffirmer le caractère structurant des espaces naturels et agricoles dans le projet de développement du territoire	55	Poursuivre la mise en place Zones agricoles protégées (ZAP)	CAPV, communes
					56	Définir une trajectoire de réduction de la consommation d'espace à 2030 et 2050	SMPVV
					57	Elaborer des trames noires et brunes	SMPVV
			FA17	Intégrer les objectifs de performance énergétique et environnementale et d'adaptation au changement climatique dans les documents d'urbanisme	58	Mettre en place d'une communauté de travail sur l'urbanisme et les aménagements durables	SMPVV, CAPV
			FA18	Accompagner la création d'un ou plusieurs projets urbains ou aménagements exemplaires	59	Accompagner les communes / EPCI sur la définition et le montage des projets	SMPVV
	O9	Réduire les besoins de mobilité, encourager les alternatives à l'autosolisme (vélo, marche, voiture partagée, transport collectif) et les carburants / motorisations alternatives	FA19	Créer des tiers lieux et des lieux de service	60	Réalisation de la Maison France services de Montmeyan	CCPV
					61	Réaliser une Maison de Santé pluridisciplinaire sur 2 pôles d'un même bassin de santé (Barjols et Varages)	CCPV
					62	Réaliser les Tiers-lieux de la CCPV et Carcès	CCPV, Carcès
					63	Réaliser les maisons France Service de la Provence Verte	CAPV
					64	Elaborer un schéma raisonné de création de tiers lieux et mise en place d'une animation des tiers-lieux du territoire	CCPV
			FA20	Réaliser un plan mobilité territorial (CAPV)	65	Elaborer un plan de mobilité (CAPV)	CAPV
			FA21	Réaliser un plan mobilité simplifié (CCPV)	66	Elaborer un plan de mobilité simplifié (CCPV)	CCPV
			FA22	Elaborer des plans de mobilité (administrations, entreprises, établissements scolaires)	67	Soutenir et accompagner les plans de mobilités : entreprises, administrations, établissements d'enseignement	CAPV, CCPV, CCI, SMPVV
			FA23	Développer la voiture partagée (co-voiturage, auto-partage)	68	Viabiliser les aires de co-voiturage et réaliser leurs aménagements intermodaux	CAPV
					69	Expérimenter ATCHOUM	Communes
					70	Structuration de l'action co-voiturage à l'échelle Provence Verte Verdon	CAPV, CCPV
			FA24	Développer l'usage du vélo dans les déplacements du quotidien	71	Elaborer un schéma d'aménagements cyclables	CAPV, CCPV
					72	Aménager l'Eurovéloroute 8 et ses liaisons	CD83, CAPV, CCPV
			FA25	Améliorer l'offre de transports en commun	73	Créer un pôle d'échange multimodal	CAPV
					74	Mettre en place un service de bus PMR	CCPV
			FA26	Promouvoir les carburants et motorisations alternatifs	75	Elaborer un schéma directeur de déploiement des bornes de recharge publiques pour la mobilité électrique	SYMIELEC
					76	Déployer des bornes de recharge pour la mobilité électrique	Communes, CAPV, CCPV, entreprises
			FA27	Mettre en place une information de proximité pour les publics éloignés de la mobilité	77	Garrigues : information sur les solutions de mobilité alternatives et les offres de transport public du territoire	Garrigues
					78	Maison de la mobilité de Carcès	Maison de la mobilité
	O10	Prévenir les risques naturels et s'y adapter	FA28	Prévenir et s'adapter aux changements climatiques	79	Mettre en œuvre une stratégie globale de lutte contre les inondations	Structures « chef de file »
					80	Mettre en œuvre une stratégie globale de lutte contre les incendies	CAPV
					81	Définir et mettre en œuvre d'une communication commune / globale « changement climatique »	SMPVV
	O11	Garantir la préservation des ressources naturelles (air, eau, biodiversité)	FA29	Préserver les ressources naturelles dans un contexte de changement climatique	82	Préserver la ressource en eau	Structures « chef de file »
					83	Mettre en œuvre le Plan d'actions qualité de l'air (PAQA)	CAPV
AXE 4. COMPRENDRE, AGIR ET PROGRESSER COLLECTIVEMENT	O12	Animer la démarche climat, air, énergie	FA30	Structurer un réseau des acteurs de la transition énergétique et écologique	84	Structurer et animer un réseau des acteurs de la transition énergétique et écologique	SMPVV
					85	Assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation du PCAET	SMPVV
	O13	Favoriser la recherche et le développement	FA31	Soutenir le développement de nouvelles filières énergétiques	86	Installation de serres de maraichage photovoltaïques	LEAP Provence Verte
					87	Smart-agriculture en Provence Verte	Collaborative Energy
	O14	Mobiliser les citoyens et développer l'éducation à la transition énergétique	FA32	Bâtir un plan de communication autour des thématiques climat-air-énergie	88	Construire et mettre en œuvre un plan de communication climat-air-énergie	SMPVV
			FA33	Susciter et accompagner des collectifs citoyens	89	Faire émerger des projets et/ou des structures citoyennes de production d'énergies renouvelables	SMPVV
			FA34	Sensibiliser le public scolaire et petite enfance	90	Définir et mettre en œuvre un programme global de sensibilisation des publics scolaires et de la petite enfance sur les sujets climat - air - énergie	SMPVV

IV.3 LISTE DES ACTIONS PAR PILOTE

SMPVV

Actions		Pilote
11	Accompagner les communes qui visent le label Villes et Villages Etoilés	PNR Verdon, PNR Ste Baume, SMPVV
17	Créer et animer un réseau des écoles durables	SMPVV
19	Définir et mettre en œuvre une stratégie pour l'implantation de centrales photovoltaïques en toiture et au sol	SMPVV
45	Mettre en place une démarche PAEC	SMPVV
56	Définir une trajectoire de réduction de la consommation d'espace à 2030 et 2050	SMPVV
57	Elaborer des trames noires et brunes	SMPVV
58	Mettre en place d'une communauté de travail sur l'urbanisme et les aménagements durables	SMPVV, CAPV
59	Accompagner les communes / EPCI sur la définition et le montage des projets	SMPVV
67	Soutenir et accompagner les plans de mobilités : entreprises, administrations, établissements d'enseignement	CAPV, CCPV, CCI, SMPVV
81	Définir et mettre en œuvre d'une communication commune / globale « changement climatique »	SMPVV
84	Structurer et animer un réseau des acteurs de la transition énergétique et écologique	SMPVV
85	Assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation du PCAET	SMPVV
88	Construire et mettre en œuvre un plan de communication climat-air-énergie	SMPVV
89	Faire émerger des projets et/ou des structures citoyennes de production d'énergies renouvelables	SMPVV
90	Définir et mettre en œuvre un programme global de sensibilisation des publics scolaires et de la petite enfance sur les sujets climat - air - énergie	SMPVV

CAPV

	Actions	Pilote
1	Maintenir et renouveler les dispositifs PIG, OPAH RU et SARE	CAPV
2	Mobiliser, former et accompagner les artisans locaux	CAPV
11	Disposer d'un éclairage public exemplaire en favorisant notamment l'extinction nocturne	Communes, CAPV, CCPV
13	Mettre en place un réseau d'économes de flux	CAPV, CCPV, communes
14	Renouveler les flottes de véhicules publics	CAPV, CCPV, communes
27	Déployer les dispositifs de soutien des entreprises	CAPV, CCPV, Ecoscience Provence
29	Mettre en œuvre le schéma de développement touristique de la Provence Verte	CAPV
38	Mettre en œuvre le PAT de la Provence Verte	CAPV
42	Développer l'agroforesterie et la plantation de haies	CAPV
43	Limiter le brûlage des ceps	CAPV
44	Mettre en œuvre les POPI	CAPV, CCPV
49	Adapter la gestion forestière au changement climatique	CAPV, CCPV
50	Valoriser/rémunérer les services environnementaux rendus par des forêts résilientes	CAPV, CCPV
51	Mobiliser le bois sur le territoire	CAPV
55	Poursuivre la mise en place Zones agricoles protégées (ZAP)	CAPV, communes
58	Mettre en place d'une communauté de travail sur l'urbanisme et les aménagements durables	SMPVV, CAPV
63	Réaliser les maisons France Service de la Provence Verte	CAPV
65	Elaborer un plan de mobilité (CAPV)	CAPV
67	Soutenir et accompagner les plans de mobilités : entreprises, administrations, établissements d'enseignement	CAPV, CCPV, CCI, SMPVV
68	Viabiliser les aires de co-voiturage et réaliser leurs aménagements intermodaux	CAPV
70	Structuration de l'action co-voiturage à l'échelle Provence Verte Verdon	CAPV, CCPV
71	Elaborer un schéma d'aménagements cyclables	CAPV, CCPV
72	Aménager l'Eurovéloroute 8 et ses liaisons	CD83, CAPV, CCPV
73	Créer un pôle d'échange multimodal	CAPV
76	Déployer des bornes de recharge pour la mobilité électrique	Communes, CAPV, CCPV, entreprises
80	Mettre en œuvre une stratégie globale de lutte contre les incendies	CAPV
83	Mettre en œuvre le Plan d'actions qualité de l'air (PAQA)	CAPV

CCPV

	Actions	Pilote
4	Mettre en place un guichet unique / une plateforme de la rénovation de l'habitat privé	CCPV
5	Améliorer les dispositifs et outils d'accompagnement des ménages	CCPV
6	Mobiliser, former et accompagner les professionnels de la rénovation	CCPV
7	Mettre en place un plan de communication fort	CCPV
11	Disposer d'un éclairage public exemplaire en favorisant notamment l'extinction nocturne	Communes, CAPV, CCPV
13	Mettre en place un réseau d'économes de flux	CAPV, CCPV, communes
14	Renouveler les flottes de véhicules publics	CAPV, CCPV, communes
15	Mettre en place des marchés publics vertueux	CCPV, communes
25	Etudier la faisabilité de mettre en place un financement incitatif à l'installation du solaire thermique	CCPV
27	Déployer les dispositifs de soutien des entreprises	CAPV, CCPV, Ecoscience Provence
28	Faciliter l'accès des entreprises aux dispositifs de soutien	CCPV
33	Poursuivre les actions en faveur de la réparation et du réemploi	SIVED NG, CCPV
34	Développer le tri à la source des biodéchets	SIVED NG, CCPV
35	Optimiser les schémas de collecte	SIVED NG, CCPV
37	Améliorer les modes de financement de la collecte, du tri et du traitement des déchets	SIVED NG, CCPV
39	Définir une stratégie alimentaire sur le territoire Provence Verdon	CCPV
44	Mettre en œuvre les POPI	CAPV, CCPV
47	Développer la filière plantes aromatiques et médicinales	CCPV
48	Développer une filière chanvre et les agro-matériaux	CCPV
49	Adapter la gestion forestière au changement climatique	CAPV, CCPV
50	Valoriser/rémunérer les services environnementaux rendus par des forêts résilientes	CAPV, CCPV
60	Réalisation de la Maison France services de Montmeyan	CCPV
61	Réaliser une Maison de Santé pluridisciplinaire sur 2 pôles d'un même bassin de santé (Barjols et Varages)	CCPV
62	Réaliser les Tiers-lieux de la CCPV et Carcès	CCPV, Carcès
64	Elaborer un schéma raisonné de création de tiers lieux et mise en place d'une animation des tiers-lieux du territoire	CCPV
66	Elaborer un plan de mobilité simplifié (CCPV)	CCPV
67	Soutenir et accompagner les plans de mobilités : entreprises, administrations, établissements d'enseignement	CAPV, CCPV, CCI, SMPVV
70	Structuration de l'action co-voiturage à l'échelle Provence Verte Verdon	CAPV, CCPV
71	Elaborer un schéma d'aménagements cyclables	CAPV, CCPV
72	Aménager l'Eurovéloroute 8 et ses liaisons	CD83, CAPV, CCPV
76	Déployer des bornes de recharge pour la mobilité électrique	Communes, CAPV, CCPV, entreprises

COMMUNES

	Actions	Pilote
11	Disposer d'un éclairage public exemplaire en favorisant notamment l'extinction nocturne	Communes, CAPV, CCPV
13	Mettre en place un réseau d'économes de flux	CAPV, CCPV, communes
14	Renouveler les flottes de véhicules publics	CAPV, CCPV, communes
15	Mettre en place des marchés publics vertueux	CCPV, communes
20	Installer des micro-aérogénératrices	Communes
22	Mettre en service des petites installations hydro-électriques	Communes
54	Construire et rénover des bâtiments en matériaux biosourcés	RIans
62	Réaliser les Tiers-lieux de la CCPV et Carcès	CCPV, Carcès
69	Expérimenter ATCHOUM	Communes
76	Déployer des bornes de recharge pour la mobilité électrique	Communes, CAPV, CCPV, entreprises

Autres collectivités, syndicat et partenaires publics du territoire

Département du Var

	Actions	Pilote
3	Lutter contre la précarité énergétique	CD83
16	Rénover les collèges et bâtiments du département	CD83
72	Aménager l'Eurovéloroute 8 et ses liaisons	CD83, CAPV, CCPV

SYMIELEC Var

	Actions	Pilote
12	Mettre à disposition des outils d'aide à la décision pour rénover les bâtiments publics	SYMIELEC
18	Mettre en place des conseillers sur le photovoltaïque et l'éolien pour les collectivités du bloc communal	SYMIELEC
23	Déployer le contrat territorial de développement des ENR thermiques et de récupération	SYMIELEC
26	Développer l'information et la formation concernant la géothermie	SYMIELEC / CCPV
75	Elaborer un schéma directeur de déploiement des bornes de recharge publiques pour la mobilité électrique	SYMIELEC

SIVED NG

	Actions	Pilote
32	Renforcer le déploiement du label « Commerce Engagé » et ses déclinaisons	SIVED NG
33	Poursuivre les actions en faveur de la réparation et du réemploi	SIVED NG, CCPV
34	Développer le tri à la source des biodéchets	SIVED NG, CCPV
35	Optimiser les schémas de collecte	SIVED NG, CCPV
36	Créer une unité de valorisation et de traitement des OM résiduels	SIVED NG
37	Améliorer les modes de financement de la collecte, du tri et du traitement des déchets	SIVED NG, CCPV

Parcs Naturels Régionaux

	Actions	Pilote
11	Accompagner les communes qui visent le label Villes et Villages Etoilés	PNR Verdon, PNR Ste Baume, SMPVV
30	Accompagner les agriculteurs et opérateurs du tourisme via la marque « Valeur Parc Naturel Régional »	PNR Verdon, PNR Ste Baume

Syndicats de bassins de rivière

	Actions	Pilote
79	Mettre en œuvre une stratégie globale de lutte contre les inondations	Structures « chef de file »
82	Préserver la ressource en eau	Structures « chef de file »

Bailleurs sociaux

	Actions	Pilote
8	Poursuivre et renforcer la rénovation thermique du patrimoine de logements sociaux	Var Habitat
9	Equiper les logements de dispositifs de gestion des consommations d'énergie	Var Habitat
10	Mettre en place des dispositifs d'autoconsommation collective	Var Habitat

ADEME

	Actions	Pilote
31	Mobiliser le Fonds tourisme durable	ADEME

Partenaires privés du territoire

Société du Canal de Provence (SCP)

	Actions	Pilote
21	Couvrir le canal de Rians par des panneaux photovoltaïques	SCP
46	Réaliser des infrastructures hydrauliques	SCP

Chambre d'agriculture du Var

	Actions	Pilote
40	Diagnostiquer et mettre en œuvre un plan d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et augmenter le stockage du carbone	CA83
41	Faire évoluer les pratiques et le matériel agricole pour s'adapter au changement climatique	CA83

Associations

	Actions	Pilote
24	Poursuivre la structuration de la filière bois-énergie	COFOR / MRBE
27	Déployer les dispositifs de soutien des entreprises	CAPV, CCPV, Ecoscience Provence
52	Sol vivant	Cluster Provence Rosé
53	Développer une offre de formation certifiée sur l'agroécologie en contexte méditerranéen	Agribiovar
77	Garrigues : information sur les solutions de mobilité alternatives et les offres de transport public du territoire	Garrigues
78	Maison de la mobilité de Carcès	Maison de la mobilité
86	Installation de serres de maraichage photovoltaïques	LEAP Provence Verte

Entreprises

	Actions	Pilote
53	Développer une offre de formation certifiée sur l'agroécologie en contexte méditerranéen	Potagers et Compagnie
76	Déployer des bornes de recharge pour la mobilité électrique	Communes, CAPV, CCPV, entreprises
87	Smart-agriculture en Provence Verte	Collaborative Energy

IV.4 TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS QUANTITATIFS DU PCAET

Axe	Orientation	Fiche	Actions	Indicateur 1	Unité	Source	Année référence	Donnée référence	Année objectif	Donnée Objectif	Indicateur 2	Unité	Source	Année référence	Donnée référence	Année objectif	Donnée Objectif
1	O1	**Mettre en place un guichet unique de la rénovation de l'habitat privé**	Mettre en place un guichet unique / une plateforme de la rénovation de l'habitat privé	Mise en place d'un GT inter-structure	Unité	CCPV	2021	0	2023	1							
			Améliorer les dispositifs et outils d'accompagnement des ménages	Mise en place d'outils d'accompagnement à la maîtrise d'œuvre	Unité	CCPV	2021	0	2023	1							
			Mobiliser, former et accompagner les professionnels de la rénovation	Création feuille de route COFOR-ALEC 83/CMAR	Unité	CCPV	2021	0	2023	1							
			Mettre en place un plan de communication fort	Plan de communication défini	Unité	CCPV	2021	0	2027	1							
		Massifier et renforcer les dispositifs de rénovation de l'habitat	Maintenir et renouveler les dispositifs PIG, OPAH RU et SARE	Dossiers "travaux" subventionnés	Nombre de logements	PIG CAPV	2020	21	2023	236							
			Mobiliser, former et accompagner les artisans locaux	Signature d'une convention avec la CMAR	Unité	CAPV	2021	0	2022	1							
			Lutter contre la précarité énergétique	Nombre de ménages très modestes et modestes aidés	Nombre ménages	CAPV	2021	?	2027	?							
	O2	**Limiter les consommations énergétiques des logements sociaux**	Poursuivre et renforcer la rénovation thermique du patrimoine de logements sociaux	Logements rénovés	Nombre	Var Habitat	?	?	?	?							
			Equiper les logements de dispositifs de gestion des consommations d'énergie	Logements équipés	Nombre	Var Habitat	?	?	?	?							
			Mettre en place des dispositifs d'autoconsommation collective	Dispositifs installés	Nombre	Var Habitat	?	?	?	?							
		Réduire les consommations d'énergie des collectivités locales	Disposer d'un éclairage public exemplaire en favorisant notamment l'extinction nocturne	Rénovation points lumineux	Nombre	SYMIELEC Var	?	?	?	?							
			Accompagner les communes qui visent le label Villes et Villages Etoilés	Communes labellisées	Nombre	ANPCEN	2021	0	2027	20							
			Mettre à disposition des outils d'aide à la décision pour rénover les bâtiments publics	Agents Référents communaux formés	Nombre	COFOR ALEC83	2021	0	2023	43	Audits réalisés	Nombre	COFOR ALEC83	2021	0	2023	56
			Mettre en place un réseau d'économes de flux	Temps agent recruté	ETP	CAPV/CCPV	2021	0	2022	2							
			Renouveler les flottes de véhicules publics	Taux de renouvellement des flottes	% de véhicules renouvelés	CAPV/CCPV/Communes	2021	X	à partir de 2025	40 % 70%							

Axe	Orientation	Fiche	Actions	Indicateur 1	Unité	Source	Année référence	Donnée référence	Année objectif	Donnée Objectif	Indicateur 2	Unité	Source	Année référence	Donnée référence	Année objectif	Donnée Objectif
									en 2030								
			Mettre en place des marchés publics vertueux	X													
			Rénover les collèges et bâtiments du département	Audits réalisés	Nombre	CD83	2021	0	2022	7							
		Créer un réseau des écoles durables	Créer et animer un réseau des écoles durables	Création d'un réseau	Unité	SMPVV	2021	0	2024	1	Ecoles accompagnés	Nombre	SMPVV	2021	0		
	O3	**Développer l'électricité renouvelable**	Mettre en place des conseillers sur le photovoltaïque et l'éolien pour les collectivités du bloc communal	Electricité produite	GWh/an	SYMIELEC Var	2021	0	2025	a minima 2 MWc							
			Définir et mettre en œuvre une stratégie pour l'implantation de centrales photovoltaïques en toiture et au sol	Stratégies validées	Unité	SMPVV	2021	0	2027	2 (sites anthropisés / sites naturels)	Electricité produite dans le cadre de l'étude foncier dérisqué	GWh/an	SMPVV	2021	0	2027	A définir
			Installer des micro-aérogénératrices	Electricité produite	GWHh/an	Communes	2021	0	2027	?							
			Couvrir le canal de Rians par des panneaux photovoltaïques	Photovoltaïque sur canaux	GWh/an	SCP	2016	0	2027	10,8							
			Mettre en service des petites installations hydro-électriques	Petite hydroélectricité	GWh/an	Communes	2016	3,8	2027	8,1							
		Développer les énergies thermiques et de récupération renouvelables	Déployer le contrat territorial de développement des ENR thermiques et de récupération	Etudes de faisabilité	Nombre	SYMIELEC Var	2021	0	2024	3	Energie renouvelable thermique produite	GWh/an	SYMIELEC Var	2016	155	2024 2028	+16 +20 à 24
			Poursuivre la structuration de la filière bois-énergie	X													
			Etudier la faisabilité de mettre en place un financement incitatif à l'installation du solaire thermique	X													
			Développer l'information et la formation concernant la géothermie	X													
2	O4	**Elaborer et mettre en œuvre une stratégie globale d'accompagnement des entreprises**	Déployer les dispositifs de soutien des entreprises	Entreprises accompagnées	Nombre	CCI/CMAR	?	?	?	?							
			Faciliter l'accès des entreprises aux dispositifs de soutien	Création d'un GT interstructures (CMAR/CCI/Ecoscience/ ALEC83-COFOR)	Unité	CCPV	2021	0	2023	1							
		Favoriser un tourisme durable	Mettre en œuvre le schéma de développement touristique de la Provence Verte	Actions contribuant au PCAET réalisées	Nombre	CAPV	2021	0	2027	6							

Axe	Orientation	Fiche	Actions	Indicateur 1	Unité	Source	Année référence	Donnée référence	Année objectif	Donnée Objectif	Indicateur 2	Unité	Source	Année référence	Donnée référence	Année objectif	Donnée Objectif
			Accompagner les agriculteurs et opérateurs du tourisme via la marque « Valeur Parc Naturel Régional »	Professionnels bénéficiaires de la marque sur le territoire CAPV / CCPV	Nombre	PNR Ste Baume	2021	22	2023	50	Professionnels bénéficiaires de la marque sur le territoire CAPV / CCPV	Nombre	PNR Verdon	2021	2	2027	A définir
			Mobiliser le Fonds tourisme durable	Professionnels bénéficiaires du fonds	Nombre	PNR Ste Baume et Verdon CCI	2021	5	2022	80							
	O5	**Réduire les déchets et améliorer leur traitement**	Renforcer le déploiement du label « Commerce Engagé » et ses déclinaisons	Commerce Engagé, Producteur Engagé, Restaurant Engagé, et Marché Engagé	Nombre	Ecoscience	2020	121	2027	180							
			Poursuivre les actions en faveur de la réparation et du réemploi	Producteurs adhérents « Consigne de Provence »	Nombre	Ecoscience	2020	2	2022	15	Tonnage de déchets recyclés ou valorisés	Tonnes	Ecoscience Ressourceries	2021	801,5	2027	1005
			Développer le tri à la source des biodéchets	Volume de biodéchets détournés des ordures ménagères et valorisés	Tonnes	CAPV - CCPV	2021	780	2027	3000							
			Optimiser les schémas de collecte	CAPV : Volume d'ordures ménagères collecté	Tonnes	SIVED NG	2023	27000	2029	22000							
			Créer une unité de valorisation et de traitement des OM résiduels	Construction unité de valorisation et traitement déchets	Nombre	SIVED	2021	0	2027	1							
			Améliorer les modes de financement de la collecte, du tri et du traitement des déchets (PLPDMA, tarification incitative)	X													
	O6	**Déployer un Projet Alimentaire Territorial**	Mettre en œuvre le PAT de la Provence Verte	Nombre d'actions engagées	Nombre	CAPV	2021	0	2024	11							
			Définir une stratégie alimentaire sur le territoire Provence Verdon	Elaboration stratégie	Unité	CCPV	2021	0	2023	1							
	O7	**Accompagner la transition écologique des exploitations agricoles**	Diagnostiquer et mettre en œuvre un plan d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et augmenter le stockage du carbone	Diagnostic/plan d'actions	Unité	CA83	2021	1	2023	10							
			Faire évoluer les pratiques et le matériel agricole pour s'adapter au changement climatique	Utilisation de climatXX1	Nombre exploitation	CA83	2021	0	2027	?							
			Développer l'agroforesterie et la plantation de haies	Diagnostics haies	Nombre	CA83	2021	0	2026	5							
			Limiter le brûlage des ceps	Agriculteurs engagés	Nombre	CA83	2021	?	2027	?							
			Mettre en œuvre les POPI	Actions du POPI CAPV réalisées	Nombre	CERPAM	2020	33	2024	57	Jours d'interventions AMO	Nombre	CERPAM	2019	0	2024	47
			Mettre en place une démarche PAEC	Agriculteurs engagés	Nombre	SMPVV	2021	?	?	?							

Axe	Orientation	Fiche	Actions	Indicateur 1	Unité	Source	Année référence	Donnée référence	Année objectif	Donnée Objectif	Indicateur 2	Unité	Source	Année référence	Donnée référence	Année objectif	Donnée Objectif
			Réaliser des infrastructures hydrauliques	Surfaces agricoles complémentaires irriguées sur la CCPV	ha	SCP	2021	0	2027	400 ha	Surfaces agricoles complémentaires irriguées sur la CAPV	Ha	SCP	2021	0	2027	330 ha
		Développer de nouvelles filières agricoles	Développer la filière plantes aromatiques et médicinales	Distillerie construite	Nombre	CCPV	2021	0	2024	1							
			Développer une filière chanvre et les agro-matériaux	Réalisation étude	Nombre	CCPV	2021	0	2023	1	Evolution des pratiques agricoles	Ha	CCPV	2021	0	2027	?
		Adapter la sylviculture au changement climatique	Adapter la gestion forestière au changement climatique	Surfaces des parcelles ou îlots mis en place	ha	CRPF/ONF	2021	?	2027	?							
			Valoriser/rémunérer les services environnementaux rendus par des forêts résilientes	X													
			Mobiliser le bois sur le territoire	Surface de forêt dotée d'un Plan Simple de Gestion (PSG)	%	CRPF	2021	67%	2024	82%							
		Favoriser le stockage du carbone	Sol vivant	Exploitants formés/sensibilisés	Nombre	Cluster provence Rosé	2021	0	2027	?							
			Développer une offre de formation certifiée sur l'agroécologie en contexte méditerranéen	Exploitants formés/sensibilisés	Nombre	P et Co Agribiovar	2021	?	2027	?							
			Construire et rénover des bâtiments en matériaux biosourcés	Bâtiments concernés	Nombre	CAPV/CCPV/Communes	2021	0	2027	1							
3		**Réaffirmer le caractère structurant des espaces naturels et agricoles dans le projet de développement du territoire**	Poursuivre la mise en place Zones agricoles protégées (ZAP)	Surfaces de ZAP	Ha	CAPV/Communes	2021	?	2027	?							
			Définir une trajectoire de réduction de la consommation d'espace à 2030 et 2050	Trajectoire de réduction de la conso d'espace à 2030 et 2050 validée	Nombre	SMPVV	2021	0	2024	1							
			Elaborer des trames noires et brunes	Trames réalisées	Nombre	SMPVV	2021	1 (trame verte et bleue)	2027	3							
	O8	**Intégrer les objectifs de performance énergétique et environnementale et d'adaptation au changement climatique dans les documents d'urbanisme**	Mettre en place d'une communauté de travail sur l'urbanisme et les aménagements durables	Groupe de travail interstructure	Nombre	SMPVV	2021	0	2023	1	Nombre de PLU accompagnés	Nombre	SMPVV	2021	0	2027	?
		Accompagner la création d'un ou plusieurs projets urbains ou aménagements exemplaires	Accompagner les communes / EPCI sur la définition et le montage des projets	~~PLU~~ Projets accompagnés	Nombre	SMPVV	2021	0	2027	?							
	O9	**Créer des tiers lieux et des lieux de service**	Réalisation de la Maisons France services Publics de Montmeyan	Maison France services crée	Nombre	CCPV	2021	0	2027	1							
			Réaliser une Maison de Santé pluridisciplinaire sur 2	Maisons de santé crées	Nombre	CCPV	2021	0	2027	1							

Axe	Orientation	Fiche	Actions	Indicateur 1	Unité	Source	Année référence	Donnée référence	Année objectif	Donnée Objectif	Indicateur 2	Unité	Source	Année référence	Donnée référence	Année objectif	Donnée Objectif
			pôles d'un même bassin de santé (Barjols et Varages)														
			Réaliser les Tiers-lieux de la CCPV et Carcès	Tiers lieux crée	Nombre	CCPV	2021	0	2027	1							
			Réaliser les maisons France Service de la Provence Verte	Nombre de maisons créées	Nombre	CAPV	2021	?	2027	?							
			Elaborer un schéma raisonné de création de tiers lieux et mise en place d'une animation des tiers-lieux du territoire	Schéma validé	Unité	CAPV/CCPV	2021	0	2027	1							
		Réaliser un plan mobilité territorial	Elaborer un plan de mobilité	Plan de mobilité approuvé	Unité	CAPV	2021	0	2023	1							
			Elaborer un plan de mobilité simplifié	Plan de mobilité simplifié approuvé	Unité	CCPV	2021	0	2027	1							
		Elaborer des plans de mobilité (administrations, entreprises, établissements scolaires)	Soutenir et accompagner les plans de mobilités : entreprises, administrations, établissements d'enseignement	Plans de mobilités engagés	Nombre		2021	2	2027	5 (au moins) soit +1 par public cible							
		Développer la voiture partagée (co-voiturage, auto-partage)	Viabiliser les aires de co-voiturage et réaliser leurs aménagements intermodaux	Places disponibles en covoiturage	Nombre		2019	79	2023	689							
			Expérimenter ATCHOUM	X													
			Structuration de l'action co-voiturage à l'échelle Provence Verte Verdon	Stratégie territoriale de co-voiturage sur Provence Verte Verdon	Unité	CAPV / CCPV	2021	0	2027	1							
		Développer l'usage du vélo dans les déplacements du quotidien	Elaborer un schéma d'aménagements cyclables	Schéma d'aménagement cyclables	Schéma	CAPV CCPV	2021	0	2027	1							
			Aménager l'Eurovéloroute 8 et de ses liaisons	Voies vertes réalisées	Km	CD83 /CAPV / CCPV	2021	?	2027	?							
		Améliorer l'offre de transports en commun	Créer un pôle d'échange multimodal	Construction du PEM de Brignoles	Nombre	CAPV	2021	0	2025	1							
			Mettre en place un service de bus PMR	Fréquentation du bus PMR	Nombre	CCPV	2021	0	2027	?							
		Promouvoir les carburants et motorisations alternatifs	Elaborer un schéma directeur de déploiement des bornes de recharge publiques pour la mobilité électrique	Schéma de déploiement des bornes de recharge	Nombre	SYMIELEC	2021	0	2023	1							
			Déployer des bornes de recharge pour la mobilité électrique	Nombre de bornes de recharges publiques et privées	Nombre	AUDAT	2021	50	2027	?							
		Mettre en place une information de proximité pour les publics éloignés de la mobilité	Garrigues : information sur les solutions de mobilité alternatives et les offres de transport public du territoire	Nombre de personnes accompagnées	Nombre	Garrigues	2021	?	2027	?							
			Maison de la mobilité de Carcès	Nombre de personnes accompagnées	Nombre	Maison de la mobilité	2021	50	2027	1000							

Axe	Orientation	Fiche	Actions	Indicateur 1	Unité	Source	Année référence	Donnée référence	Année objectif	Donnée Objectif	Indicateur 2	Unité	Source	Année référence	Donnée référence	Année objectif	Donnée Objectif
	O10	**Prévenir et s'adapter aux changements climatiques**	Mettre en œuvre une stratégie globale de lutte contre les inondations	X													
			Mettre en œuvre une stratégie globale de lutte contre les incendies	X													
			Définir et mettre en œuvre d'une communication commune / globale « changement climatique »	X													
	O11	**Préserver les ressources naturelles dans un contexte de changement climatique**	Préserver la ressource en eau	X													
			Mettre en œuvre le Plan d'actions qualité de l'air (PAQA)	Emissions de NOx	Tonnes	AtmoSud	2018	1688	2027	1470	Emissions de PM2.5	Tonnes	AtmoSud	2018	311	2027	238
4	**O12**	**Structurer un réseau des acteurs de la transition énergétique et écologique**	Structurer et animer un réseau des acteurs de la transition énergétique et écologique	Réunions d'échanges	Nombre	SMPVV	2021	1	2027								
			Assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation du PCAET	Rapport d'évaluation du PCAET	Nombre	SMPVV	2021	0	2026	2 (rapport à mi-parcours et rapport final)							
	O13	**Soutenir le développement de nouvelles filières énergétiques**	Installation de serres de maraichage photovoltaïques	Energie renouvelable produite	MWh/an	LEAP	2021	0	2027	?	Production des cultures et leur diversification	%	LEAP	2021	0	2027	10%
			Smart-agriculture en Provence Verte	Energie renouvelable produite	MWh/an	Collaborative Energy	2021	0	2027	?							
	O14	**Bâtir un plan de communication autour des thématiques climat-air-énergie**	Construire et mettre en œuvre un plan de communication climat-air-énergie	Plan de communication	Unité	SMPVV	2021	0	2023	1							
		Susciter et accompagner des collectifs citoyens	Faire émerger des projets et/ou des structures citoyennes de production d'énergies renouvelables	Projets citoyens d'EnR	Nombre	SMPVV	2021	0	2027	3							
		Sensibiliser le public scolaire et petite enfance	Définir et mettre en œuvre un programme global de sensibilisation des publics scolaires et de la petite enfance sur les sujets climat - air - énergie	Nombre d'enfants sensibilisés	Nombre	SMPVV	2021	0	2027	?							

POUR + D'**INFOS**
www.paysprovenceverteverdon.fr